

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Vendredi 29 Juin 2018

**Maison Centre Culturel - Salle Jean Lurçat
Saint-Lô**

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél. : 02 33 72 60 20 - Fax : 02 33 72 60 21
E-mail : dg@adseam.asso.fr - Site internet : <http://www.adseam.asso.fr>

Membres du conseil d'administration

Juin 2016



Membres élus

Membres du Bureau

M. Gilles BIGOT, Président
M. Jean-Louis RIVIERE, Vice-président
M. Paul LEFILLEUR, Vice-président
Mme Françoise BERTRAND, Trésorière
M. Antoine DEMORTREUX
Mme Marie GATTIER, Secrétaire
M. Thierry QUESNEL
Mme Nicole HELAINE
M. Jean-Michel REYMOND

Autres membres personnes physiques

M. Jean GOUAULT
M. Jean-Philippe DECROUX
M. Michel ERAMBERT
M. Guy DEVERRE



Membres associés

M. le directeur académique des services de l'Education NATIONALE
M. le Président du Conseil Départemental, représenté par le président de la commission des affaires sociales - Hôtel du Département - 50000 SAINT-LÔ
M. le Président de la C.P.A.M - Montée du Bois André - 50000 SAINT-LÔ
M. le Maire de la ville siège d'un établissement ou service de l'association : SAINT-LÔ, AVRANCHES, CHERBOURG-OCTEVILLE, COUTANCES, MORTAIN, SAINT HILAIRE, EQUEURDREVILLE.
M. le directeur D.G.A.S.D, 586 rue de l'Exode, 50008 SAINT-LÔ CEDEX
M. le directeur territorial de l'ARS, 50008 SAINT-LÔ CEDEX
M. le directeur territorial P.J.J, 3 place Jean-Nouzille 14000 CAEN
MMmes. les juges des enfants de COUTANCES et CHERBOURG



Personnes invitées

M. Daniel PILLET, membre d'honneur
MM. les directeurs ADSEAM
M. le commissaire aux comptes

Composition du Conseil de Direction

au 31/12/2017



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Direction générale

64 rue de la Marne - 50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02 33 72 60 20
Fax : 02 33 72 60 21
E-mail : dg@adseam.asso.fr

Cadres techniques

Gilles CHANTELOUP - responsable financier
Sandrine LEROY - responsable ressources humaines
Elodie LEROY - responsable qualité et développement



DIRECTEURS DE PÔLES

Monsieur Pascal SALVI - Directeur des Hébergements du Pôle Enfance

12 rue de la Guérie - BP 207 - 50202 COUTANCES Cedex
Tél. : 02 33 07 70 18
Fax : 02 33 07 63 77
E-mail : poleado@adseam.asso.fr

Madame Valérie VASSELIN, Directrice des services en Milieu ouvert du Pôle Enfance

3 rue de Tessy - BP 491 - 50001 SAINT-LÔ Cedex
Tél. : 02 33 77 44 77
Fax : 02 33 77 44 75
E-mail : aemo@adseam.asso.fr

Madame Anne-Fabienne ORIOT, Coordinatrice des services du Pôle Enfance

64 rue de la Marne - 50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02 33 72 60 20
Fax : 02 33 72 60 21
E-mail : aforiot@adseam.asso.fr

Monsieur Bernard LECOINTE - Directeur du Pôle médico-social

6 route de la Petite Chapelle - BP 5 - 50140 MORTAIN
Tél. : 02 33 91 06 60
Fax : 02 33 91 06 69
E-mail : cripp@adseam.asso.fr

Monsieur Stéphane MALHERBE - Directeur du Pôle insertion

60 rue Robert Lecouvey - B°P11 - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 02.33.88.41.00
Fax : 02.33.88.41.01
E-mail : chrs-lecap@adseam.asso.fr



Le siège social..... page 9

Le Pôle Enfance - Hébergement..... page 29

Le Pôle Enfance - Milieu ouvert..... page 45

Le Pôle Médico-social..... page 69

Le Pôle Insertion..... page 113

PÔLE INSERTION

60 rue Robert Lecouvey - BP11
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Direction : **M. Stéphane MALHERBE**

SIÈGE SOCIAL

64 rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ
Direction Générale

● Communauté Urbaine ● CHERBOURG-EN-COTENTIN

 A.E.M.O
S.I.S
Diapason
Médiation Familiale
Pôle Adolescent
C.H.R.S
S.A.O. Service Logement

PÔLE ENFANCE MILIEU OUVERT

3 rue de Tessy - BP 491
50001 SAINT-LÔ Cedex
Direction : **M^{me} Valérie VASSELIN**

PÔLE ENFANCE HÉBERGEMENT

12 rue de la Guérie - BP 207
50202 COUTANCES Cedex
Direction : **M. Pascal SALVI**

● COUTANCES

● A.E.M.O
 S.I.S
Médiation Familiale
Pôle Adolescent

● SAINT-LÔ SIÈGE SOCIAL

● AVRANCHES

 A.E.M.O
S.I.S
Diapason
Médiation Familiale
C.H.R.S
S.E.S.S.A.D
I.M.E. I.T.E.P.

● MORTAIN

 I.M.E
I.T.E.P
S.E.S.S.A.D.

● SAINT-HILAIRE DU-HARCOUËT

 I.E.M.
S.E.S.S.A.D
M.A.S.

PÔLE MÉDICO-SOCIAL

6 route de la Petite Chapelle - BP 5 - 50140 MORTAIN
Direction : **M. Bernard LECOINTE**

RAPPORT MORAL

2017, continuité et changement ; continuité ou changement ?

Chacun peut vérifier qu'à la lecture des différents rapports d'activité, nous pouvons faire une réponse de Normand à cette question : un peu des deux.

Continuité :

Toujours à la lecture de ces mêmes rapports et quel que soit le pôle concerné, l'on peut constater que l'activité ne se dément pas.

Depuis de nombreuses années, dans un souci d'efficacité, le secteur associatif, loin de s'enfermer sur lui-même, a su développer des partenariats.

L'ADSEAM n'y échappe pas et si ces partenariats prennent parfois une forme très réglementée avec la création d'un GCSMS (Groupement de Coopération Social et Médico-social) comme « Cap'Alternance », d'autres s'organisent avec une « Convention » ou simplement des réunions et des habitudes de travail en commun.

Faire la liste exhaustive de ces partenariats pour l'ADSEAM serait fastidieux tant ils sont nombreux et augmentent au fil du temps.

Pour autant, et en m'excusant à l'avance auprès des associations que je ne cite pas, nous travaillons régulièrement et logiquement avec des associations de même nature que la nôtre (ACAIS, l'AAJD, les APEI de Granville et d'Avranches).

De la même façon, toutes les associations gestionnaires des CHRS de la Manche sont souvent autour de la même table et œuvrent « main dans la main ».

D'autres activités nous amènent à nous appuyer sur la CAF, l'UDAF, l'ACJM, la Fondation du Bon Sauveur, les bailleurs sociaux mais aussi avec d'autres associations « non gestionnaires » et d'implantation locale et enfin, aussi avec des structures commerciales comme la société de nettoyage « ONET ».

Tout cela pour préciser que « continuité », loin de signifier immobilisme, entraîne dynamisme et projection dans l'avenir.

Changement et continuité :

L'année 2017 aura vu la signature de deux CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), les deux signés en fin d'année mais pour l'un comme pour l'autre avec « effet rétroactif » au 1er janvier 2017.

Nouveau pour le pôle « Protection de l'Enfance » et deuxième pour le Pôle médico-social, voilà bien un « contrat » qui s'inscrit à la fois dans la nouveauté et dans la continuité.

Nouveauté, puisqu'ils ne sont apparus pour notre secteur que depuis quelques années, mais continuité, puisqu'en fait, au lieu de négocier chaque année les contours de l'activité et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, cette négociation se fait pour les cinq années à venir avec un point d'étape chaque année.

Changement :

Nouveauté pour le pôle protection de l'Enfance. Après de nombreuses réunions, d'échanges avec les cadres et en accord avec nos financeurs, c'est à la rentrée de septembre que nous avons pris la décision de séparer ce pôle et revenir à une situation antérieure avec un Pôle Hébergements auquel sont rattachés les FAS (Familles d'Accueil spécialisées) et un pôle de Services en milieu ouvert, chacun avec sa propre direction.

Nouveauté pour l'association. Suite aux nouvelles réglementations, avec les représentants du personnel, nous nous sommes préparés à la mise en place du CSE (Comité Social et Économique).

De la même façon, sur le plan budgétaire, nous devons nous familiariser avec « l'EPRD » (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses).

En plus des réunions statutaires de toute association, l'ADSEAM peut s'enorgueillir de fonctionner avec des commissions (finances, immobilier, communication et ressources humaines). Ces commissions ont la particularité de réunir administrateurs et salariés. Nous avons souhaité en préciser leurs contours, leur composition, leurs objectifs et le rythme de leurs réunions.

Enfin, et même si l'application concerne l'année 2018, notre assemblée générale ne se déroulera pas comme les années précédentes. Habituellement précédée d'une demi-journée de formation, nous avons choisi, pour cette année, de rester entre nous.

Suite aux visites qu'ils ont effectuées sur sites, entourés des directeurs, les administrateurs se feront un plaisir, avec tous les présents, de revenir sur cette année 2017 et d'envisager l'avenir.

Le président

Gilles BIGOT

Rapport d'activité général 2017

Préambule

Dans la continuité des actions et projets mis en œuvre depuis quelques années, l'association a, en 2017, œuvré pour permettre la poursuite et le développement des programmes d'orientation élaborés par le Conseil d'administration.

Chacun des directeurs de pôle présente dans le rapport d'activité qui lui est propre les particularités de chaque secteur, tandis que le rapport d'activité général balaye plus largement la vie associative. On y trouve également les éléments statistiques relatifs à l'activité des différents établissements et services et aux ressources humaines de l'association.

I - Les instances de l'association

1.1 - L'Assemblée Générale. L'association a tenu son Assemblée Générale annuelle le vendredi 16 juin 2017 toute la journée à la salle Multi-activités de Saint Quentin sur Le Homme.

La première partie de cette journée a été consacrée à l'Assemblée Générale statutaire et la seconde a été animée par M. POUJOL autour d'une réflexion sur le thème « Faire association, ou comment travailler en harmonie et en collaboration ».

Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général, le rapport financier de l'exercice 2016. Il a été donné quitus au président, ainsi qu'au trésorier.

1.2 - Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'année 2017.

1.3 - Le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni onze fois au cours de l'année 2017. Les points portés à l'ordre du jour ont permis de traiter les nombreux dossiers liés à la fois à la vie associative ainsi qu'au fonctionnement, à l'évolution et au développement des activités des différents établissements et services de l'ADSEAM.

1.4 - Le Conseil de direction a tenu dix réunions en 2017.

Réuni en moyenne une fois par mois afin de faire le point sur les différents projets de l'association et de traiter les questions d'actualité, le conseil de direction se compose de la directrice générale, des directeurs de pôles, des responsables financier, qualité et ressources humaines et de l'assistante de direction.

Au cours de cette instance, toute décision relative au fonctionnement des trois pôles ou transverse à l'association peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y ont été envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

1.5 – Les commissions associatives

Les quatre commissions associatives ont poursuivi leur activité en 2017. Elles permettent de faire participer tant les salariés que les administrateurs aux travaux associatifs par thèmes. Il s'agit de :

- la commission Communication
- la commission Veille et Prospective
- la commission des Affaires Immobilières et du Patrimoine
- la commission Gestion des Ressources Humaines.

Présidées par un membre du conseil d'administration et animées par la direction générale, ces commissions travaillent sur les sujets d'actualité en privilégiant un regard croisé administrateur/salarié.

Le projet associatif 2016-2020 avait prévu, lors de sa réécriture, l'actualisation du règlement intérieur concernant le fonctionnement des commissions. C'est pourquoi, tout au long de l'année 2017, une réflexion a été menée dans l'objectif de redynamiser ces commissions et de leur redonner du sens. Ce travail a nécessité au préalable de faire un état des lieux du fonctionnement actuel au sein de chaque commission. Il a ensuite consisté à redéfinir le rôle de ces commissions en tant qu'instances d'animation de la vie associative et à proposer un nouveau fonctionnement (organisation, composition, dénomination, contenu, temporalité, ...). Le projet d'évolution des commissions doit être présenté pour validation en Bureau puis en Conseil d'administration au début de l'année 2018.

1.6 – Les projets accompagnant le développement de nos activités, par Elodie LEROY, Responsable Qualité & Développement

❖ La Démarche Qualité

Depuis de nombreuses années, l'ADSEAM s'engage dans le cadre de sa politique associative afin de promouvoir l'amélioration continue de la qualité au sein de l'ensemble de ses

établissements et services. Traduite jusqu'en 2016 par l'élaboration de revues de projet et la tenue de comités de pilotage au sein de chacun des pôles, l'association a souhaité renforcer le dynamisme de la démarche en adéquation avec les objectifs fixés au sein du projet associatif 2016 – 2020. Pour cela, un travail de réflexion a été réalisé tout au long de l'année 2017.

L'évolution de la démarche a dû ainsi prendre en compte la nécessité de renforcer le portage managérial de la démarche, de développer le relais entre les comités de pilotage et les équipes de terrain, de mieux articuler les plans d'action issus des différents outils (évaluations interne et externe, projets d'établissements et de services, audits, fiches actions des CPOM, ...) mais également d'améliorer la traçabilité du suivi des différentes actions.

Ce travail réalisé de façon participative a abouti à l'écriture du premier manuel qualité de l'ADSEAM. Destiné à l'ensemble des professionnels, ce manuel définit la notion de qualité afin d'en avoir une vision partagée et vient préciser le fonctionnement de la démarche.

Par la suite, chaque pôle a procédé au suivi des préconisations inscrites au sein des différents outils afin de pouvoir projeter les axes de travail restant pour les années à venir. Les actions à mener de façon prioritaire ont été inscrites au sein du plan d'action pour 2018.

Parallèlement, la démarche d'évaluation interne a été mise en place pour les FAS et les services d'AEMO et de MJIE. Elle s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 pour le CHRS, les LHSS et la MAS.

❖ **Le développement de projets**

En vue de développer de nouvelles actions en direction des publics qu'elle accompagne, l'ADSEAM a proposé en 2017 sa candidature pour plusieurs projets :

- Le Pôle médico-social a répondu à l'appel à projet SESSAD Handicap visuel lancé par l'ARS de Normandie. Malgré l'octroi du projet à une autre association de la Manche, cette réponse, élaborée en partenariat avec l'ACAIS, l'APAEIA, l'AGAPEI, l'APEI Centre Manche et l'AAJD, a permis de valoriser la collaboration qui avait été envisagée entre les différents acteurs gestionnaires de SESSAD au sein du

département pour apporter une réponse adaptée aux besoins identifiés tout en mutualisant les ressources déjà existantes sur notre territoire.

Le pôle médico-social a également sollicité un financement auprès de la Fondation de France suite à un appel à projet sur le thème « Image de soi » mais celui-ci n'a pas été obtenu.

- Le Pôle insertion a répondu à l'appel à projet des Appartements de Coordination Thérapeutique lancé par l'ARS de Normandie. Ce projet a été présenté de façon conjointe avec l'Association FEMMES, avec qui un partenariat est déjà effectif pour les LHSS. Retenu par l'ARS et déployé dès décembre 2017, les ACT permettent de répondre à des besoins identifiés sur le territoire et ainsi diversifier notre offre de service.

Le pôle insertion a également obtenu le renouvellement de la subvention pour le dispositif « Appui Santé ».

Le pôle insertion avait aussi obtenu l'octroi de fonds auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de mettre en place un accueil de jour destiné aux femmes victimes de violence conjugale. Toutefois, faute de financement, ce projet n'a pas pu voir le jour.

1.7 – Les instances représentatives du personnel

En 2017, nous avons tenu cinq réunions du Comité Central d'Entreprise à la direction générale à Saint-Lô:

La négociation annuelle avec les organisations syndicales s'est déroulée dans le cadre de deux réunions pour l'année 2017 à la direction générale à Saint-Lô:

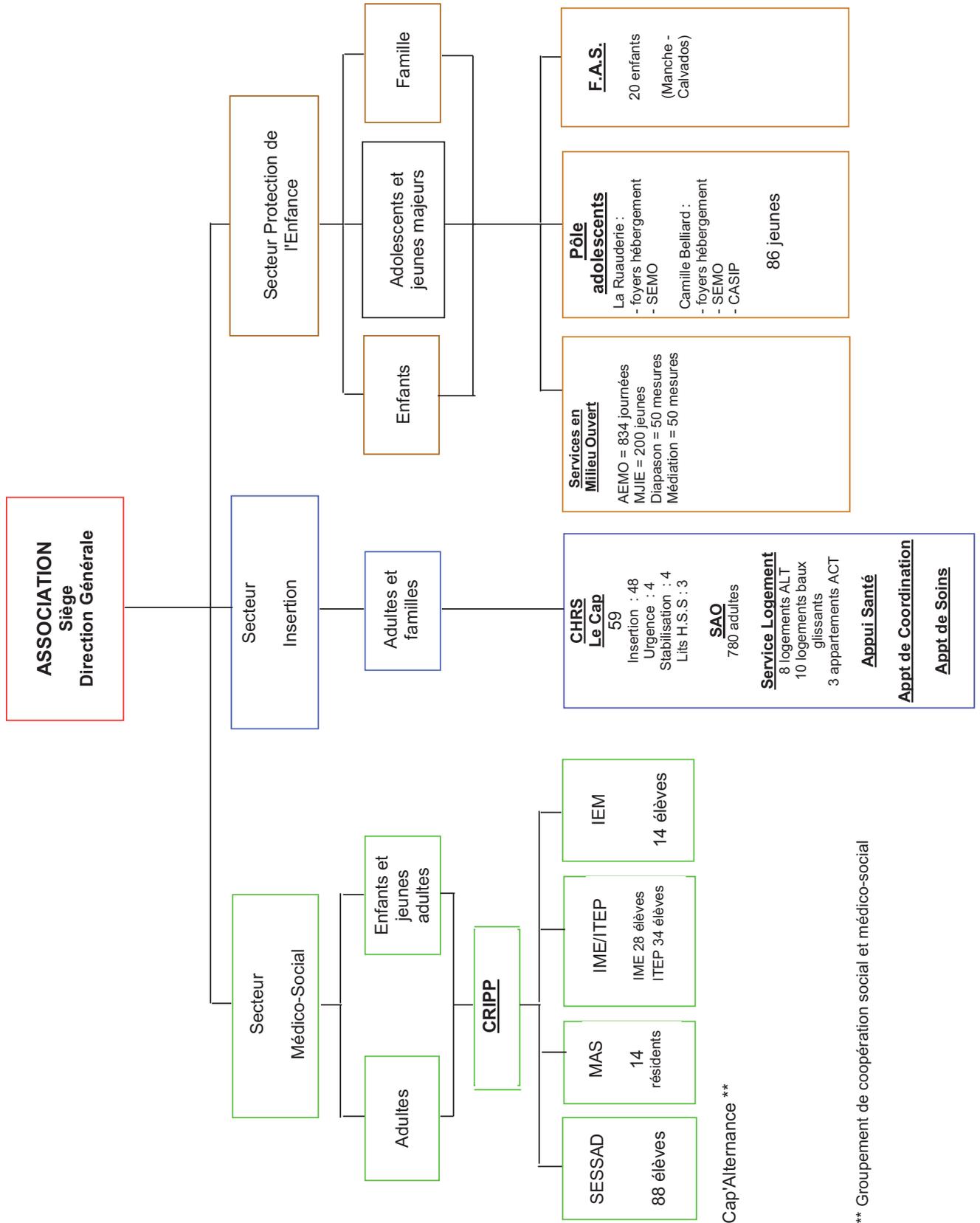
II) Les activités de l'association

2.1 – Les personnes accueillies et prises en charge dans les établissements et services

Les activités de l'ADSEAM se déclinent sur trois secteurs répartis sur tout le territoire départemental :

- Pôle Protection de l'Enfance
- Pôle Insertion
- Pôle médico-social

LES SECTEURS D'ACTIVITE DE L'A.D.S.E.A.M.



La distribution de l'activité des trois secteurs d'intervention :

Tableau 1 : nombre de personnes suivies en 2017

Etablissements ou services	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
FAS	39 jeunes	37 jeunes	30 jeunes	23 jeunes	20 jeunes	18 jeunes	18 jeunes	17 jeunes	-1
AEMO	1859 jeunes	1809 jeunes	1713 jeunes	1 598 jeunes	1 583 jeunes	1 539 jeunes	1407 jeunes	1467 jeunes	+60
SIS IOE	172 mineurs	149 mineurs	55 mineurs						
SIS MJJE			93 mineurs	156 mineurs	175 mineurs	192 mineurs	190 mineurs	182 mineurs	-8
SES JE	87 mineurs	83 mineurs	5 mineurs						
Espace de Consult. Familiales			24 adultes et enfants	26 adultes et enfants	37 adultes et enfants	0			
Diapason Cherbourg	52 mineurs	48 mineurs	51 mineurs	53 mineurs	55 mineurs	61 mineurs	54 mineurs	57 mineurs	+5,5
Diapason Avranches	39 mineurs	32 mineurs	16 mineurs	30 mineurs	41 mineurs	29 mineurs	29 mineurs	31 mineurs	+6,9
Médiation Familiale (Cherbg, Avran, Coutances)	98 adultes	128 adultes	180 adultes	124 adultes	162 adultes	143 adultes	123 adultes	130 adultes	+5,7
Pôle adolescents	128 jeunes	143 jeunes	153 jeunes	151 jeunes	171 jeunes	170 jeunes	157 jeunes	160 jeunes	+3
IME / ITEP	64 jeunes	67 jeunes	71 jeunes	80 jeunes	77 jeunes	73 jeunes	74 jeunes	80 jeunes	+6
IEM	16 jeunes	16 jeunes	16 jeunes	16 jeunes	18 jeunes	17 jeunes	16 jeunes	17 jeunes	+1
MAS	14 adultes	14 adultes	15 adultes	14 adultes	14 adultes	14 adultes	14 adultes	14 adultes	0
SESSAD	95 jeunes	97 jeunes	115 jeunes	101 jeunes	104 jeunes	106 jeunes	112 jeunes	110 jeunes	-2
CHRS Le Cap	429 adultes	420 adultes	587 personnes	421 personnes	379 personnes	394 personnes	416 personnes	451 personnes	35
Service d'Accueil et d'Orientation	449 adultes	480 adultes	680 personnes	780 personnes	758 personnes	1147 personnes	1355 personnes	989 personnes	-366
Service logement	51 adultes	58 adultes	43 personnes	35 personnes	41 personnes	42 personnes	39 personnes	47 personnes	8
Lits Halte Soins Santé		8 personnes	14 personnes	14 personnes	13 personnes	10 personnes	17 personnes	14 personnes	-3
Appartements de Coordination Thérapeutiques								0 personnes	0
Coordination de soin					48 personnes	72 personnes	104 personnes	95 personnes	-9
Total	3604	3585	3861	3622	3696	4027	4125	3766	

Tableau 2 : nombre de journées et d'actes réalisés en 2017
(valeur internat)

Etablissements	Conseil départemental 50		Conseil départemental autres départements		DDCS		PJJ		Justice		CPAM		Ecart		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Jnées	Actes	%
FAS		3 989		2 431											
AEMO	301 366	311 039	3 044	12 684									19 313		6,34%
SIS MJIE					200	182								-18	-9
Espace Cons.Fam.															
Diapason (Cherb et Avranc)					50	64								+14	+28%
Médiation familiale (Chbg, Avr, Cout)					60	65								5	+8,3%
Pôle Adolescents	15 383	11 410		274			1 012	350					-4 361		-28,35%
IME/ITEP	937	366							10 666	11 215			-22		-2,35%
IEM	383	386							2 238	2 045			-190		-49,61%
MAS									3 395	3 823			428		12,61%
SESSAD									11 280	11 404			124		1,10%
CHRS Le Cap					20 458	15 957							-4 501		-22,00%
Service d'Accueil et d'Orientation					7 800	2 1133							13 333		170,94%
Service Logement															
Lits Halte Soins Santé											1 095	823	-272		-24,84%
Total nb jnées	318 069	327 190	3 044	15 389	20 458	37 090	1 012	350			17 394	17 906			
nb actes							250	246	0	0	11 280	11 404			

Activité 2017
 Nb de journées prévues 359 977 Nb d'actes prévus 11 530
 Nb de journées réalisées 397 925 Nb d'actes réalisés 11 650
 Ecart 37 948 Ecart 120

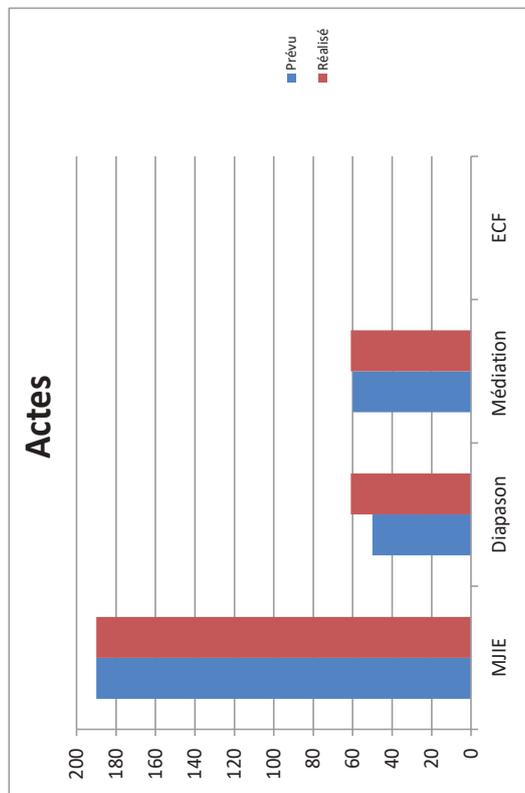
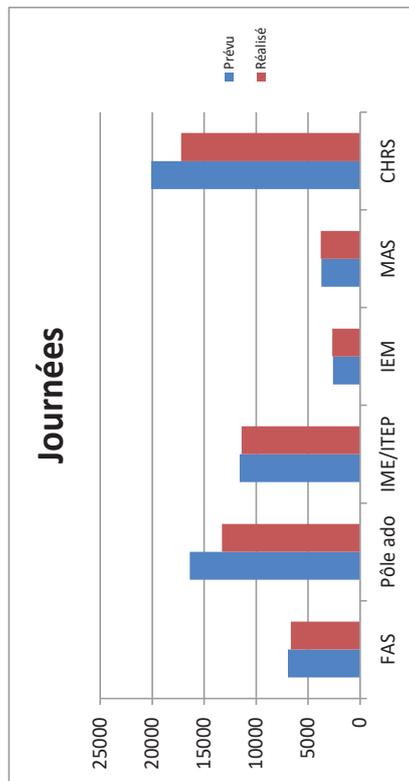
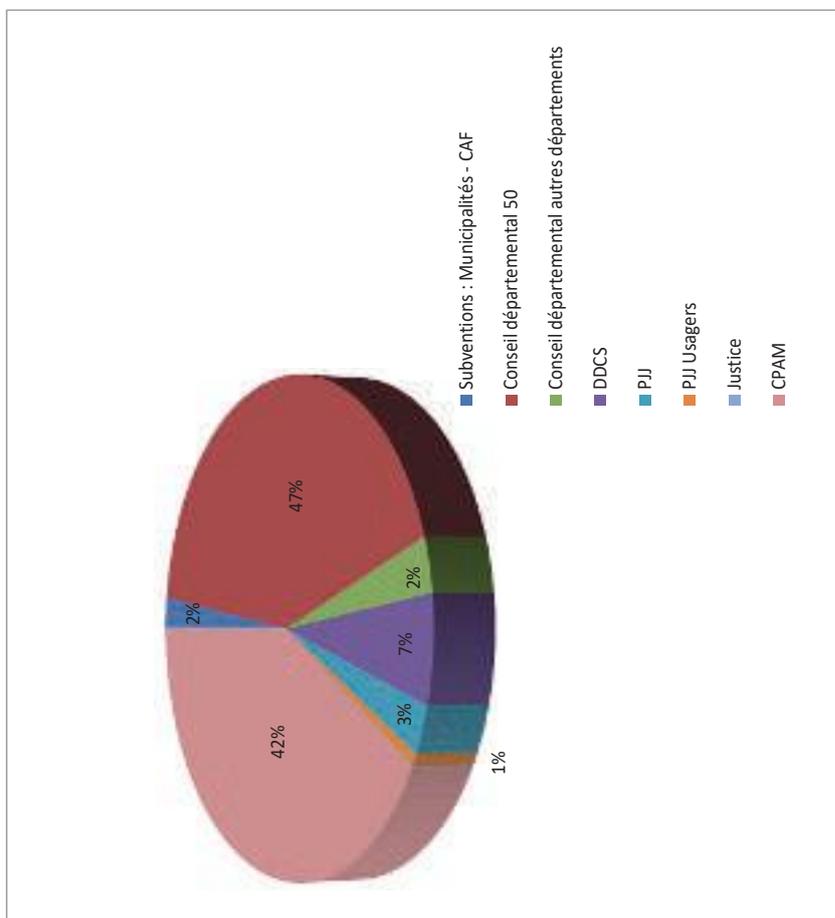


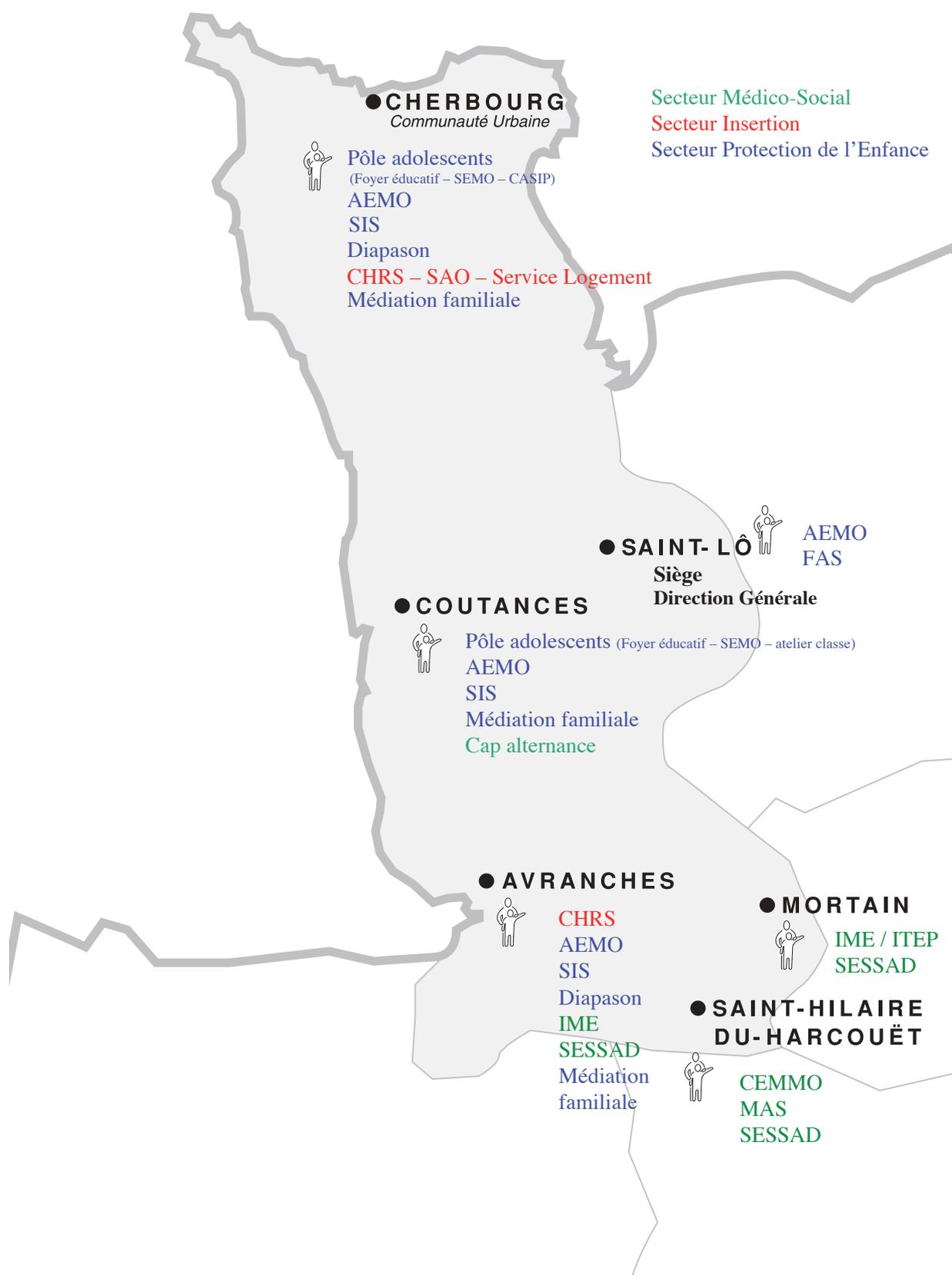
Tableau 3 : recettes par organismes payeurs (Facturation) en K€ - année 2017

Etablissements	Subventions : Municipalités - CAF	Conseil départem ental 50	Conseil départemental autres départements	DDCS	PJJ	Usagers	Justice	CPAM	TOTAL
FAS		633	301						934
AEMO		2 580	110						2690
SIS MJJE					403				403
Diapason (Cherb et Avranc)	22						11		33
Médiation familiale (Chbg. Avr. Cout)	61	12				6	9	9 (MSA)	97
Pôle Adolescents		3 167	57		72				3296
IME/ITEP		103				6,5		3 077	3186,5
IEM		130,7				5,6		814	950,3
IMAS						63,6		1043	1106,6
SESSAD								1404	1404
CHRS Le Cap	47			1 010		35			1092
Service d'Accueil et d'Orientation	131								131
Service Logement	71								82
Lits Halte Soins Santé + coordi- nateur de soins			49					136	185
Total	332	6 626	517	1 010	475	128	20	6 483	15 590,40



La vocation de l'ADSEAM, au niveau de chacun de ces pôles est d'accueillir et d'accompagner des enfants, des adolescents, des adultes en situation de handicap ou de grande difficulté.

Implantation géographique des activités de l'ADSEAM



2.2 – La vie inter associative

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeurs ou directeur général, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances associatives sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

- **La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE).**
- **La CORAPE (ou CNAPE régionale)**
- **La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).**
- **NEXEM (ex SYNEAS) – Syndicat employeur**
- **L'Union des Fédérations et Syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)**
- **Le Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour l'Insertion (CREAI).**
- **L'Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)**
- **L'association départementale des Centres Médicaux Psycho Pédagogiques de la Manche (CMPP).** Depuis sa création, cette association est constituée à part égale de représentants des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) et des représentants de l'ADSEAM. La présidence de l'association est traditionnellement dévolue à un représentant de l'association des PEP.
- **La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF).**
- **La Fédération Française des Espaces Rencontre (FFER).**
- **L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF).**
- **L'Association Pour la Médiation Familiale (APMF)**
- **Association ARRIMAGE**
Groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale
- **L'Organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des Personnes Handicapées (OCTAPEH)**

L'ADSEAM est également engagée, présente et représentée au sein de divers organismes professionnels et commissions départementales, citons notamment :

- **Le Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)**
- **Les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH de la Manche (CDAPH)**

- **Commission Exécutive de la Maison Départementale des personnes handicapées (COMEX)**
- **Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage**
- **Maison des adolescents de la Manche**
Participation au « Comité stratégique et de recherche »
- **Le Conseil de Développement du Pays du Cotentin**
- **Le Conseil de Développement du Pays de la Baie du Mont St Michel**
- **Le Conseil de Développement du Pays du Coutançais**
- **Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)**
- **Conférence de Territoire de la Manche (ARS)**
- **Commission de Sélection d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche**
- **Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers du social**

Dans le cadre de ses différents mandats, l'association a participé régulièrement aux réunions des différentes instances associatives où elle est représentée. Nous sommes également associés, dans la mesure des disponibilités des uns et des autres, mais aussi en fonction des thèmes proposés, à des travaux de réflexion, journées d'études, rencontres, séminaires, commissions de travail.

Engagés depuis plusieurs années dans la participation à deux groupements de coopération sociale et médico-sociale, nous avons participé en 2017 aux réunions et assemblées du groupement Cap'Alternance et du groupement Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 50).

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé en 2017 :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté.
- L'ACAIS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

Manche gérant le CHRS Le Cap

- L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel
- L'association du Centre d'Accueil de Coutances gérant le CHRS Le Prépont
- Le Centre Communal d'Action Sociale gérant le CHRS Villa Myriam

2.3 – Les relations avec les pouvoirs publics

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

III) Données concernant le personnel

Effectifs de l'ADSEAM au 31 décembre 2017

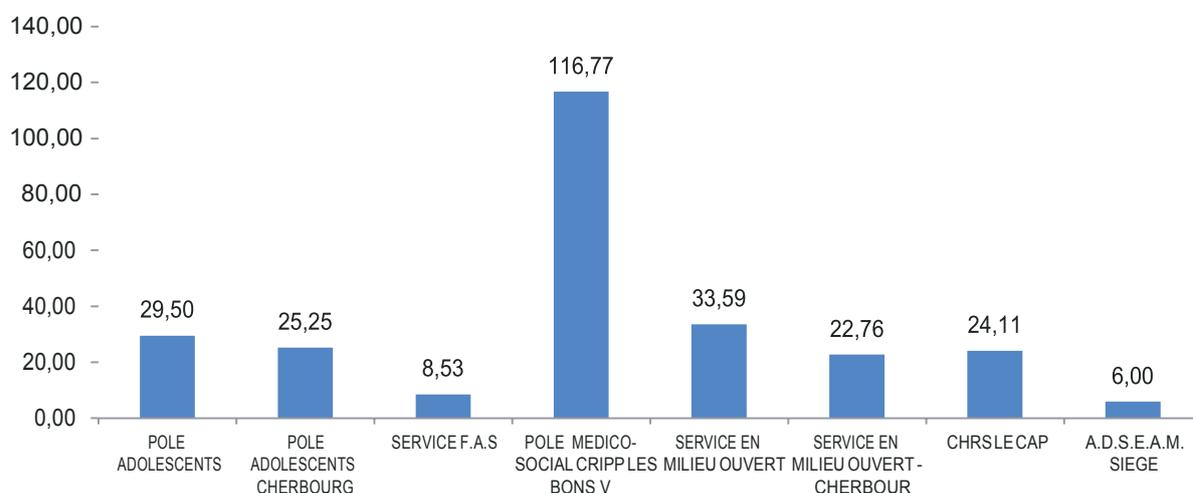
Données issues de la DADS-U : tous les salariés présents au 31 décembre 2017

Evolution des effectifs et des ETP au 31 décembre

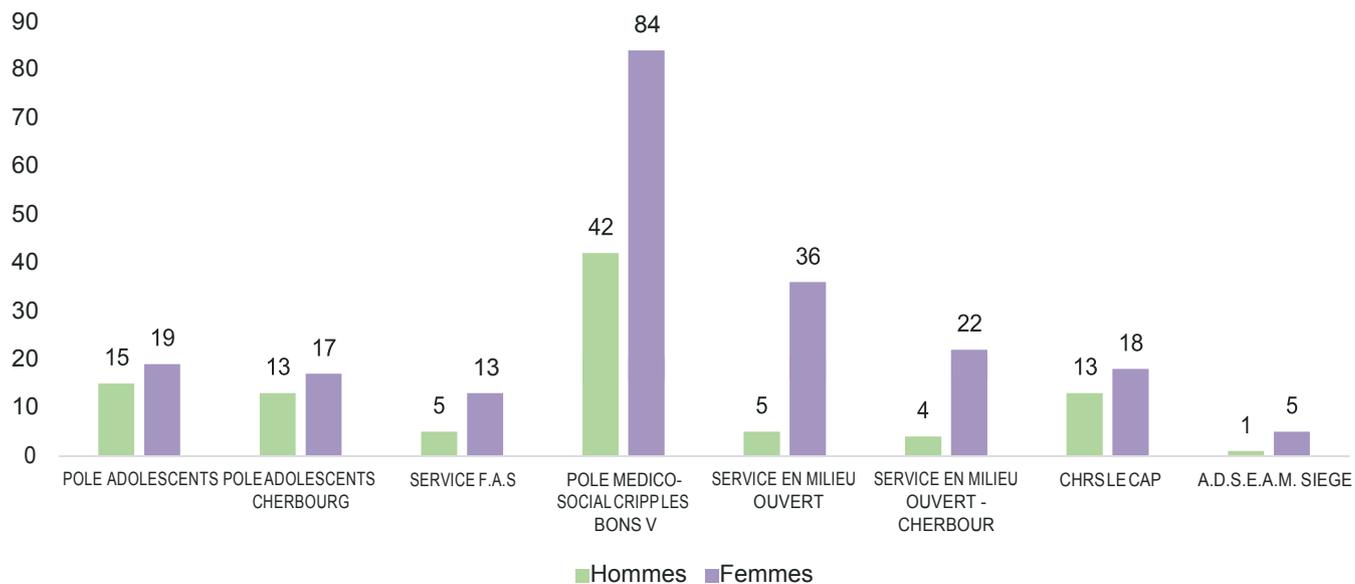
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de salariés en CDI	306	307	300	297	295	295	299
Nombre de salariés en CDD (CDD remplacement exclus des ETP à partir de 2015)	29	26	28	19	8	8	13
Total en effectif	335	333	328	316	303	303	312
ETP hors contrats aidés	276.71	275.18	273.00	253.00	254.02	253.84	262.37
ETP contrats aidés *	5.83	6.83	8.13	5.90	5.60	5.91	4.14
Total en ETP (CDD remplacement exclus des ETP à partir de 2014)	282.54	282.01	281.13	258.90	259.62	259.75	266.51
Soit une évolution en %		-0.19%	-0.31%	-7.91%	0.28%	0.05%	2.60%

* contrats aidés : CAE, contrat de professionnalisation

Equivalent Temps Plein par établissement



Effectifs en nombre par établissement



Plan de formation intra associatif

En 2017, il y a eu une formation dans le cadre du plan de formation intra associatif, soit 6 salariés formés sur l'évaluation interne pour une somme totale de 2 943.25 euros. En accord avec l'OPCA, les fonds non utilisés ont été reportés sur 2018.

Stéphane MALHERBE,
Directeur Général par intérim

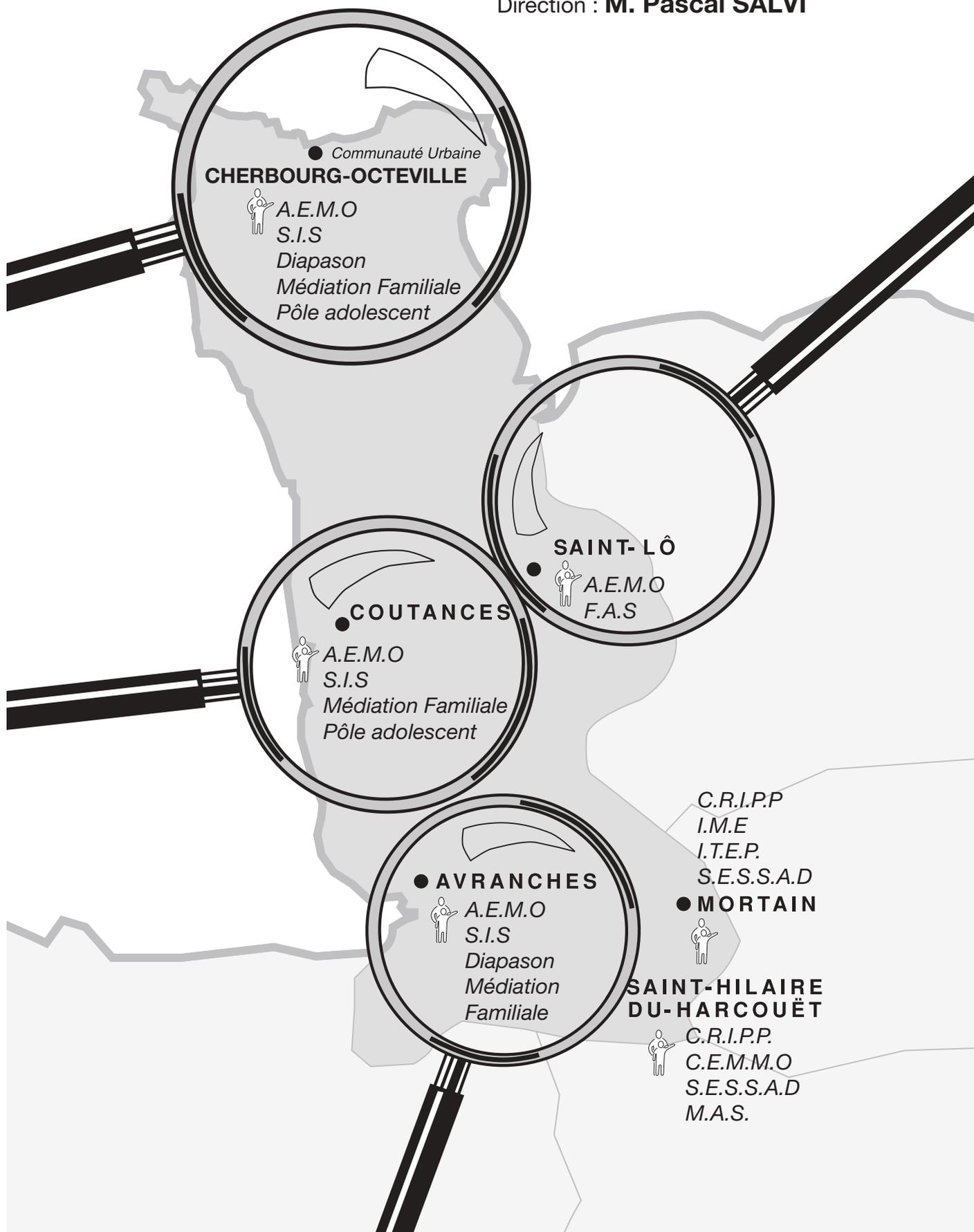


PÔLE ENFANCE HÉBERGEMENT

12 rue de la Guérie - BP 207

50202 COUTANCES Cedex

Direction : **M. Pascal SALVI**





LE POLE PROTECTION DE L'ENFANCE HEBERGEMENTS

POLE ADOLESCENTS
FAMILLES D'ACCUEIL SPECIALISEES

RAPPORT D'ACTIVITE *2017*

LE POLE ADOLESCENTS

Préambule, le choix de présentation de ce rapport a été fait en fonction de l'organisation du service en fin d'année 2017.

Aujourd'hui, le Pôle Adolescents gère 2 sites (Coutances et Cherbourg) avec des services communs sur chaque antenne :

- ⇒ SEMO
- ⇒ CASIP
- ⇒ Hébergement (internat classique, suivi en FJT, mesures d'accompagnement au retour)
- ⇒ Description de l'autorisation

Selon l'article 1 de l'arrêté portant renouvellement d'habilitation du Pôle Adolescents, en date du 27 juin 2013 : « *Le Pôle Adolescents sis à Coutances, 12 rue de la Guérie, géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de la Manche est habilité à recevoir [...] pour chacun des foyers : Camille Belliard et la Ruauderie : 17 garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs [...] au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil ou de l'ordonnance du 02 février 1945.* ».

Le Pôle Adolescents de l'ADSEAM a pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs confiés, des jeunes majeurs dans le cadre de DJIM, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation.
- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles.
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et ceux de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).
- Assurer un accompagnement éducatif au mineur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de leurs parents ou représentants légaux.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

L'hébergement

Les capacités des 4 structures d'hébergement

L'hébergement éducatif du Pôle Adolescents se décompose en 4 maisons sur 2 zones géographiques différentes : 2 maisons mixtes pour le site de Coutances, 2 maisons mixtes pour le site de Cherbourg, dont les capacités se déclinent de la manière suivante :

	COUTANCES		CHERBOURG		
	Maison "La Guérie"	Maison "Beau site"	Maison "Beuzeville"	Maison "Briand"	TOTAL
TOTAL	11	6	9	8	34

Figurent ici, les capacités arrêtées en date de la dernière autorisation de 2002.

A compter du mois de mai 2017, pour des raisons d'organisation, une décision a été prise de regrouper l'hébergement du secteur de Coutances sur le Foyer de la Guérie.

Le Centre d'Activité Scolaire d'Insertion Professionnelle (CASIP)

A une capacité de 8 places pour des externes et de 6 places pour des internes à Cherbourg.

Il s'agit pour ce service de remobiliser les jeunes sur un projet scolaire, professionnel ou d'insertion, et les accompagner dans une reprise d'insertion, le plus rapidement mais en sécurité dans des dispositifs de « droit commun » école, centre d'apprentissage, formation, ...

Pour les activités classe-ateliers : sur chaque site, l'établissement dispose (en propriété) de locaux adaptés à une activité scolaire et à des activités d'ateliers (création, initiation à des comportements, gestes professionnels) en vue d'une réintégration dans les meilleures conditions possibles dans le milieu habituel de vie du jeune.

Sur le site de Coutances, un dispositif CASIP s'adresse aux jeunes sans activité extérieure.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert

Le SEMO accompagne 35 jeunes simultanément dans leur accession à l'autonomie et 2 places financées en internat.

Pour les activités des SEMO-insertion, sur chaque site, l'établissement dispose d'appartements en location avec le parc HLM pour ses bureaux.

En outre, le SEMO loue 2 studios sur Cherbourg et 1 appartement avec 3 chambres sur Coutances. Ce parc permet l'accueil de dépannage ou l'apprentissage de la tenue d'un espace personnel ultérieur.

Cet ensemble, constituant l'un des outils des services éducatifs, est complété sur chaque site de locaux administratifs réservés aux personnels administratifs, au directeur et aux chefs de service éducatif, et de locaux réservés aux personnels des services entretien.

ACTIVITE DES SERVICES

LE POLE ADOLESCENTS

L'activité réalisée en 2017, par établissement à travers les différents types de prise en charge, est présentée en valeur réelle.

Dans la mesure où le financement en est assuré en valeur internat, les derniers tableaux récapituleront l'activité en valeur internat.

La présentation en valeur réelle a l'avantage d'illustrer une réalité à savoir : un jeune = une place = une journée calendaire.

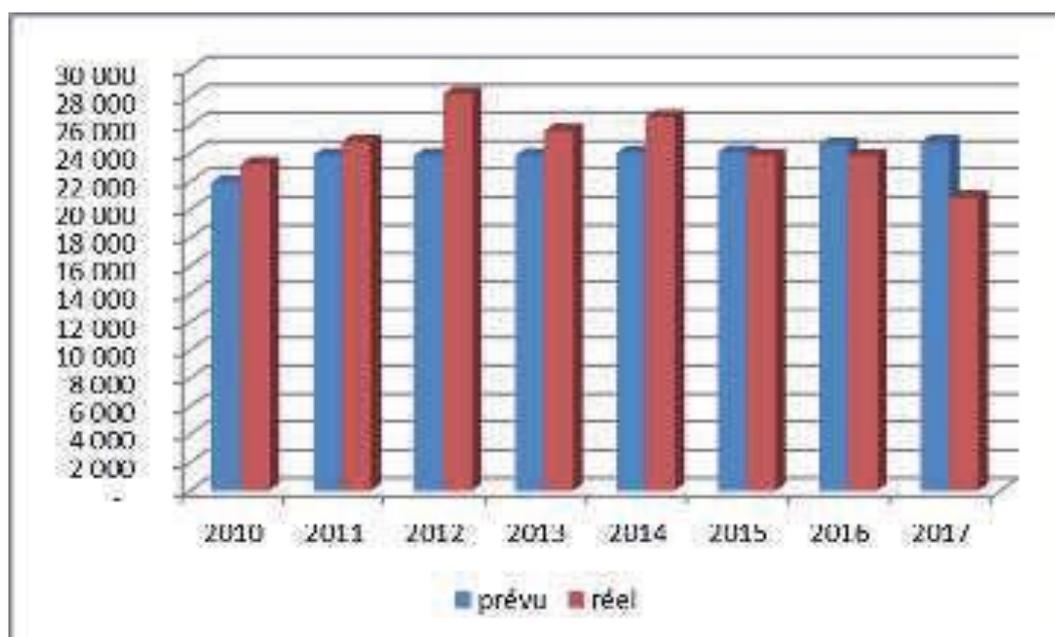
Cette réalité est importante tout particulièrement pour l'activité hébergement. En effet, les absences de + 5 jours sont facturées au 1/3 du prix de journée internat. Pourtant que ce soit pour un motif de fugue ou de séjour en famille, il est indispensable de garder à l'internat la place du jeune concerné. Protocole mis en place avec le Conseil Départemental pour garder la place un mois.

Le tableau et le graphique suivants donnent une représentation de l'évolution de l'activité globale réalisée (tous types d'activités confondus) depuis la création du Pôle Adolescents.

1- Activité globale de 2010 à 2017 en journées valeur réelle (tous types d'activités confondus)

	MANCHE		A. FINANCEURS		TOTAL	
	prévu	réel	prévu	réel	prévu	réel
2010	21 397	21 789	575	1 449	21 972	23 238
2011	23 313	23 460	550	1 380	23 863	24 840
2012	23 313	27 028	550	1 230	23 863	28 258
2013	23 263	24 152	600	1 486	23 863	25 638
2014	23 093	25 705	965	904	24 058	26 609
2015	23 135	22 383	965	1 467	24 100	23 850
2016	23 457	22 717	1 216	1 078	24 673	23 795
2017	23 797	20 102	1 020	778	24 817	20 880

Graphique 1 : Activité en valeur réelle de 2010 à 2017



Activité hébergement en valeur réelle 2017

TOUS LES FINANCEURS	HEBERGEMENT						
	4 foyers	apart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans héberg	total
REALISE	6971	490	0	2226	0	0	9687
PREVU	10475	694	0	0	0	0	11169
ECART	-3504	-204	0	2226	0	0	-1482

L'activité (en valeur réelle) reste inférieure au prévisionnel.

Le turn-over des jeunes accueillis est toujours important.

L'arrêt des accompagnements des jeunes par nos services au jour de leur majorité impacte toujours fortement les internats.

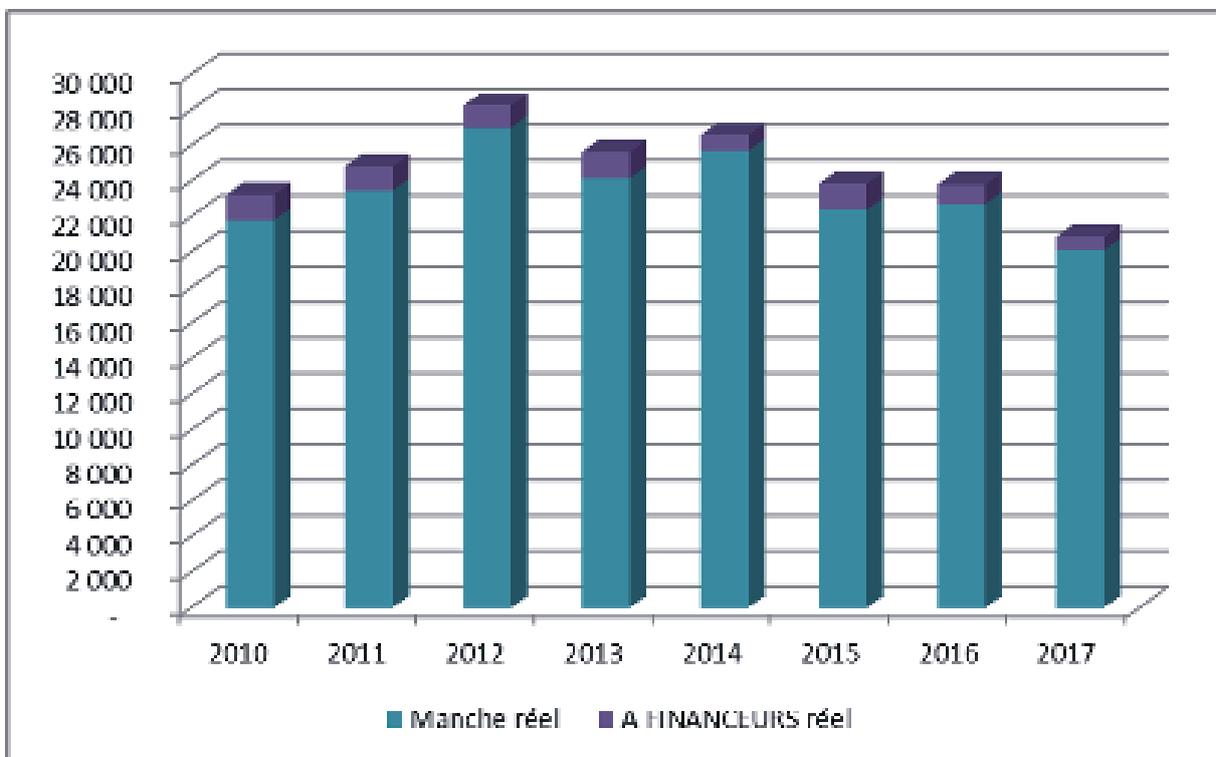
Les adolescents accueillis doivent être de plus en plus rapidement autonomes.

Le nombre de jeunes confiés par la PJJ dans le cadre de l'ordonnance 1945 a diminué.

Le regroupement de l'hébergement sur la Guérie a réduit la capacité d'accueil sur Coutances.

Les difficultés de fonctionnement sont sans doute en lien avec la baisse d'activité sur cette période.

Graphique 2 : Activité par financeurs en nombre de journées (toutes activités confondues) en valeur réelle de 2010 à 2017



En 2017, l'activité tant pour le département de la Manche que pour les autres financeurs est en baisse.

Activité par service

Hébergement

TOUS LES FINANCEURS	4 foyers	appart. SEMO	abs.au delà de 5 jours	Total
	REALISE	6971	490	2226
PREVU	10475	694	0	11169
ECART	-3504	-204	2226	-1482

Activité CASIP

Capacité : 8 places pour des externes + 6 places pour des jeunes de l'internat (financement dans le cadre du prix de journée internat) = 14 places.

Les moyens humains sont calibrés pour un total de 14 adolescents.

CASIP EXTERNES en valeur réelle de 2015 à 2017

	prévu	réalisé	écart
2015	1512	930	-582
2016	1512	1229	-283
2017	1512	601	-911

Taux d'occupation :

Les demandes d'accueil sont autant judiciaires qu'administratives.

Les jeunes accompagnés bénéficient majoritairement d'une double mesure AED/CASIP.

A noter que 5 jeunes suivis par l'enseignant spécialisé de Cherbourg ont réussi leur examen de fin de troisième.

Le réalisé reste stable.

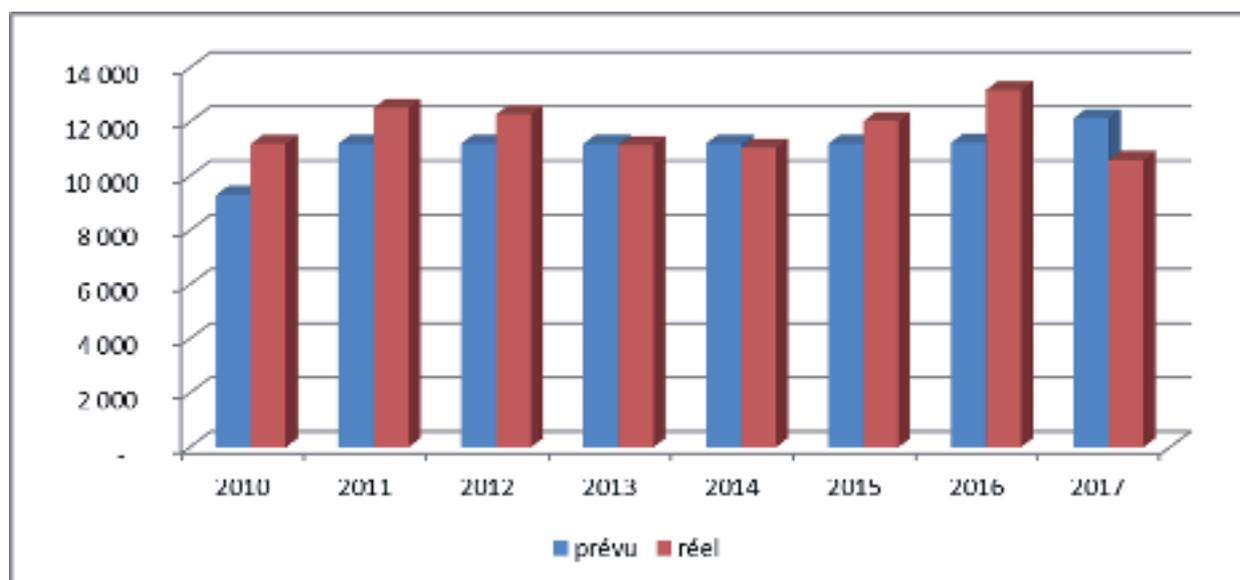
Le CASIP se trouve être une réponse de plus en plus régulièrement apportée à des jeunes hors d'un dispositif de placement. Cela met en évidence la pertinence de cet outil d'insertion auprès des jeunes externes.

L'activité SEMO

Activité SEMO en valeur réelle 2010 à 2017 en journées

	SEMO NORD		SEMO CENTRE		SEMO SUD		TOTAL SEMO	
	prévu	Réel	prévu	réel	prévu	réel	prévu	réel
2010	3 834	5 315	5 475	5 885			9 309	11 200
2011	5 725	7 206	5 475	5 309			11 200	12 515
2012	5 725	6 688	5 475	5 589			11 200	12 277
2013	5 725	5 261	5 475	5 875			11 200	11 136
2014	5 725	5 260	5 475	5 777			11 200	11 037
2015	5 725	6 454	5 475	5 576			11 200	12 030
2016	5 746	7 272	5 483	5 907			11 229	13 179
2017	6241	5 754	4161	3 653	1734	1 185	12 136	10 592

Activité des SEMO en valeur réelle de 2010 à 2017



L'extension de ce service prévue dans le CPOM 2017/2021 au vu des besoins départementaux et notamment sur le Sud Manche, s'est réalisée tardivement, le poste supplémentaire à hauteur de 0.86 ETP n'ayant été pourvu qu'en septembre.

Une évolution des publics accueillis est notable, le début des mesures consistant souvent en un important travail de recherche d'adhésion du jeune et de la famille.

Présentation de l'activité réalisée en valeur internat

Activité cumulée 2017 en valeur internat

TOUS LES FINANCEURS	4 foyers	appart. SEMO	abs.au delà de 5 jours	Total	SEMO Nord	SEMO Centre	SEMO Sud	total	CASIP	TOTAL
	REALISE	6971	490	742	8203	1918	1217	395	3530	301
PREVU	10475	694	0	11169	2299	1533	638	4470	756	16395
ECART	-3504	-204	742	-2966	- 381	-316	-243	- 940	-455	-4361

MANCHE	4 foyers	appart. SEMO	abs.au delà de 5 jours	Total	SEMO Nord	SEMO Centre	SEMO Sud	total	CASIP	TOTAL
	REALISE	6423	490	700	7613	1918	1183	395	3496	301
PREVU	9470	694	0	10164	2299	1533	638	4470	749	15383
ECART	-3047	-204	700	-2551	-381	-350	-243	-1217	-448	-3973

AUTRES FINANCEURS	4 foyers	appart. SEMO	abs.au delà de 5 jours	total	SEMO Nord	SEMO Centre	SEMO Sud	total	CASIP	TOTAL
	REALISE	548	0	42	590	0	34	0	34	0
PREVU	1005	0	0	1005	0	0	0	0	7	1012
ECART	-457	0	42	-415	0	34	0	34	-7	-388

FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES (F.A.S.)

Par convention entre l'ADSEAM et le Conseil Départemental de la Manche, le service des FAS vise à offrir à des enfants gravement carencés une structure à caractère familial, encadrés par des éducateurs spécialisés.

L'activité repose sur trois modes de continuité :

- la continuité de la présence des adultes référents,
- la permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- la capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

Le Conseil Départemental de la Manche maintient son engagement pour une activité de 15 enfants accueillis.

Quatre familles exercent dans la Manche :

- o Annette DEBEAUPUIS à Quetteville/Sienne,
- o Odile MAYET aux Champs de Losque,
- o Elisabeth LE FOULER à Reffuveille,
- o Dominique FERNEZ à Fontenay sur Mer.

Trois familles exercent dans le Calvados :

- o Françoise GALAIS à St Jean Le Blanc,
- o Sylvie MALHERBE aux Loges,
- o Sophie DEBOOSERE à Sainte Marie Laumont.

Le personnel

2017	ETP
Encadrement :	0.15 directeur 0.15 directrice technique 0.36 chef de service éducatif
Service administratif :	0.70 agent administratif
Services éducatifs :	6.60 éducateurs spécialisés CDI
Service médical et paramédical :	0.32 psychologue
Services généraux :	0.03 employée ménage

Les mouvements

Au cours de l'année, deux familles d'accueil ont souhaité réduire leur temps de travail, lors du départ de certains enfants. La capacité d'accueil s'en est trouvée réduite, nous avons donc été en difficulté pour répondre favorablement à des demandes d'admission.

Par ailleurs, la famille relais a cessé son activité au courant de l'année.

L'une des difficultés notables du service est de recruter des nouvelles familles d'accueil.

Les formations

Les salariés des Familles d'Accueil Spécialisées ont participé au cours de l'année 2017 à des séances d'analyse des pratiques. Elles sont organisées par l'IRTS d'Hérouville St Clair et animées par Madame Katia Honoré.

L'activité

Admission :

Au cours de l'année 2017, le service des Familles d'Accueil Spécialisées a réalisé deux admissions. Trois jeunes ont quitté le service, un jeune a basculé d'une FAS à une autre.

Mouvement de l'effectif des jeunes en 2017 :

FAS	Entrées	Sorties
FAS Galais		
FAS Mayet		
FAS Malherbe		
FAS Debeaupuis		1
FAS Le Fouler	1	1
FAS Deboosère		
FAS Riquet (<i>relais</i>)		
FAS Fernez	2	2
Totaux	3	4

Age des jeunes :

TRANCHES D'AGE	NOMBRE DE JEUNES		
	Filles	Garçons	Total
Moins de 5 ans inclus	0	0	0
6 à 11 ans inclus	1	2	3
12 à 15 ans inclus	4	4	8
16 à 18 ans inclus	0	4	4
19 à 21 ans inclus	1	1	2
Total	6	11	17

Moyenne d'âge : 14 ans.
Durée des séjours : 6 ans.

Nombre de journées 2017 :

	Prise en charge normale	Prise en charge extérieure	Total
Manche	3 926	190	4 116
Autres départements	2 402	85	2 487
	6 328	275 91 en valeur internat	6 603 6 419 val internat

Origine des jeunes accueillis :

Département de la Manche	Autres départements
11	6

V. Perspectives

Le Pôle Adolescents :

Tout en maintenant la même capacité, le pôle adolescents sera organisé prochainement en trois sites d'hébergement, le centre du département qui n'était jusqu'alors pas couvert par ce service, se verra doté d'un lieu d'hébergement pour les adolescents de 14 à 18 ans permettant ainsi de répondre aux besoins repérés sur le territoire. En ce sens, les démarches entamées en 2017 pour trouver un site en centre Manche devraient aboutir dans les mois à venir.

Un travail est d'ores et déjà en cours pour améliorer l'harmonisation des pratiques sur les différents secteurs géographiques.

L'évaluation interne est programmée dans l'année à venir et sera un outil pertinent pour faire un point sur nos pratiques et dégager des axes d'amélioration du service rendu.

Les Familles d'Accueil Spécialisé :

La démarche d'évaluation interne est lancée et sera suivie de la réécriture du projet de service.

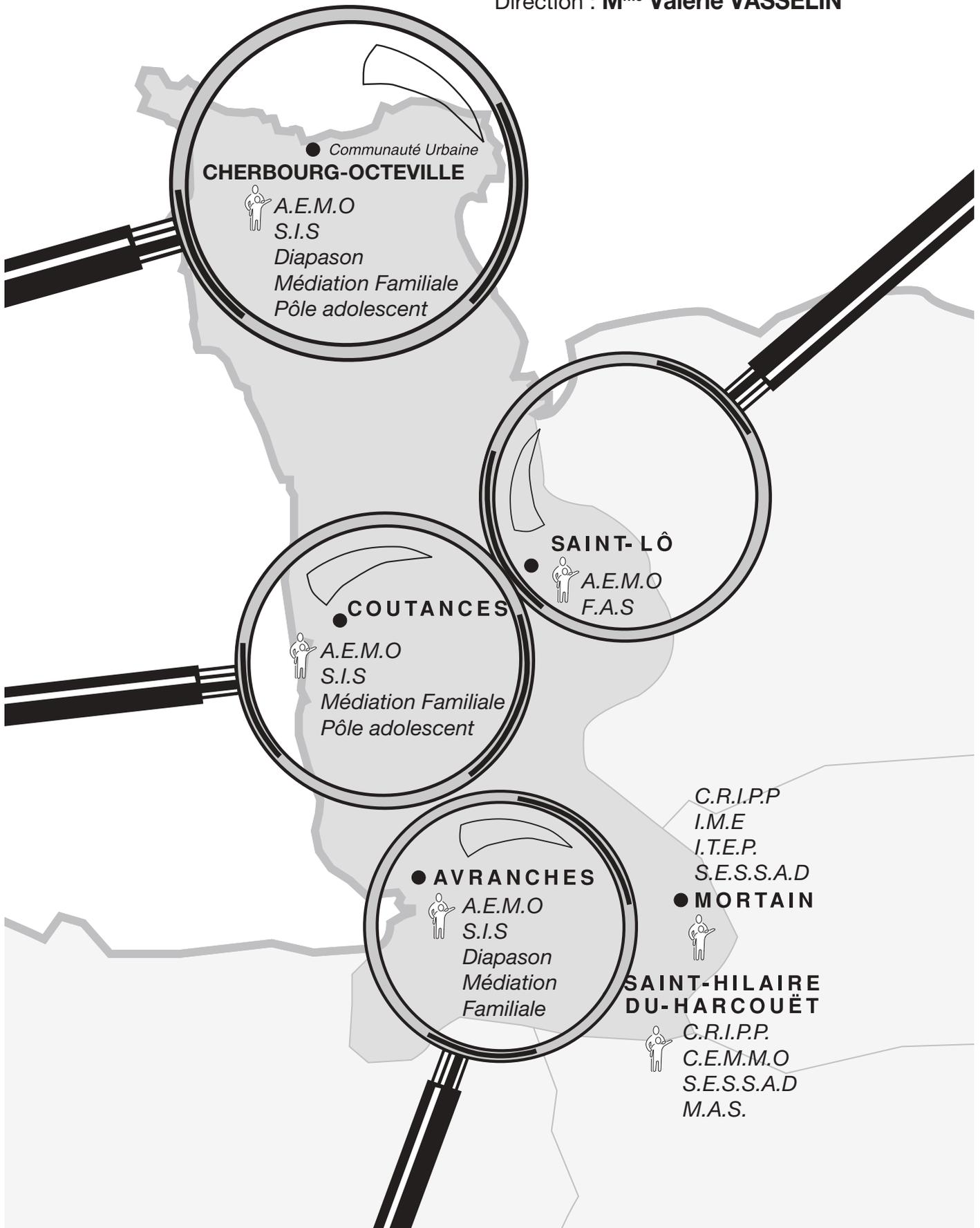
La difficulté pour recruter de nouveaux professionnels est toujours d'actualité, y compris en terme de famille relais.

PÔLE ENFANCE MILIEU OUVERT

3 rue de Tessy - BP 491

50001 SAINT-LÔ Cedex

Direction : **M^{me} Valérie VASSELIN**





POLE PROTECTION de l'ENFANCE

LES SERVICES en MILIEU OUVERT

(AEMO / SIS / DIAPASONS / MEDIATION FAMILIALE)

RAPPORT ACTIVITE 2017

Les Services en Milieu Ouvert de l'ADSEAM regroupent plusieurs activités :

- **Les actions éducatives en milieu ouvert**
 - ⇨ Administratives: dans le cadre de l'Action Educative à Domicile l'AEP (Action Educative Préventive)
 - ⇨ Judiciaires: l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

- **L'investigation spécialisée (SIS)**
 - La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (M.J.I.E)

- **L'espace lien familial**
 - ⇨ **Deux espaces rencontre parents/enfants:**
 - Le diapason de Cherbourg
 - Le diapason d'Avranches

 - ⇨ **Le service de Médiation Familiale:**
 - A Cherbourg, Coutances et Avranches.

Ces activités sont différenciées et réparties sur l'ensemble du département et disposent de moyens adaptés sur nos différents sites. Le personnel affecté à chaque activité est un personnel qualifié, chargé de mettre en œuvre les projets de service arrêtés par l'Association. La gestion administrative et financière est maintenue au siège du service à Saint-Lô. Nous présenterons un compte-rendu de l'activité 2017 pour chacune des structures.

Les Actions Educatives en Milieu Ouvert (AED/AEMO)

- Habilitation :

Le projet de service a été validé le 18 avril 2016 par le bureau de l'ADSEAM et transmis aux autorités compétentes. L'habilitation du service d'AEMO a été renouvelée le 22 mai 2015 pour une période de 5 ans pour 939 enfants suivis. La DTPJJ de Basse-Normandie a transmis un nouvel arrêté de renouvellement d'habilitation du service daté du 21/12/17 qui précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 la capacité du service autorisée est de 900 enfants suivis et jusqu'à 945 enfants suivis au maximum.

- Activité :

Conformément à la lettre de cadrage et au CPOM en vigueur depuis le 01/01/17, le SAEMO doit se recentrer sur l'exercice des mesures judiciaires. L'activité de l'AED doit progressivement s'arrêter au cours de cette année.

En 2017, l'activité est de 834 enfants pour 30,89 postes en ETP de travailleurs sociaux. Pour rappel en 2016, sur les 6 premiers mois de l'année, l'activité était de 884 enfants suivis puis à compter du 1^{er} juillet 2016, l'activité a été fixée à 804 enfants suivis répartis comme suit : 653 enfants en AEMO et 151 enfants en AED.

Le Service d'Investigations Spécialisé (S.I.S.)

La MJIE :

- **Habilitation :**

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 Mai 2011. Il a été soumis à la Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes. Nous avons obtenu un arrêté d'habilitation au 15 décembre 2011. Son renouvellement a été déposé en Juillet 2017 et est en cours de traitement par la DRPJJ.

- **Activité :**

En 2017, l'activité autorisée était de **175 MJIE** à laquelle se sont ajoutées 25 MJIE, activité supplémentaire autorisée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2017, à la demande des services de la DIRPJJ.

Les Diapasons de Cherbourg et d'Avranches

En 2017, l'activité globale des Diapasons continue d'être soutenue. Nous sommes financés à hauteur de 50 mesures. 74 mesures ont été ordonnées dont 46 seulement pour le TGI de Cherbourg.

La remise en cause de la subvention du Conseil départemental pour cette activité fragilise le financement du dispositif et nécessite de mobiliser les autres partenaires (CAF, MSA, Cour d'Appel, Municipalités) pour contribuer à la pérennité du service.

La Médiation Familiale

L'activité Médiation Familiale est mise en place sur les secteurs de Cherbourg, Coutances et Avranches. Compte-tenu des besoins et conformément au schéma départemental enfance famille 2016-2019, nous déployons progressivement notre activité conjointement à celle de l'UDAF afin de répartir l'offre sur l'ensemble du territoire. Ainsi nous sommes passés à 1,25 ETP de médiateur familial au cours de cette année.

Le financement de l'activité est assurée à 0,75 % par la CAF et à 0,25 % par les autres financeurs (Cohésion Sociale, MSA et Cour d'Appel),

1- ACTIVITE des SERVICES en MILIEU OUVERT

L'activité prévisionnelle pour l'année 2017 a été fixée à **304 410 journées prévisionnelles** pour **30,89 ETP** de travailleurs sociaux pour une capacité de 834 jeunes suivis simultanément.

0,50 ETP de travailleur social (à partir de mars 2017) et 0,80 ETP (à compter de novembre 2017) ont été octroyés temporairement au regard de la suractivité constatée. Des listes de mesures en attente judiciaire ont dû être mises en place sur le Nord et le Sud du département tandis que l'activité sur le Centre était en diminution. Ainsi au gré des mouvements du personnel, nous avons mis en place « un poste éducatif volant » sur le secteur centre afin de soutenir l'activité du sud du département et faire face au flux de l'activité sur les différents sites d'intervention.

L'objectif visé est de favoriser une souplesse organisationnelle du service et d'avoir une réactivité face aux besoins des différentes juridictions. A terme, deux postes seront définis comme renfort sur le Centre/Nord Manche et le Centre/ Sud du département.

↳ Au 31/12/17, **927 jeunes** faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année **323 723 journées**, soit une suractivité de **19 313 journées** qui correspond à **6,3 % de suractivité** par rapport au prévisionnel de 30,89 ETP.

1. Evolution globale des journées réalisées de 2015 à 2017 :

	JUDICIAIRE	ADMINISTRATIF	REALISE	PREVISIONNEL	EXCEDENT REALISE
2015	239 377 69 %	106 440 31%	345 817	322 752	EXCEDENT 23 065
2016	265 254 86 %	44 223 14%	309 477	308 824	EXCEDENT 653
2017	318 742 98 %	4 981 2%	323 723	304 410	EXCEDENT 19 313

L'activité prévisionnelle 2017 a été calculée sur un équipement de 30,89 ETP.

2. Répartition de l'activité en 2017 par secteur géographique et par prescripteur

L'activité globale s'est répartie comme suit :

- **98 %** de mesures judiciaires (**AEMO**)
- **2 %** de mesures administratives (**AED**)

L'activité administrative a baissé de 12 %. La fin de la mise en œuvre des mesures AED par l'Association est actée en novembre 2017.

	CHERB. 1	CHERB. 2	ST-LO	COUTANCES	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE	91 868	52 668	63 352	35 470	62 700	306 058
ADMINISTRATIF	320	676	2 614		1 371	4 981
AUTRES DEPARTEMENTS	2 557		3 993	882	5 252	12 684
TOTAL	94 745	53 344	69 959	36 352	69 323	323 723

La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :

	2017		2016		2015	
Secteur Cherbourg 1	29 %	45 %	28 %	44 %	25 %	40 %
Secteur Cherbourg 2	16 %		16 %		15 %	
Secteur Coutances	11 %	33 %	12 %	36 %	12 %	37 %
Secteur Saint-Lô	22%		24 %		25 %	
Secteur Avranches	22 %		20 %		23 %	

Les mesures émanant des tribunaux de Cherbourg et Coutances (AEMO judiciaires) représentent sur le total de l'activité des secteurs :

	2017		2016		2015	
Secteur Cherbourg 1	99 %	99 %	96 %	95 %	79 %	77 %
Secteur Cherbourg 2	98 %		93 %		75 %	
Secteur Coutances	100 %	98 %	80 %	78 %	63 %	64 %
Secteur Saint-Lô	96 %		76 %		65 %	
Secteur Avranches	98 %		79 %		63 %	

3. Les mouvements en 2017

Nous avons suivi globalement au cours de l'année 2017 : **1 467 enfants**.

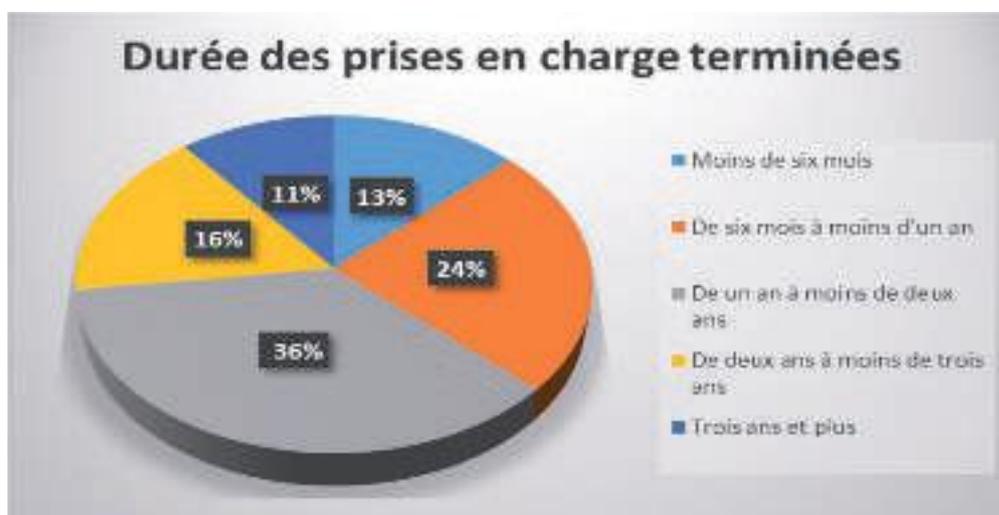
Soit : **53 %** de garçons et **47 %** de filles.

Ces mouvements sont résumés dans le tableau suivant :

	Décision d'une juridiction de l'Enfance			Décision administrative ASE			TOTAL
	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	
En charge Au 01.01.2017	421	363	784	24	18	42	826
Entrées en 2017	328	313	641	0	0	0	641
Sorties en 2017	273	225	498	24	18	42	540
En charge au 31.12.2017	476	451	927	0	0	0	927
Jeunes suivis dans l'année	749	676	1425	24	18	42	1467

4. Durée moyenne des prises en charge terminées

Durée du suivi des prises en charge terminées (en nombre d'enfants) <i>Etude réalisée sur les 540 enfants sortis en 2017</i>	
Moins de six mois	70
De six mois à moins d'un an	129
De un an à moins de deux ans	195
De deux ans à moins de trois ans	88
Trois ans et plus	58



☒ **Comparatif durée moyenne des mesures entre 2016 et 2017 :**

En 2016 :	
En judiciaire	18 mois
En administratif	18 mois
Moyenne	☞ 18 mois

En 2017 :	
En judiciaire	18 mois
En administratif	28 mois
Moyenne	☞ 23 mois

Pour rappel, en 2016, la moyenne des mesures terminées étaient de 18 mois pour le judiciaire et pour l'administratif. En 2017, cette moyenne est de 23 mois, ce chiffre est à modérer au regard de la durée moyenne des dernières mesures d'AED exercées. En effet, en judiciaire la durée moyenne de 18 mois est constante.

5. Etude sur les fratries

Au cours de l'année 2017, une étude a été réalisée sur le nombre d'enfants suivis par fratrie :

	Cherbourg 1	Cherbourg 2	Saint-Lô Coutances	Avranches	TOTAL
1 enfant unique	81	33	72	44	230
Fratrie de 2 enfants	39	25	49	38	151
Fratrie de 3 enfants	22	11	24	8	65
Fratrie de 4 enfants	9	4	5	7	25
Fratrie de 5 enfants	1	0	2	0	3
Fratrie de 6 enfants	0	0	1	2	3
				TOTAL	477

6. Les mouvements du personnel

☞ **Cinq salariés sont partis à la retraite en 2017 :**

- Michel BINET, éducateur spécialisé sur le secteur AEMO d'AVRANCHES
- Serge COURTAIS, éducateur spécialisé sur le secteur AEMO d'AVRANCHES
- Françoise MAINCENT, agent d'entretien sur le secteur d'AVRANCHES
- Maryvonne POIGNANT, agent d'entretien sur le secteur de CHERBOURG
- François YVAIN, éducateur spécialisé sur le secteur AEMO de SAINT-LO

Lucie MARIE, salariée d'Avranches a démissionné de ses fonctions et cela a pris effet le 31.12.2017.

➡ Les embauches à durée indéterminée (CDI):

Sur le secteur d'Avranches, deux salariés ont été recrutés en tant que travailleur social en CDI, il s'agit de Camille CHIMIRRI (SAEMO) et Anaïs EUDES (SIS), en remplacement des deux salariés partis à la retraite.

Kathy MENARD est embauchée en CDI en tant qu'agent d'entretien, également sur le secteur d'Avranches.

Virginie LOQUET est recrutée en tant que Chef de Service sur le secteur AEMO de Saint-Lô, elle vient remplacer Carole DESTRES qui bénéficie d'une mutation sur l'un des secteurs de Cherbourg.

➡ Les embauches à durée déterminée (CDD) :

La majorité des recrutements en CDD étaient des remplacements pour :

- congés parentaux,
- maladie,
- diminution de temps de travail sur une période définie

Nous avons également recruté une personne à 0.50 ETP pour surcroit d'activité depuis le 15.03.2017 sur le service AEMO de Cherbourg et ce recrutement est actuellement, toujours en cours (+ 0,80 ETP à compter de novembre sur ce même secteur).

Il y a eu également une embauche d'une semaine à temps plein sur la période d'été, pour surcroit d'activité à la direction des services en milieu ouvert.

Les recrutements pour remplacement ont concerné 25 CDD et 13 personnes.

➤ Evolution du personnel ces 3 dernières années :

	2015	2016	2017
Directeur Directrices Adjointes	0,425 0,91	0,425 0,91	0,425 0,91
Secrétariat administration	7,72	7,72	7,52
Chef de service	4,05	4,05	3,55
Intervenants sociaux	32,75	31,25	30,89
Psychologue	2	2	2
Services Généraux	0,97	0,97	0,97
TOTAL	48,82	47,32	46,26

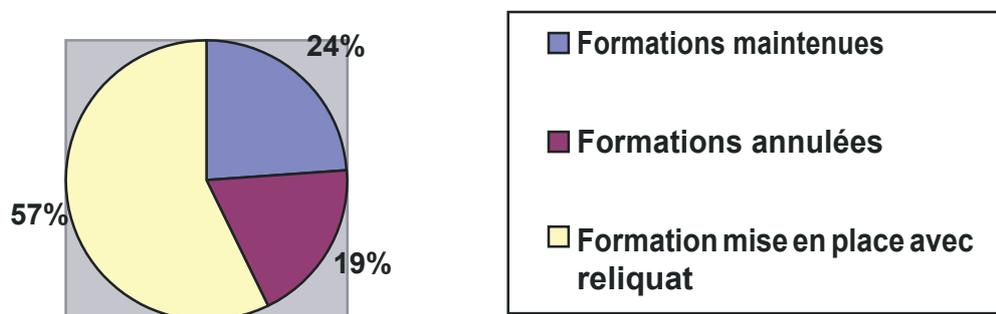
7. La Formation

Notre Compte Investissement Formation Adhérent, pour l'année 2017 concernait dans un premier temps 9 personnes.

Malheureusement, plusieurs formations ont été annulées. Sur les 9 formations accordées, 4 n'ont pu être mises en place.

Notre budget d'un montant total de 16 560.01 € (reliquat 2016 compris) n'étant pas utilisé dans sa globalité en fin d'année, une formation intra a donc été mise en place. Celle-ci a permis à 12 salariés de bénéficier d'une actualisation des connaissances sur la protection de l'enfance et la loi du 14.03.2016.

Le nombre de personnes concernées par le CIFA 2017 est représenté ci-dessous en pourcentage.



➤ Journées d'études ou congrès

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 8 salariés ont participé à des journées d'études, congrès ou colloque, concernant notre secteur d'intervention.

➤ L'analyse des pratiques

Cette année, tous les secteurs ont bénéficié d'une analyse des pratiques pour un total de **40** journées.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne qualifiée extérieure, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de l'AEMO/SIS. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par Mme Véronique GRANDIN pour les équipes d'Avranches, Saint-Lô et Coutances et Madame Mireille ARTUS de Pégase Processus pour les équipes de CHERBOURG.

8. Les Moyens Matériels

➤ Le parc automobile

Il est composé de **36 véhicules de service**, répartis dans les différents secteurs géographiques. Nous avons effectué **269 908 kilomètres** pour l'année pour un coût kilométrique de **0.36 €**. Le renouvellement régulier du parc automobile nous permet de réaliser une économie substantielle de la consommation malgré l'augmentation du prix des carburants.

➤ Le Budget

Le budget 2017 a été fixé le 26 janvier 2017 sur une base de **304 410 journées** par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Le prix de journée est **de 8,56 €** à compter du **1^{er} février 2017**.

❖ Constats et commentaires

L'activité des services en milieu ouvert ne va plus concerner désormais que l'activité judiciaire. Cependant, l'activité globale n'est pas corrélée à la diminution prévisionnelle liée à la fin des mesures AED. Cette suractivité a allongé le délai de prise en charge de nos mesures judiciaires.

Un 0,50 ETP en CDD puis un 0,80 ETP ont ainsi été mis en œuvre au cours de l'année, dans l'attente que de nouveaux moyens pérennes soient envisagés et validés par le Conseil Départemental dans le cadre d'un avenant au CPOM.

Enfin, depuis le 1^{er} septembre 2017, nous expérimentons la mise en œuvre du « poste éducatif volant » afin de favoriser une souplesse organisationnelle entre les secteurs géographiques et ainsi mieux faire face au flux de l'activité sur les différents sites d'intervention. Deux nouveaux postes sont prévus (centre/nord et centre/sud) mais ne suffiront pas dans l'immédiat, à eux seuls, à répondre aux besoins croissants recensés et évalués sur l'ensemble du département conjointement avec le Conseil Départemental et les deux juridictions.

2. ACTIVITE MJIE

Le Service d'Investigations Spécialisé, créé en 1997, est habilité pour l'exercice des MJIE depuis janvier 2012. Sa compétence se décline sur l'ensemble du département pour mettre en œuvre ces mesures d'investigation ordonnées par les Juges des Enfants de Cherbourg et de Coutances, en application des articles 375 et suivants du Code civil et de l'ordonnance du 2 février 1945 sur les mineurs délinquants.

L'activité du S.I.S est répartie sur trois territoires géographiques :

- secteur Nord : à CHERBOURG (46 rue Alfred Rossel),
- secteur Centre : à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),
- secteur Sud : à AVRANCHES (36 rue de Lille).

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Chaque secteur est doté d'un poste de secrétaire, de psychologue, d'intervenants socio-éducatifs, d'un agent de service, tous embauchés en CDI à temps partiel, soit un total de **7,2757 équivalent temps plein** sur l'ensemble du département.

Le partage des locaux avec les autres activités des services en Milieu Ouvert (AEMO, Diapason, Médiation Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

L'animation technique et hiérarchique des diverses activités en Milieu Ouvert sur chaque secteur est assurée par un chef de service.

L'activité du S.I.S. dépend de la demande des magistrats et peut varier en fonction des besoins sur chaque territoire, voire fluctuer pendant l'année.

Il s'agit donc de répondre de manière réactive et d'adapter au mieux les moyens du S.I.S. au besoin des magistrats dans le cadre de nos habilitations et de la complémentarité de moyens avec le service public de la P.J.J.

En 2017, 105 ordonnances concernant 182 enfants ont été traitées.

1. L'activité

Concernant les MJIE, nous avons pu constater la répartition des demandes entre le TGI de Cherbourg pour 50 % et le TGI de Coutances pour 50 %.

L'activité, prévue à 200 mineurs pour l'année 2017, n'a pas été atteinte. 182 mesures ont été réalisées, les 18 autres sortiront au cours du premier trimestre 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de mesures terminées	156	175	192	190	182

2. Les mouvements dans l'année 2017

Origine des demandes	Tribunal pour Enfants de COUTANCES		Tribunal pour Enfants de CHERBOURG		TOTAL	
	Ordonnances	Enfants	Ordonnances	Enfants	Ordonnances	Enfants
a) Encours au 01/01/17	43	76	34	61	77	137
b) Entrées dans l'année	42	71	41	70	83	141
c) Sorties dans l'année	61	111	44	71	105	182
d) Encours au 31/12/17	23	37	31	54	54	91

Les mesures MJIE sorties dans l'année ont concerné **93 garçons** et **89 filles**.

3. Origine et motifs de la mesure

Origine des mesures : La CRIP, le parquet et la saisine directe du JE.

Les éléments ayant motivé la demande de MJIE sont principalement les carences éducatives et les conflits parentaux, les problèmes d'addiction, les troubles psychiques parentaux et les violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

4. La durée moyenne

La durée moyenne d'une mesure est de cinq mois.

5. Le délai d'effectivité

Le délai d'effectivité moyen d'une mesure est de trois mois.

Les besoins accrus ces dernières années sur le territoire de Cherbourg ont nécessité des demandes de reports d'échéances, et donc de différer le début de certaines mesures.

6. L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat

Nous intervenons principalement auprès de jeunes mineurs :

- ↪ 64 % avaient moins de 10 ans
- ↪ 13 % avaient entre 10 et 12 ans
- ↪ 14 % avaient entre 13 et 15 ans
- ↪ 9 % avaient entre 16 et 17 ans

7. Le personnel

Le prévisionnel en personnel 2017, soit **7,2757 ETP** en CDI a été réparti comme suit :

- 1 directrice adjointe à temps partiel
- 2 chefs de service à temps partiel
- 9 travailleurs sociaux à temps partiel
- 2 psychologues à temps partiel
- 4 secrétaires à temps partiel
- 2 agents de service intérieur à temps partiel

8. Le budget

Les mesures de MJIE sont tarifées suivant un prix à l'acte fixé tous les ans (décret DRPJJ du 6 octobre 1988).

Le prix de l'acte pour l'année 2017 a été fixé à **2 206.34 €** par arrêté du Préfet de la Manche en date du 10 juillet 2017 sur la base prévisionnelle de 200 mineurs.

CONCLUSION

L'activité MJIE est particulièrement soutenue ces trois dernières années et a nécessité l'octroi par la DIRPJJ de mesures complémentaires chaque année.

Nous avons ainsi été amenés à exercer en moyenne 190 mesures/an.

En cours de renouvellement de notre habilitation, la question de pérenniser cette activité supplémentaire est soulevée, afin de garantir la qualité du service rendu à l'utilisateur et à la bonne organisation des services.

3. Présentation : Les Espaces rencontre parents/enfants (DIAPASONS)

2 sites

46-48 rue Alfred Rossel
50100 CHERBOURG

Tél : 02.33.88.57.22 – Fax : 02.33.88.57.21

36 rue de Lille
50300 AVRANCHES

Tél : 02.33.79.05.61 – Fax : 02.33.79.05.64

Les ESPACES RENCONTRES ont pour objectif le maintien ou le rétablissement des liens parents/enfants. Quel que ce soit le contexte (séparation conflictuelle des parents et/ou problématique familiale majeure), pour construire son identité, l'enfant a besoin que soient reconnus les deux axes de sa filiation, maternelle et paternelle, permettant de se situer dans une histoire familiale.

L'espace rencontre est un lieu de passage, limité dans le temps pour favoriser, dans une démarche faisant appel à la responsabilité de chacun, le rétablissement d'un droit de visite organisé selon des modalités traditionnelles.

Les espaces rencontres sont ouverts un samedi après-midi sur deux de 13h45 à 18h15 toute l'année, avec la présence de deux accueillants de formation initiale travailleurs sociaux ou psychologues.

Deux secteurs de notre établissement mettent en place ces mesures de médiation et d'accueil, Cherbourg et Avranches sur lesquels sont mobilisés respectivement 5 travailleurs sociaux.

I- OBJECTIFS DE L'ACCUEIL EN ESPACE RENCONTRE

Conformément avec notre projet de service réactualisé en janvier 2017, l'objectif premier consistera donc bien à dégager l'enfant du conflit qui anime ses parents. La qualité de l'accueil doit garantir le respect de chacun, la sécurité et favoriser la reprise des relations par un accompagnement approprié.

Les moyens mis en œuvre seront donc :

- De permettre la rencontre dans un cadre neutre, sécurisant et accueillant d'un enfant avec son parent non-hébergeant, de rendre cette expérience possible dans des situations familiales conflictuelles, étape positive pour permettre à chacun d'avoir un autre regard sur sa situation et celle de l'enfant,

Ou

- D'accompagner une passation, c'est-à-dire d'assurer le transfert du ou des mineurs entre les parents dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux.

- Il s'agit d'apporter parallèlement une écoute et un soutien à chacun, enfant, parent hébergeant, parent non-hébergeant pour :
 - ✓ que l'enfant puisse retrouver une parole en prenant une certaine distance avec les enjeux du conflit ;
 - ✓ que le parent hébergeant puisse vaincre certaines réticences souvent liées au vécu difficile de la rupture ;
 - ✓ que le parent non-hébergeant puisse réinvestir un rôle de parent.

Enfin, le DIAPASON ne doit être qu'un lieu de passage, limité dans le temps pour favoriser, dans une démarche faisant appel à la responsabilité de chacun, le rétablissement d'un droit de visite organisé selon des modalités traditionnelles.

Le DIAPASON, qui a pour objectif de permettre la relation effective de l'enfant avec son parent non-hébergeant, vise à pallier l'impossibilité d'exercer un droit de visite classique :

- Parce que le parent hébergeant s'oppose formellement à l'exercice d'un tel droit par l'autre parent.
- Qu'après une rupture des liens entre enfant et parent non-hébergeant, ces liens se renouent et méritent accompagnement.
- Parce que le parent non-hébergeant n'est matériellement pas en mesure d'accueillir son enfant ou que le droit classique est de nature à présenter un danger pour l'enfant.
- Lorsqu'une procédure pénale à l'encontre d'un parent ne lui permet pas d'exercer librement son droit de visite (allégation d'abus sexuels...).
- Parce que l'antériorité des relations entre parents et enfants ou la situation socio-économique des parents ne leur permettent pas d'accueillir et d'avoir des relations suffisamment sécurisées avec leur enfant.

II- LE CONTROLE DE L'ACTIVITE

Une fois par quinzaine, l'équipe se réunit afin d'organiser l'activité du DIAPASON et de contrôler son déroulement.

Adhérent à la Fédération des Espaces rencontres parents-enfants, nous participons aux rencontres du Réseau Grand-Ouest des Espaces rencontres.

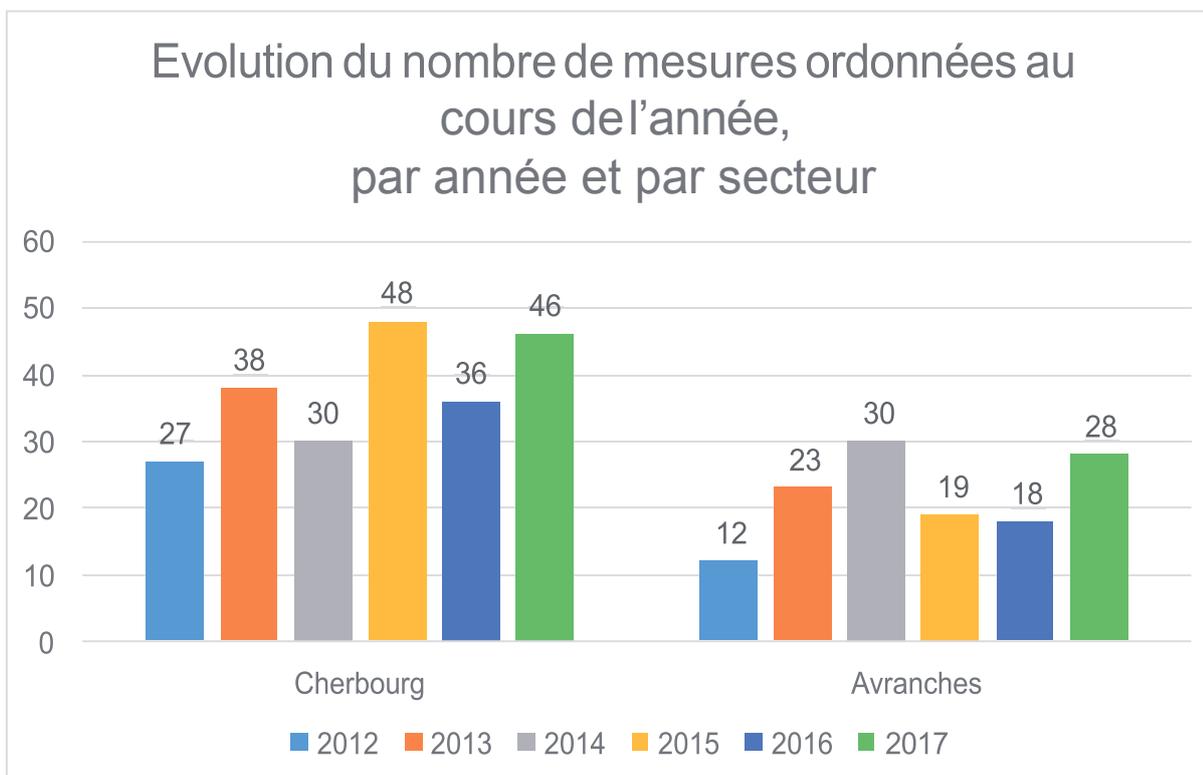
Un comité de pilotage doit avoir lieu habituellement tous les ans, soit dans les locaux des Diapasons soit au T.G.I. de CHERBOURG.

III- LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

Le service fonctionne grâce aux subventions de la CAF, de la justice, de la MSA, de la DDCCS et des mairies.

IV - L'ACTIVITE

L'activité s'est vue considérablement augmenter depuis 2012 et les mesures prévues chaque année à savoir, 50 mesures réparties à hauteur de 25 sur chaque secteur sont dépassées.



Pour résumer, au cours de l'année 2017, 64 mesures ont été clôturées (41 à Cherbourg et 23 à Avranches). Les situations clôturées représentent les mesures terminées, non exercées jusqu'à leur terme ou encore non débutées.

13 mesures ont été mises en attente sur le secteur de Cherbourg.

22 mesures étaient en cours au 31 décembre 2017.

L'année 2017 comptabilise donc un total de 99 mesures traitées par le service.

V - PRESENTATION DU DIAPASON DE CHERBOURG

LE PERSONNEL

La coordination a été assurée par Mme Hélène LECONTE et le secrétariat par Mme Cécile LEQUILBEC.

Les six référents et accueillants - durant l'année 2017 - sont des professionnels qualifiés de l'enfance :

- Mme Nelly GUERET, psychologue
- Mme Maud LEVESQUE, éducatrice spécialisée
- M. Julien POITOU, éducateur spécialisé
- Mme Virginie JALLOT, assistante sociale
- Mme Stéphanie BIENAIME, éducatrice spécialisée
- M. Guillaume DIGNE, assistant social

VI - PRESENTATION DU DIAPASON D'AVRANCHES

LE PERSONNEL

La coordination est assurée par Madame Florence DUMORTIER, chef de service et le secrétariat par Madame Estelle GOUIN.

Les six référentes et accueillantes sont des professionnelles :

- Mme Chantal FEUVRIER, psychologue
- Mme Jacqueline HEYMES, éducatrice spécialisée
- Mme Alexandra LEBAILLY, éducatrice spécialisée
- Mme Rachel HARASSE, assistante sociale
- Mme Camille DELFORTRIE, éducatrice spécialisée
- Mme Lucie MARIE, éducatrice spécialisée

PERSPECTIVES COMMUNES AUX DEUX ESPACES RENCONTRE

L'activité des espaces rencontres s'est accrue ces dernières années mais de manière très inégale d'un territoire à l'autre. Le Diapason de Cherbourg est très sollicité et malgré une bonne coordination avec les magistrats du TGI de Cherbourg, nous déplorons en 2017 que 13 mesures n'ont pu être effectives dans les délais conventionnellement impartis. Le développement des moyens supplémentaires au Diapason de Cherbourg se pose, au regard des besoins récurrents recensés sur ce territoire.

Enfin, conformément au cahier des charges lié à la prestation de service, nous devrions mettre en place une formation spécifique liée aux missions des accueillants au sein des espaces rencontres. Le projet est en cours d'élaboration conjointement avec le service du CHRS la Villa Myriam, autre opérateur des Espaces Rencontres sur le département.

4. ACTIVITE DE LA MEDIATION FAMILIALE

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du Comité Départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM est habilitée à créer un service de Médiation Familiale sur l'ensemble du département.

Objectifs :

La Médiation Familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales. Il s'agit d'aider les parents à trouver eux-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Contexte d'intervention :

D'abord centrée exclusivement sur les couples avec enfants qui se séparent ou divorcent, la Médiation Familiale peut aussi s'appliquer à toute situation où le lien familial est fragilisé ou rompu.

Temps de travail :

Dans un premier temps à 70% d'un ETP, nous avons obtenu, au fil des années des financements supplémentaires nous permettant de déployer jusque 1 ETP de Médiateur. Depuis le 1er septembre 2017, nous sommes à 1,25 ETP de médiateur familial répartis à hauteur de 0,40 ETP à Cherbourg, 0,45 ETP à Coutances et 0,40 ETP à Avranches.

Conjointement avec l'UDAF, nous sommes opérateurs d'une expérimentation dans le cadre de la TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire), mise en œuvre sur le plan national. Le TGI de Cherbourg a été choisi comme dix autres juridictions en France. Actuellement 0.60 ETP de médiateur familial y est consacré.

Donc au global, le temps d'activité médiation + la TMFPO se répartissent ainsi :

- 100 % à Cherbourg,
- 45% à Coutances
- et 40% à Avranches

I. LE PERSONNEL

Il est fait appel, pour exercer ces mesures, à des professionnels qualifiés titulaires du diplôme d'état de médiateur familial.

Secteur nord :

- Médiateur Familial : Madame Christine DECARITE BEROT
- Coordinatrice : Madame Carole DESTRES
- Secrétaire : Madame Véronique DEFOY

Secteur centre :

- Médiateur Familial : Madame Marie DUFOUR-REGNAULT
- Coordinatrice : Madame Carole DESTRES jusqu'en octobre 2017 puis Madame Virginie LOQUET
- Secrétaire : Mademoiselle Sandra ROUXEL.

Secteur sud :

- Médiateur Familial : Madame Carmen LEBAS
- Coordinatrice : Madame Florence DUMORTIER
- Secrétaire : Mademoiselle Estelle GOUIN

II- L'ACTIVITE

a. – La TMFPO :

Mise en œuvre depuis le 1er octobre 2017, la TMFPO est une belle opportunité de développement et de partenariat, et impacte fortement les services de médiation familiale.

Onze TGI ont été retenus pour poursuivre une première expérimentation qui a été menée à Bordeaux de 2011 à 2015. La loi prévoit, dans ces onze tribunaux, pour les affaires relevant des juges aux affaires familiales, que les couples soient contraints de tenter une médiation familiale sauf dans les cas ci-dessous :

- Si la demande émane conjointement des deux parents afin de solliciter l'homologation d'une convention d'un accord,
- Si l'absence de recours à la médiation est justifiée par un motif légitime (dont le périmètre est à définir par les magistrats),
- Si cette tentative de médiation préalable risque, compte tenu des délais dans lesquels elle est susceptible d'intervenir, de porter atteinte au droit des intéressés d'avoir accès au juge dans un délai raisonnable (cela concerne les situations de violences intraconjugales/intrafamiliales).

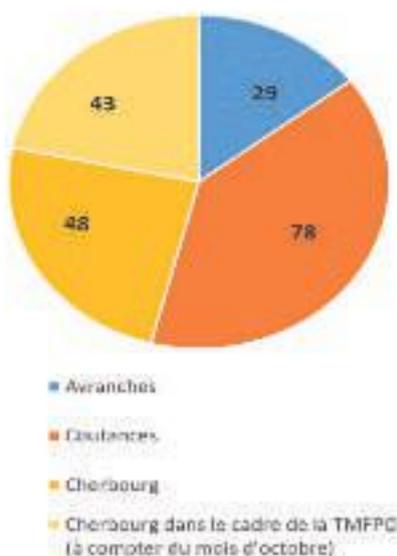
Concernant l'activité elle-même, même si jusqu'à la fin du mois de décembre 2017, aucune mesure mise en place dans ce cadre n'a été terminée, l'activité sur le secteur de Cherbourg s'est considérablement accrue.

En l'espace de 3 mois, 13 mesures se sont mises en place et 43 rendez-vous d'information ont eu lieu.

Au cours de l'année, des entretiens d'information préalables sont menés afin d'informer les parties du déroulement de la mesure.

Voici un aperçu du nombre d'entretiens réalisés en 2017, avec, pour le secteur de Cherbourg ceux réalisés dans le cadre de la TMFPO à compter du mois d'octobre

Entretiens d'information préalable 2017



Nous avons, jusqu'au 30 septembre 2017, 1 ETP de médiateur familial, ce qui représentait à l'année 50 mesures à réaliser.

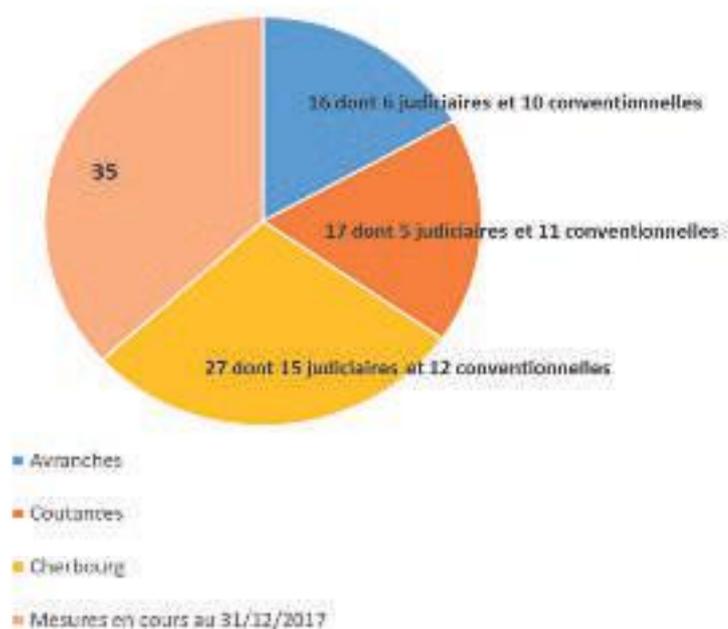
Or, à cette date Cherbourg avait réalisé 14 mesures sur les 15 à réaliser (proportionnellement au temps attribué à Cherbourg jusqu'à cette date)

Coutances 11 sur 11

Avranches 12 sur 11

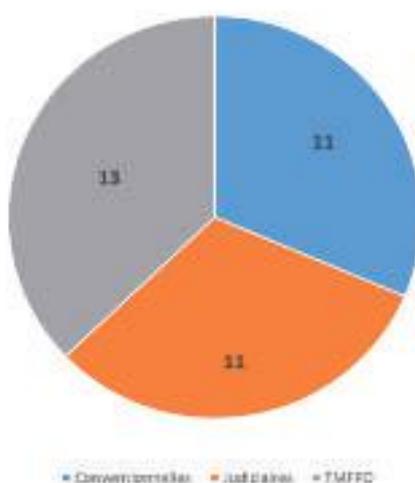
L'activité au 31/12/2017 :

Mesures terminées et en cours au 31/12/2017



Voici le détail des mesures en cours au 31.12.2017 :

Mesures en cours au 31/12/2017 tous secteurs confondus



III. FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

L'engagement de la branche famille de la CAF en matière de Médiation Familiale s'intègre dans le cadre de sa politique d'appui à la parentalité, déclinée dans le schéma départemental des services aux familles 2016-2019.

Concernant le financement de l'activité, il est principalement assuré par la CAF et la participation des usagers. Il varie selon leurs revenus et le barème appliqué, fixé par la CNAF, conformément aux recommandations du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale. Le reste du financement est assuré par des subventions du Conseil Départemental, de la MSA, de la cohésion sociale et de la justice.

Le financement du dispositif Médiation Familiale n'est pas encore pérenne. En effet, les subventions allouées initialement à la création du service par les autres financeurs que la CAF ne suivent pas toujours la progression autorisée de l'activité et les charges qui en découlent.

Ces difficultés rencontrées sont abordées chaque année dans le cadre du Comité Départemental de la Médiation Familiale et des Espaces Rencontres de la Manche qui regroupe tous les financeurs et partenaires.

IV. CONTROLE DE L'ACTIVITE

Quatre réunions de régulation et de coordination de service ont lieu au cours de l'année dans le cadre interne du service, réunissant médiateurs familiaux, cadres et secrétaires.

Une analyse des pratiques commune avec l'UDAF et l'ACSEA a été mise en place. Elle est assurée 6 jours par an par Madame Claire DUHAMEL-BRUSSON, formatrice et médiatrice familiale.

V. PERSPECTIVES

Une convention entre le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg, l'UDAF, la CAF et l'ADSEAM a été signée en mars 2015.

Cette signature formalise l'organisation du ressort et la disponibilité des Associations pour répondre aux besoins des familles et des magistrats dans le cadre du contentieux familial.

La perspective de signer une convention similaire avec le Tribunal de Grande Instance de Coutances a pu être évoquée avec le Magistrat de la famille de Coutances en décembre 2017.

Le schéma départemental Enfance/Famille finalisé en 2016, a permis aux deux opérateurs du département (l'UDAF et l'ADSEAM), d'organiser au mieux, et de proposer ensemble des perspectives de développement de la médiation familiale sur l'ensemble des territoires de la Manche, celle-ci est en œuvre et se voit renforcée par l'expérimentation de la TMFPO. Cette dernière a nécessité l'élaboration de nouvelles conventions, spécifiques à cette activité en novembre dernier.

Nos associations continuent donc à se mobiliser et se coordonnent en lien avec les principaux financeurs et l'ensemble des acteurs (magistrats, avocats, coordonnateur parentalité...) afin de développer les moyens en adéquation avec les besoins des familles.

PÔLE MÉDICO-SOCIAL

6 route de la Petite Chapelle - BP 5
50140 MORTAIN

Direction : **M. Bernard LECOINTE**

CHERBOURG-OCTEVILLE

● *Communauté Urbaine*



A.E.M.O

S.I.S

Diapason

Médiation Familiale

Pôle adolescent

C.H.R.S

S.A.O. Service Logement

● SAINT- LÔ



Siège

A.E.M.O

Service F.A.S

● COUTANCES



A.E.M.O

S.I.S

Pôle adolescent

Médiation Familiale

● AVRANCHES



I.M.E - ITEP - SESSAD

● MORTAIN

● SAINT-HILAIRE DU-HARCOUËT



G.E.M.M.O

M.A.S.

S.E.S.S.A.D

Pôle Médico-Social

« C.R.I.P.P. Les Bons
Vents »

6, Rue de la Petite Chapelle

50140 MORTAIN



A.D.S.E.A.M.

- ✚ Institut Médico-Éducatif (IME)
- ✚ Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)
- ✚ Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
- ✚ Institut Education Motrice (IEM)
- ✚ Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

I- PREAMBULE : DESCRIPTION DES SERVICES

A l'occasion du CPOM n° 2 du pôle médico-social de l'ADSEAM, toutes les autorisations ont été mises à jour :

❖ **Une section I.M.E. de 28 places** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

Population accueillie : garçons et filles de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés (comportement, personnalité).

Mode de fonctionnement :

- 6 places en semi-internat
- 22 places en internat de semaine

❖ **Une section ITEP de 34 places** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

Population accueillie : garçons et filles de 6 à 20 ans ayant des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, mais dont les troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Mode de fonctionnement :

- 11 places en semi-internat
- 20 places en internat de semaine
- 3 places en service d'accueil familial spécialisé

❖ **Une section SESSAD de 88 places** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

Population accueillie : des garçons et des filles de 0 à 20 ans en situation de handicap présentant soit :

- *Une déficience intellectuelle avec des troubles associés*
- *Des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, mais avec des troubles du comportement rendant nécessaire la mise en œuvre de moyens médico éducatifs pour le déroulement de leur scolarité ou de leur formation professionnelle*
- *Une déficience motrice.*

Les agréments sont répartis ainsi :

- 57 places en Déficiences Intellectuelles (DI)
- 23 places en Troubles du comportement (TC)
- 3 places en Déficience Motrice (DM)
- 5 places « toutes Déficiences » (TD)

❖ **Institut d'Education Motrice de 14 places en file active** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

Population accueillie : garçons et filles de 3 à 20 ans présentant une déficience motrice évolutive ou non et dont les origines peuvent varier : Infirmité d'origine cérébrale, traumatisme et séquelle d'accident, spina-bifida, affectations neurologiques ou musculaires.

Mode de fonctionnement :

- 4 places en internat
- 10 places en semi-internat

❖ **Maison d'Accueil Spécialisé de 14 places**

Population accueillie : adultes de plus de 20 ans n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Mode de fonctionnement :

- 12 places en internat
- 2 places en semi-internat (transformées en places d'internat à compter de 2018).

//- INTRODUCTION : LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

C'est la signature du CPOM en novembre 2017, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, qui est le fait marquant de l'année 2017.

Au terme de la réalisation d'un diagnostic partagé, « *quelques problématiques sont relevées pour lesquelles des transformations devront être opérées* » :

- Le DITEP, dans sa dimension « dispositif » doit être effectif dès le traitement des demandes d'admission.
- Les projets d'établissements et service doivent être actualisés, la démarche qualité doit y trouver toute sa place.
- Une vigilance particulière sur la partie « médicale » de l'accompagnement pluridisciplinaire. Des objectifs pluriannuels, en lien avec le Plan Régional de Santé (PRS) (pas encore validé à la date de signature du CPOM, NDR), le schéma départemental de la Manche et la « réponse accompagnée pour tous » (RAPT), ont été définis.

« *Le CPOM décrit les transformations que l'organisme gestionnaire s'engage à opérer dans ses activités, son organisation, sa gestion et ses modes de coopération* ».

- 1- Développer des organisations et pratiques permettant de structurer des parcours, garantir

l'inclusion en lien avec les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire.

- 2- Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial.
- 3- Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels.

L'ensemble du document sera disponible sur la plateforme Intraknow.

Les nouvelles organisations ont été confirmées à la rentrée scolaire 2017.

Pour autant, tous les professionnels restent attentifs à faire vivre ces organisations pour qu'elles ne s'ankyloisent pas, pour qu'elles soient synonymes de réactivité et d'adaptation.

De nouveaux concepts, de nouvelles notions, de (nouvelles ? NDR) idées émergent, jusqu'à s'imposer avant même d'être clairement définies :

- « file active » : les définitions sont multiples, ne s'appliquent pas selon les mêmes critères dans les différents départements de Normandie alors que le PRS est régional.
- « réponse accompagnée pour tous » : les ESMS sont invités à s'engager à contribuer à ce nouveau mode de gestion des parcours d'accompagnement, quand les contributions des autres partenaires (sanitaire, santé mentale, éducation nationale, aide sociale à l'enfance, etc.) restent floues.
- SERAFIN-PH : nomenclature qui détaille en « actes », en « prestations » ce qui fait le cœur de notre métier, les accompagnements éducatif, thérapeutique, pédagogique, social. Elle nous invite à mieux dire ce que nous faisons... paradoxe, en essayant de faire rentrer nos pratiques dans des « cases », mais aussi à valoriser toute la dimension immensurable de nos accompagnements, pour dire tout ce qui se fait « hors des cases ».

///- LE PERSONNEL : EFFECTIFS, MOUVEMENTS, FORMATIONS

1 – Les effectifs

Institut Médico Educatif et Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

Service administratif : 7,19 postes

Directeur	:	0,51
Chef de service Administratifs et Généraux	:	0.41
Responsable logistique et formation	:	0.51
Comptable - Commis économat	:	0.95
Secrétaires	:	1.89
Chefs de services éducatifs	:	2.51
Administrateur réseau	:	0.41

Services éducatifs internat/externat : 27,36 postes

Educateurs diplômés	:	8.00
Moniteurs éducateurs	:	7.80
Conseillères en Eco. Sociale et Familiale	:	3.00
Animateur	:	0.20
Moniteur adjoint d'animation	:	0.50
Educateurs techniques spécialisés	:	3.00
Educateurs Techniques	:	2.86
Éducateurs sportifs	:	2.00

Service médical et para médical : 2,36 postes

Médecin Psychiatre	:	0.15
Infirmière	:	0.75
Psychologue	:	0.82
Orthophoniste	:	0.40
Psychomotricien	:	0.20
Ergothérapeute	:	0.04

Services généraux : 12.32 ETP

Agents de service intérieur	:	5.02
Ouvriers qualifiés	:	2.30
Surveillant de nuit	:	5.00

Total I.M.E-I.T.E.P. 49.23

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

Service administratif : 3.48 postes

Directeur	:	0.21
-----------	---	------

Chef de Service Administratifs et Généraux :	0.17
Chef de service éducatif :	1.42
Secrétaire :	1.04
Comptable - Commis économat :	0.47
Administrateur réseau :	0.17

Service éducatif : 14.65 postes

Educateurs spécialisés :	12.65
Educateur Technique Spécialisé :	1.00
Educateur Jeunes Enfants :	1.00

Service médical et para médical : 3.86 postes

Psychiatre :	0.06
Psychologue :	1.55
Orthophoniste :	1.06
Psychomotricien :	0.90
Ergothérapeute :	0.29

Services généraux : 4.84 postes

Agent de service intérieur :	3.06
Ouvrier qualifié :	1.78

Total SESSAD

26.83

Institut d'Education Motrice

Service administratif : 1.77 postes

Directeur :	0.13
Chef de service Administratifs et Généraux :	0.10
Chef de service éducatif :	0.66
Secrétaire :	0.53
Comptable - Commis économat :	0.25
Administrateur réseau :	0.10

Service éducatif : 9.04 postes

Educateurs Spécialisés :	2.54
Moniteurs Educateurs :	2.50
Educatrices de Jeunes Enfants :	1.00
Conseillères E.S.F :	1.00
AMP (intervenant de nuit) :	1.00
Aide-soignant :	1.00

Service médical et para médical : 2.24 postes

Psychiatre :	0.04
Ergothérapeute :	0.95
Kinésithérapeute :	0.75
Infirmière :	0.50

Services généraux : 1.33 postes		
Ouvrier qualifié	:	0.34
Agents spécialisés des services généraux	:	0.99
Total CEMMO		14.38

Maison d'Accueil Spécialisé

Service administratif : 2.10 ETP

Directeur	:	0.15
Chef des services administratif et généraux	:	0.12
Chef de service	:	0.90
Secrétaire	:	0.53
Comptable - Commis économat	:	0.28
Administrateur réseau	:	0.12

Service éducatif : 18.25 ETP

Aide Médico Psychologique (dont 1 intervenant de nuit)	:	10.00
Aide-soignante	:	2.00
Aide-soignant (intervenant de nuit)	:	2.75
Éducateur spécialisé	:	1.50
Moniteur Educateur	:	2.00

Service médical et paramédical : 1.02 ETP

Ergothérapeute	:	0.22
Infirmière	:	0.50
Psychiatre	:	0.05
Kinésithérapeute	:	0.25

Services généraux : 1.84 ETP

Ouvrier Qualifié	:	0.40
Agent de service intérieur	:	1.44
Total MAS		23.21

Total général : 112.35 ETP

Au 31 décembre 2017, les 112.35 E.T.P. étaient occupés par 131 personnes (dont 123 en CDI).

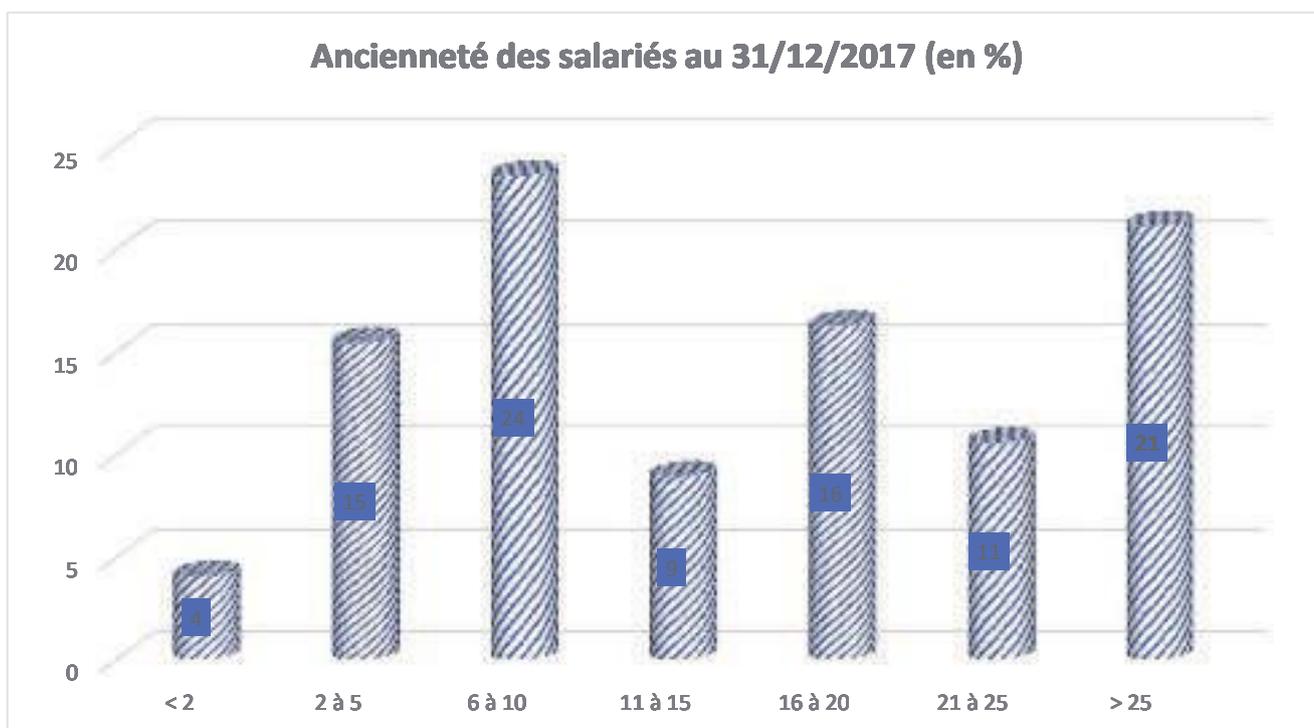
2 – Les mouvements

Mouvement du personnel permanent :

- Entrées : 9
- Sorties : 7

L'ancienneté des salariés en CDI au 31/12/2017

Ancienneté	< 2	2 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	> 25
Nombre	5	19	29	11	20	13	26
Taux	4	15	24	9	16	11	21



La répartition des salariés hommes et femmes en CDI au 31/12/2017



3 - La formation en 2017

Formations prises en charge par UNIFAF en 2017 (PAUF+FI+CIF...)

⇒ Handicap complexe et vie affective	:	13 personnes	364 h
⇒ CAFERUIS	:	1 personne	339 h 30
⇒ Habilitation Electrique BS/BE remise à niveau	:	5 personnes	42 h
⇒ Habilitation Electrique BS/BE	:	10 personnes	140 h
⇒ Habilitation Electrique remise à niveau	:	1 personne	10 h 30
⇒ Bilan de compétence	:	1 personne	24 h
⇒ Gestion Management du social et de la santé	:	1 personne	272 h
⇒ VAE Educateur Technique Spécialisé	:	1 personne	140 h
⇒ VAE Educateur Spécialisé	:	1 personne	100 h
⇒ VAE Moniteur Educateur	:	2 personnes	31 h
⇒ EMDR Niveau 1	:	1 personne	28 h
⇒ Fonction tutorale Module 2	:	1 personne	40 h
⇒ VAE Educateur Spécialisé	:	2 personnes	54 h
⇒ Approche relationnelle du handicap physique	:	2 personnes	14 h
⇒ Vie affective et sexuelle de l'adulte en situation de handicap	:	2 personnes	28 h
⇒ Accompagnement Educatif et Social AES (CAE)	:	1 personne	234 h 30
⇒ BAFA (CAE)	:	1 personne	62 h
⇒ Sexualité, violence et handicap	:	8 personnes	112 h
⇒ Accueillir et accompagner les enfants	:	15 personnes	210 h
⇒ Analyse des pratiques professionnelles (sv éducatif)	:	86 personnes	645 h
⇒ Analyse des pratiques professionnelles (sv généraux)	:	21 personnes	94 h 30
⇒ Analyse des pratiques professionnelles (sv administratifs)	:	6 personnes	18 h
			<u>Soit un total de 3003 heures</u>

Action Collective Régionale d'Unifaf

⇒ Refus de soins et prise en charge	:	1 personne	21 h
			<u>Soit un total de 21 heures</u>

Hors PAUF

⇒ Sensibilisation AES (Accident d'Expositions au Sang)	:	30 personnes	37 h 30
⇒ Paralyse cérébrale au fil du temps	:	1 personne	14 h
⇒ Intervenir sur des questions de santé auprès d'un groupe	:	1 personne	18 h
			<u>Soit un total de 69 heures 30</u>

Formations mutualisées inter-établissements

⇒ Accompagnateur de transports	:	6 personnes	210 h
			<u>Soit un total de 210 heures</u>

La formation du personnel a donc représenté pour 2017 un ensemble de **3303h30** ou **472 journées** pour l'ensemble des salariés du CRIPP.

4 – L'accueil de stagiaires

En 2017, le CRIPP a accueilli 17 stagiaires pour un total de 111 semaines

- **Service IME / ITEP** : 8 stagiaires

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2017 (en semaines)
Hélène	ETS 2	Sept 15 à Avril 17	36	14
Leïla	ES2	Oct 16 à Mars 17	15	6
Solène	CESF	Nov 16 à Février 17	8,5	4
Léonie	3è Ulis	Mars 17	1,5	1,5
Corinne	PMSMP	Avril 17	1	1
Isabelle	CESF	Nov 17 à Avril 18	16	6
Valentine	ES 3	Avril 17 à Nov 17	17	17
Axelle	ES 1	Nov 17 à Mai 18	12	3
8			TOTAL	52,5

- **Service IEM** : 2 stagiaires

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2017 (en semaines)
Florian	ES1	Nov. 16 à Avril 17	15	11
Chloé	CESF	Nov 17 à Janv 18	8	7
2			TOTAL	18

- **Service MAS** : 3 stagiaires

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2017 (en semaines)
Gabrielle	Term Bac Pro Serv Pers et aux Terr	Oct 16 à Mai 17	5	4
Emilie	AES	Janv à mars 17	6	6
Fabienne	PMSMP	Juin 17	1	1
3			TOTAL	11

- **Service SESSAD** : 1 stagiaire

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2017 (en semaines)
Margaux	ES3	Mars 17 à Juin 18	32	22
1			TOTAL	22

- **Plateforme SOINS** : 3 stagiaires

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2017 (en semaines)
Andrew	Master psycho	Mars à Mai 17	4	4
Laura	Equivalence Ortho	Mars à Avril 17	1	1
Chloé	Ortho 4è année	Sept à Déc 17	2,5	2,5
3			TOTAL	7,5

IV- L'ACTIVITE DES SERVICES

a. IME ITEP

La rentrée scolaire 2017/2018 :

Service moins de 15 ans :

Augmentation progressive de l'effectif sur le groupe des 6-9 ans (orientation ITEP), nous comptons 6 enfants pour 8 places au 31/12/2017. Il est à noter que l'intensité des troubles des enfants de cet âge nous amène à penser qu'il sera difficile d'accueillir 8 enfants, sans moyens supplémentaires.

Les deux autres groupes sont au complet. Le groupe des 10-12 ans (orientation ITEP) compte 8 enfants, tous internes. Le groupe des 12-15 ans (orientation IME et ITEP) compte 15 jeunes dont 8 en internat.

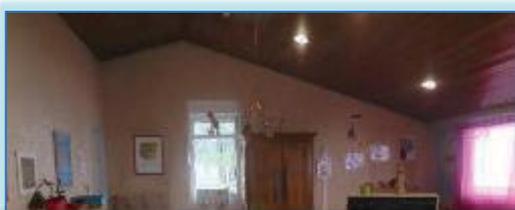
Le registre des actions éducatives concerne principalement :

- la socialisation, les relations à autrui, l'accès à la citoyenneté dans le cadre d'un collectif d'enfants dont les âges et les centres d'intérêt sont proches.

- le soutien des potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'éveil à la culture.
- Le soutien aux devoirs pour les jeunes en rescolarisation extérieure.

-Les propositions éducatives incluent une initiation à la culture générale, l'accès à la découverte du monde, à la culture, à l'initiation à la culture technique et technologique, à l'éducation motrice et éducation physique et sportive. Chaque atelier permet d'expérimenter à son niveau la socialisation. L'organisation et le fonctionnement des différents ateliers éducatifs sont conçus pour répondre aux besoins des jeunes. Tous ces ateliers constituent une diversité des modalités permettant la mise en œuvre des projets personnalisés en articulation avec l'accompagnement dans un collectif. Les ateliers éducatifs contribuent à la dimension soignante du DITEP, l'intention principale étant d'amener chaque enfant à un travail d'élaboration psychique lui permettant de mieux composer avec ses ressources et ses difficultés.

Les ateliers hebdomadaires sont en général co-animés par un binôme de professionnels : psychologue, éducateur spécialisé, psychomotricien, éducateur sportif, professeur des écoles, etc.





Service plus de 15 ans :

L'effectif est stable autour de 31-32 jeunes. Au 31/12/2017 tous les jeunes en situation d'amendement CRETON étaient sortis de l'établissement, avec des orientations en FOA ou ESAT.

La rentrée de septembre 2017 a permis de marquer les premiers passages de jeunes du service moins de 15 ans vers le service plus de 15 ans. Les équipes se sont mobilisées pour faire de ce moment éducatif un temps fort dans le parcours des jeunes.

Le dispositif ITEP à l'œuvre :



Depuis le début de l'expérimentation, le service IME ITEP accueille très régulièrement des enfants ou adolescents sur la place dédiée au dispositif. Il s'agit principalement pour le moment de jeunes du SESSAD qui bénéficient des modalités soit d'hébergement soit de temps de jour collectif et ponctuellement de passages de relais avec les ITEP voisins.

L'Insertion Socio-Professionnelle :

Dans la continuité des partenariats déjà engagés, 2 lieux de stages ont été occupés tout au long de l'année par des groupes de 3 à 4 jeunes :

- Biscuiterie de Lonlay L'Abbaye (une demi-journée hebdo),
- ESAT de Barenton (une journée par semaine). Des démarches plus ponctuelles ont été menées :

- Le pôle Service a réalisé diverses prestations : réalisation et service des buffets de

l'assemblée générale de l'association, un buffet dinatoire lors d'une soirée organisée par le CCAS de Vire et un déjeuner au bénéfice des accueillants familiaux organisé par le CLIC.

- stage soudure dans notre atelier en partenariat avec la MFR de Mortain (février

2017).

Stages et formation professionnelle :

Suivant leur projet individualisé, chaque adolescent est amené en cours d'année à faire un ou plusieurs stages en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Ces stages se déclinent suivant une progression. Les périodes de stage ne sont plus seulement envisagées du point de vue professionnel. Nous envisageons l'insertion en associant le versant social en même temps que le professionnel.

Un mi-temps d'éducateur technique et un temps plein d'éducateur sportif ont été transférés au service moins de 15 ans afin d'équilibrer les taux d'encadrement.

IME	nombre de jeunes concernés	nombre de semaine de stage	nombre de partenaires
MILIEU ORDINAIRE	12	48	10
MILIEU Protégé	11	106	15
APPRENTISSAGE	1		
ITEP	nombre de jeunes concernés	nombre de semaine de stage	nombre de partenaires
MILIEU ORDINAIRE	9	63	16
MILIEU Protégé	3	12	1
APPRENTISSAGE	2		

L'unité d'enseignement IME-ITEP

Etat de la scolarité IME

Etat de la scolarité : IME Au : 06/04/2018

		- de 16ans	+ de 16ans
Nb Total usagers :	29	9 31%	20 69%
Scolarisés :	23 79%	9 38%	14 61%
Non Scolarisés :	6 21%	0 0%	6 100%

Nb nouveaux scolarisés sur 12 mois : 7 30%

Modalités de scolarisation :

Dans une classe de l'unité d'enseignement dans l'institution :	15	sur	23	65%
Dans une classe de l'unité d'enseignement hors de l'institution :	3	sur	23	13%
En inclusion dans une classe du milieu ordinaire :	5	sur	23	22%

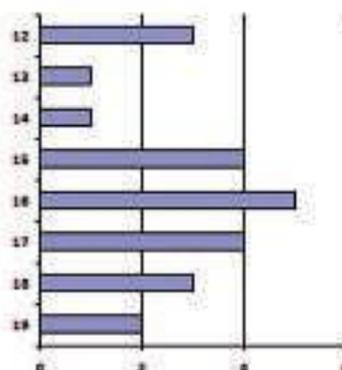
Note : Un même élève peut bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation différentes.

Sexe :	Nb :	%
Féminin	14	48%
Masculin	9	31%

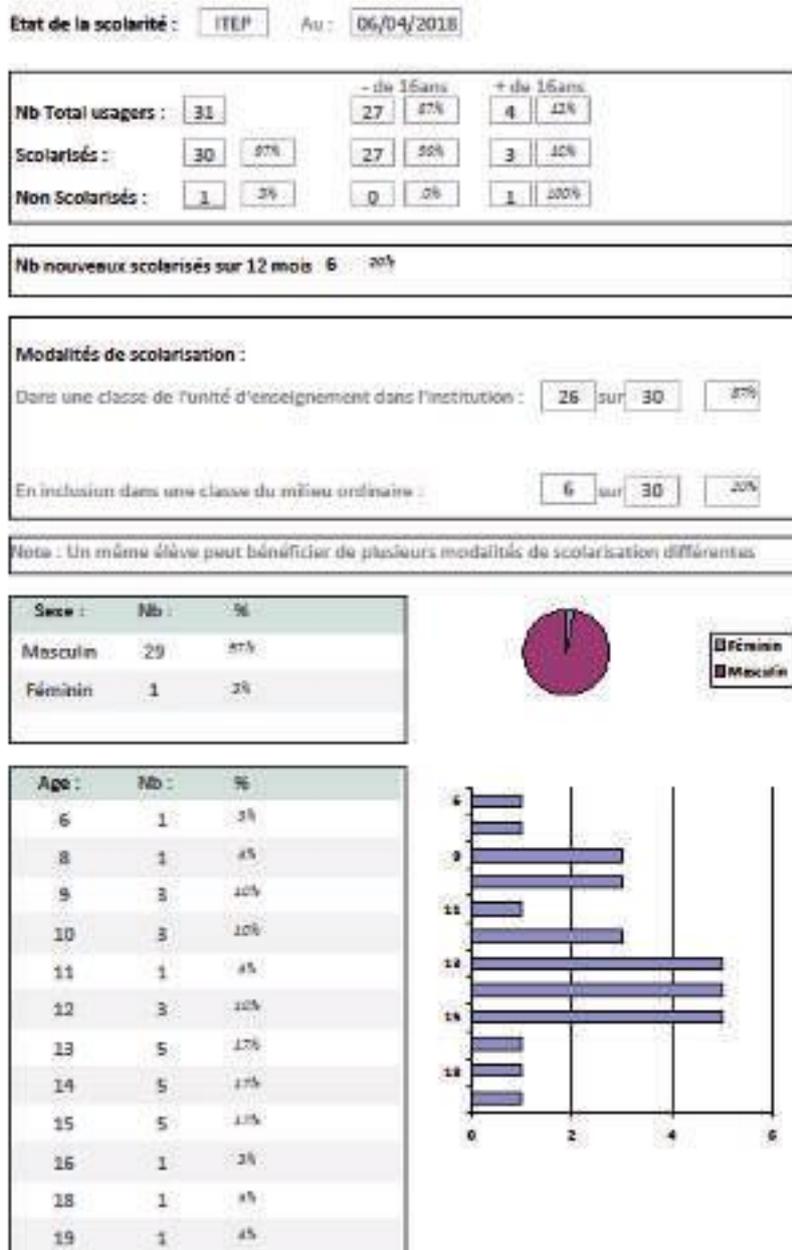


■ Féminin
■ Masculin

Age :	Nb :	%
12	3	11%
13	1	4%
14	1	4%
15	4	17%
16	5	22%
17	4	17%
18	3	13%
19	2	9%



Etat de la scolarité ITEP :



La vie à l'hébergement

Une vie quotidienne dense

Pour les services des moins de 15 ans et plus de 15 ans, l'établissement compte cinq hébergements, de 7 à 8 places équivalent temps plein, chacun. Ces hébergements peuvent être mixtes. Le plus souvent l'enfant ou l'adolescent dispose d'une chambre individuelle pour les temps pleins. Pour les accueils séquentiels, la chambre peut être partagée, dans tous les cas l'enfant ou l'adolescent dispose de son lit, conformément aux recommandations de l'ANESM. Nous sommes là sur un principe de file active.



- Cette modalité d'accompagnement contribue lorsqu'elle est indiquée, à la dimension soignante du dispositif. La prise de distance temporaire avec l'environnement habituel peut ouvrir des perspectives de mobilisation personnelle pour l'enfant ou l'adolescent.

- Pour répondre constructivement aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent, cette proposition doit faire l'objet d'un accord explicite entre les parents et l'établissement, sur les indications et les objectifs poursuivis.
- Les effets contraignants de l'hébergement de semaine et les risques de trop grande mise à distance peuvent être atténués par les possibilités de modulation des soirées en hébergement de 1 à 4 soirées dans la semaine.

L'hébergement modulé ou séquentiel est indiqué :

- Lorsqu'un travail portant sur la socialisation requiert un temps d'intervention plus important que celui ouvert dans le cadre du temps de jour.
- Lorsqu'un compromis est recherché entre les difficultés de séparation de l'enfant ou de ses parents et les indications du projet personnalisé.
- Lorsqu'un compromis est recherché entre les vœux des parents, externat ou internat de semaine et des indications différentes du projet personnalisé.

L'hébergement familial, SAFS:

- Il est conçu comme une alternative à l'hébergement collectif, il s'adresse en priorité aux plus jeunes (6-10 ans) pour lesquels un collectif même restreint pourrait être effrayant. Les indications restent identiques à celle de l'hébergement collectif mais le SAFS permet une approche familiale et décentrée du groupe.

HEBERGEMENT SERVICE PLUS DE 15 ANS



HEBERGEMENT SERVICE MOINS DE 15 ANS



HEBERGEMENT MORTAIN 13-15 ANS



HEBERGEMENT MORTAIN 10-12 A NS



Transferts d'été

Chaque jeune de l'établissement a pu s'inscrire dans un séjour en adéquation avec son projet individualisé.

Six transferts ont été réalisés du 6 au 21 juillet 2017. Le rythme des séjours a été modulé au regard des âges et des capacités des enfants et adolescents.

Pour le groupe des 6-9 ans :

Le séjour s'est construit sur la semaine avec 2 découchés.

Pour les groupes 12-15 ans, 2 autres séjours ont été composés de 11 et 12 jeunes. Ils se sont articulés entre itinérance, séjour en camping et retour sur les hébergements afin de permettre à chaque jeune de retrouver un peu de stabilité dans un environnement plus sécurisé.

- ⇒ Un séjour au camping municipal de Pirou.
- ⇒ Un séjour itinérant en camping entre St Hilaire et Binic.
- ⇒ Une semaine découverte avec hébergement sur la maison d'Avranches.

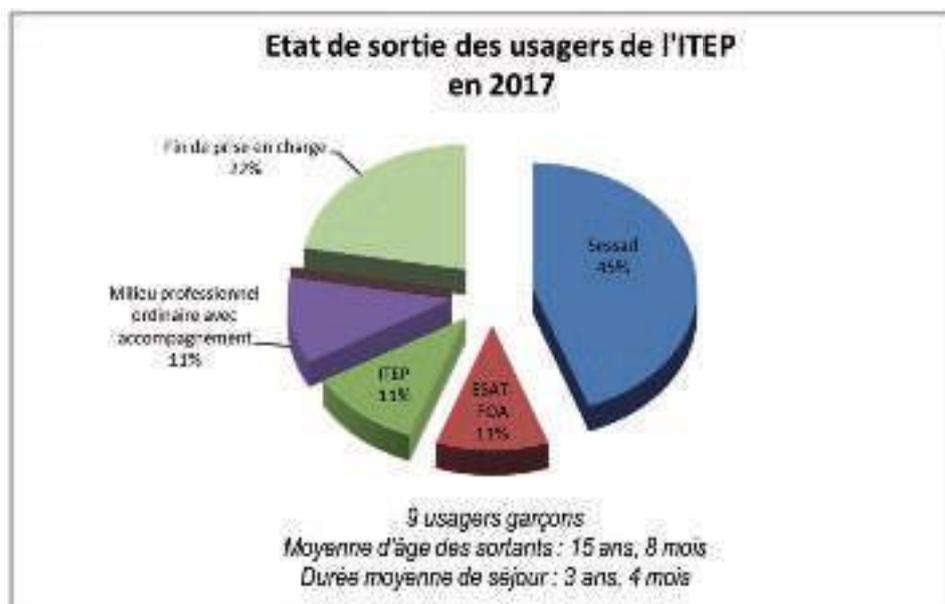


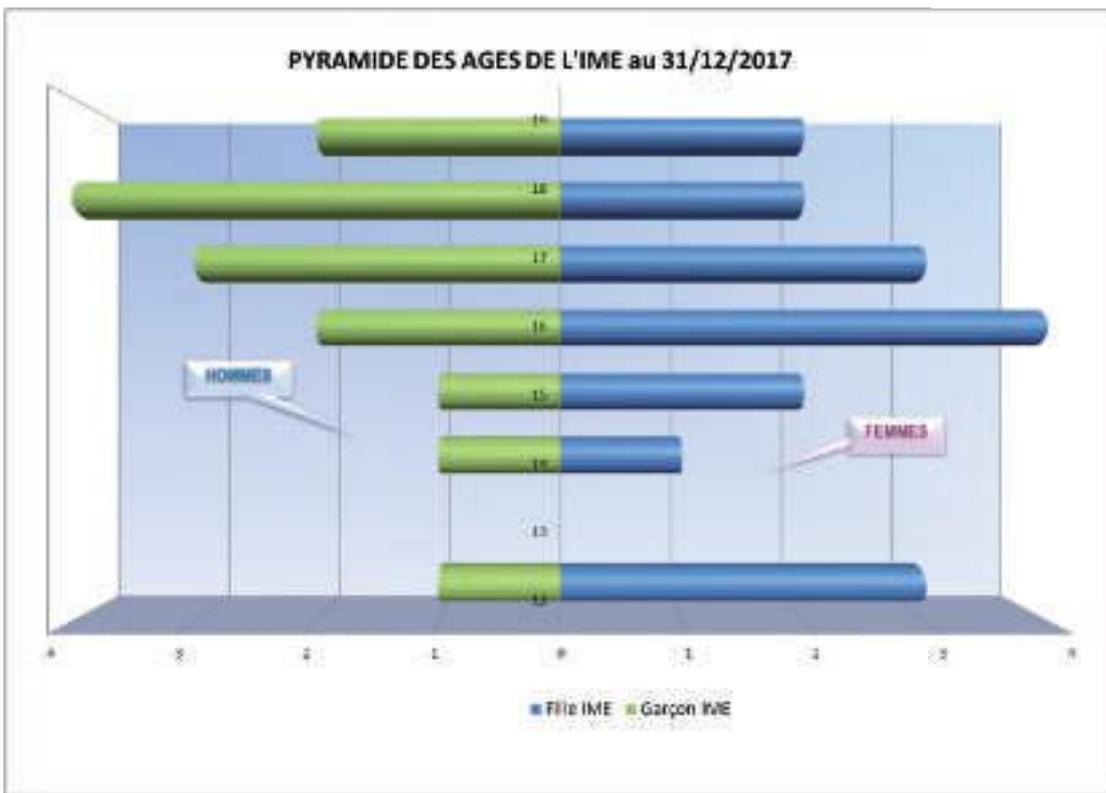
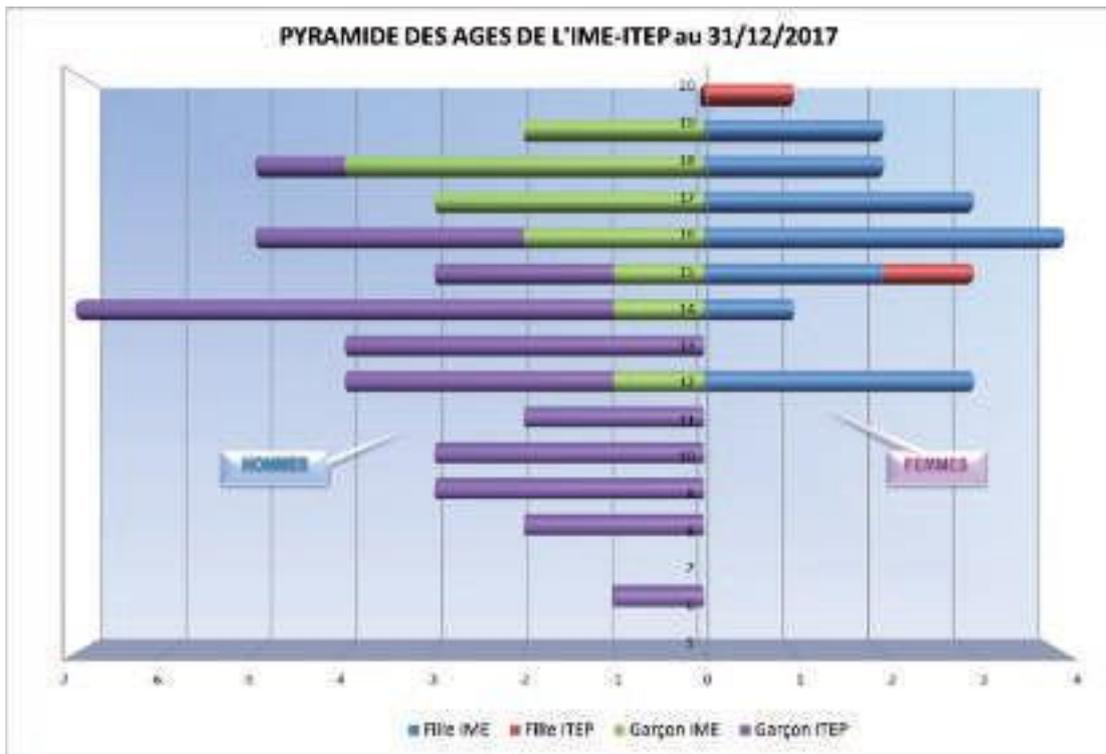
Les jeunes de plus de 15 ans se sont répartis sur trois séjours orientés autour de loisirs dans le cadre de partenariats avec : centre équestre, agriculteurs ou un parc accrobranche.

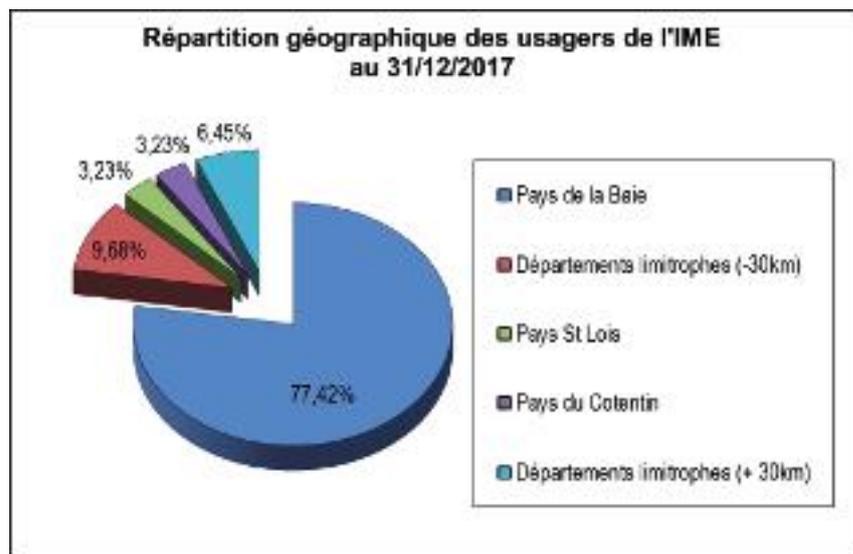
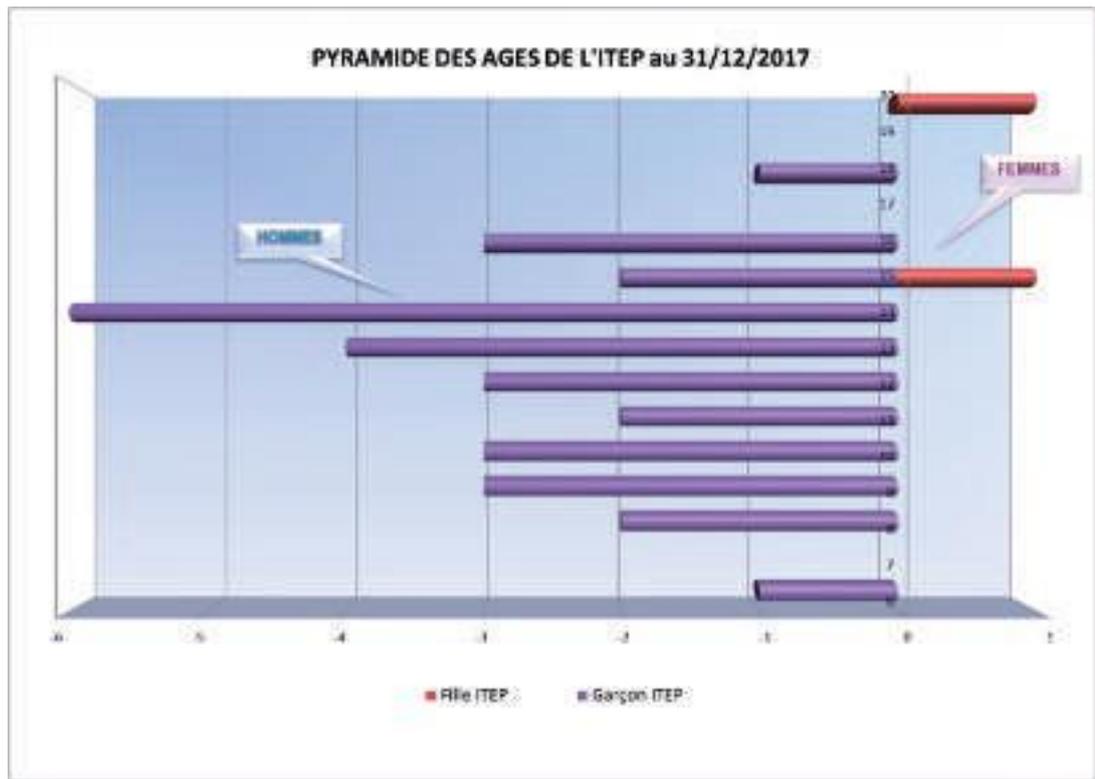
- ⇒ Un séjour au camping les Cognets à Dragey.
- ⇒ Un séjour au camping Le Village Insolite à Camors avec une semaine de croisière sur un voilier entre Granville et Chausey.
- ⇒ Un séjour au camping de Pen Guen à Saint Cast.

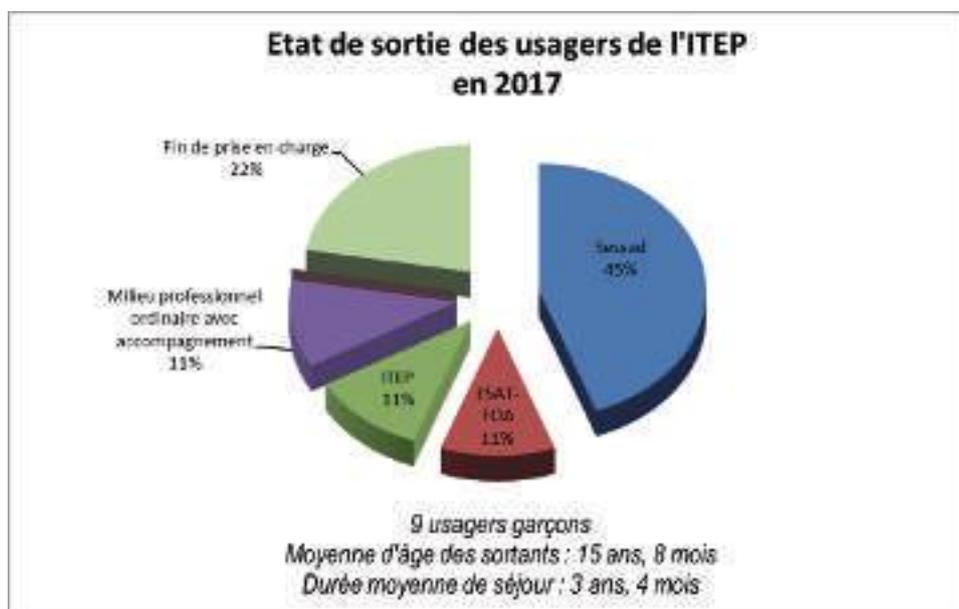
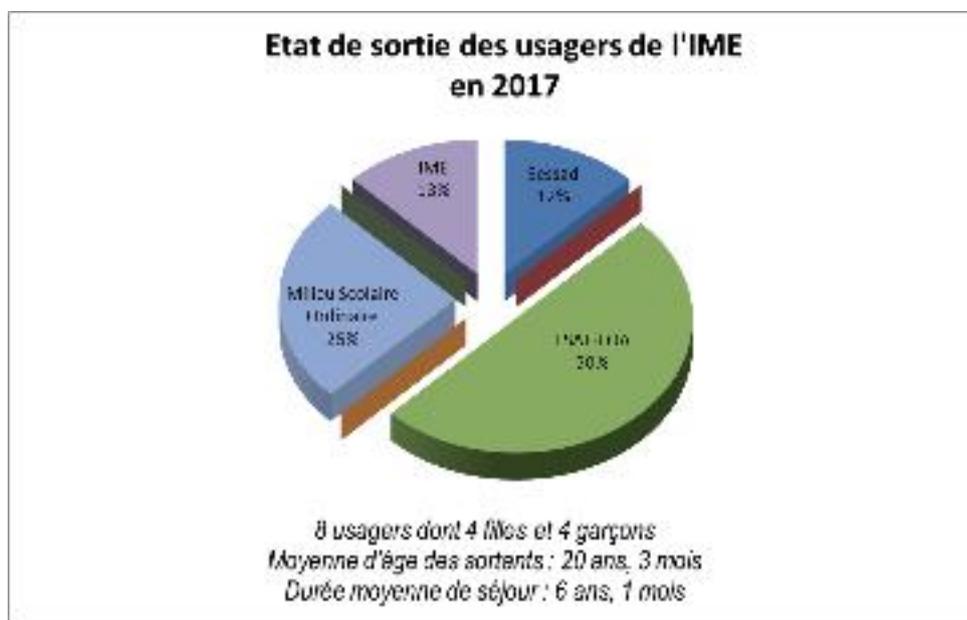
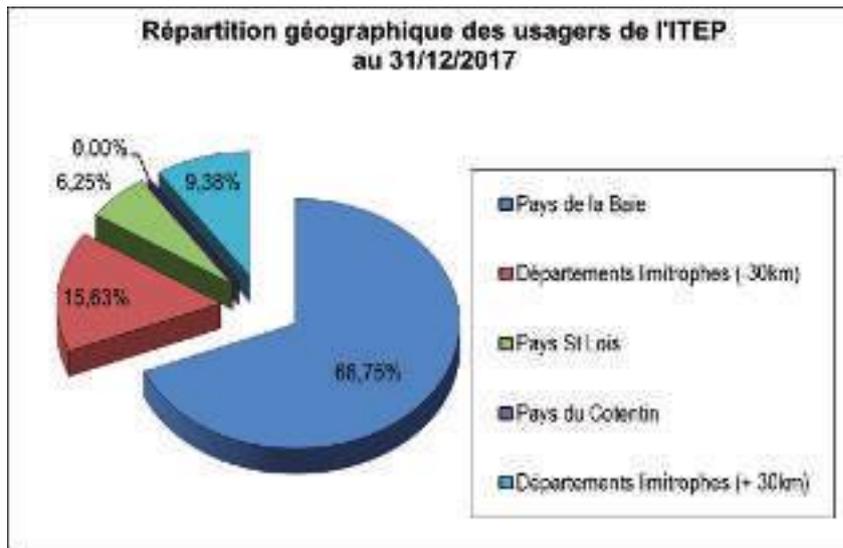
Trois autres jeunes ont poursuivi leur démarche d'insertion en effectuant des stages, tout en étant hébergés dans leur famille ou famille d'accueil.

1.1.1. étude de population des usagers de l'IME-ITEP au 31/12/2017









2. Le SESSAD

2.1. ACTIVITE

2.1.1. Effectifs - Admission

Sur le premier trimestre, 88 places occupées pour 88 autorisées (39 en primaire dont 23 en ULIS Primaire, 31 en collège dont 16 en ULIS et 6 en SEGPA, 6 en lycée dont 1 en EREA, 9 en formation professionnelle par alternance dont 5 à Cap Alternance, 3 en apprentissage et 1 en MFR, 2 en recherche d'emploi, 1 place en dispositif ITEP). Les places sont réparties sur 4 unités : trois sites SESSAD Scolaire (Mortain, Saint Hilaire du Harcouët et St Martin des Champs) et le SESSAD Insertion Socio Professionnelle.

En Décembre 2017, la répartition des 86 places occupées était la suivante :

Mortain : 26 enfants et adolescents scolarisés (22 DI, 4 TC)

Saint Hilaire : 24 enfants et adolescents scolarisés (16 DI, 4 TC et 4 DM)

St Martin : 21 enfants et adolescents scolarisés (13 DI, 8 TC)

14 adolescents et jeunes adultes en insertion socio-professionnelle (4 DI, 9 TC, 1 DM)

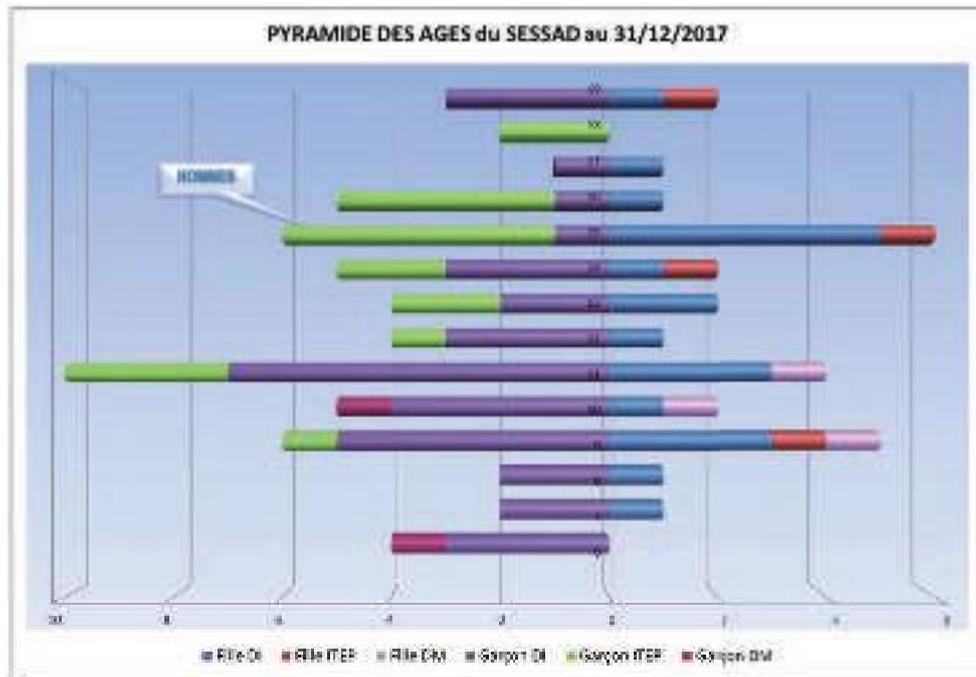
1 place dispositif ITEP (partenariat avec le SESSAD ITEP de Falaise)

Mouvement d'effectif au cours de l'année 2017

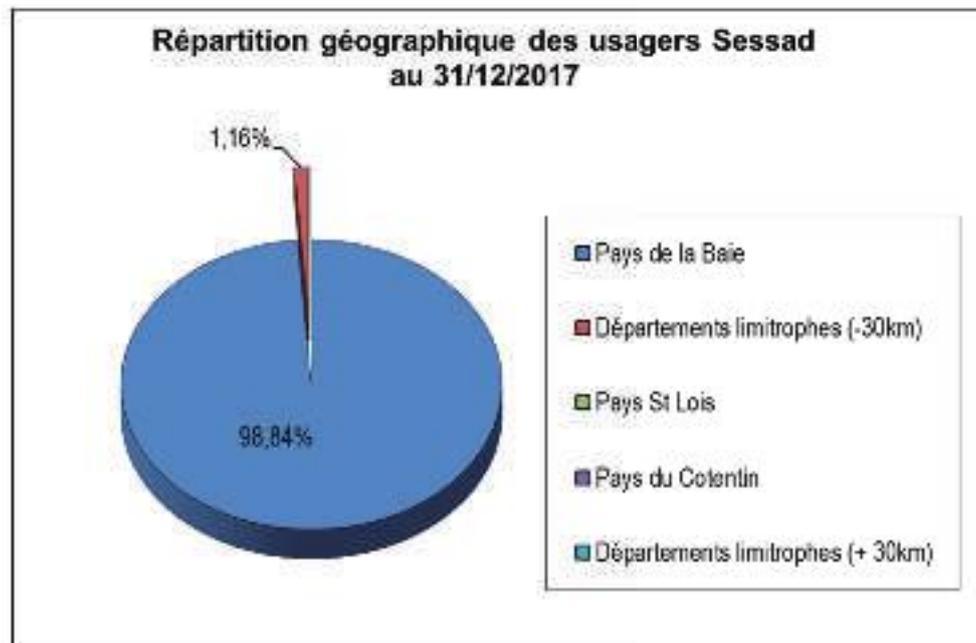
	DI	TC	DM	Total
Au 01/01/2017	58	24	5	88
Entrées 2017	16	6	2	24
Sorties 2017	18	5	2	25
Au 31/12/2017	56	25	5	86

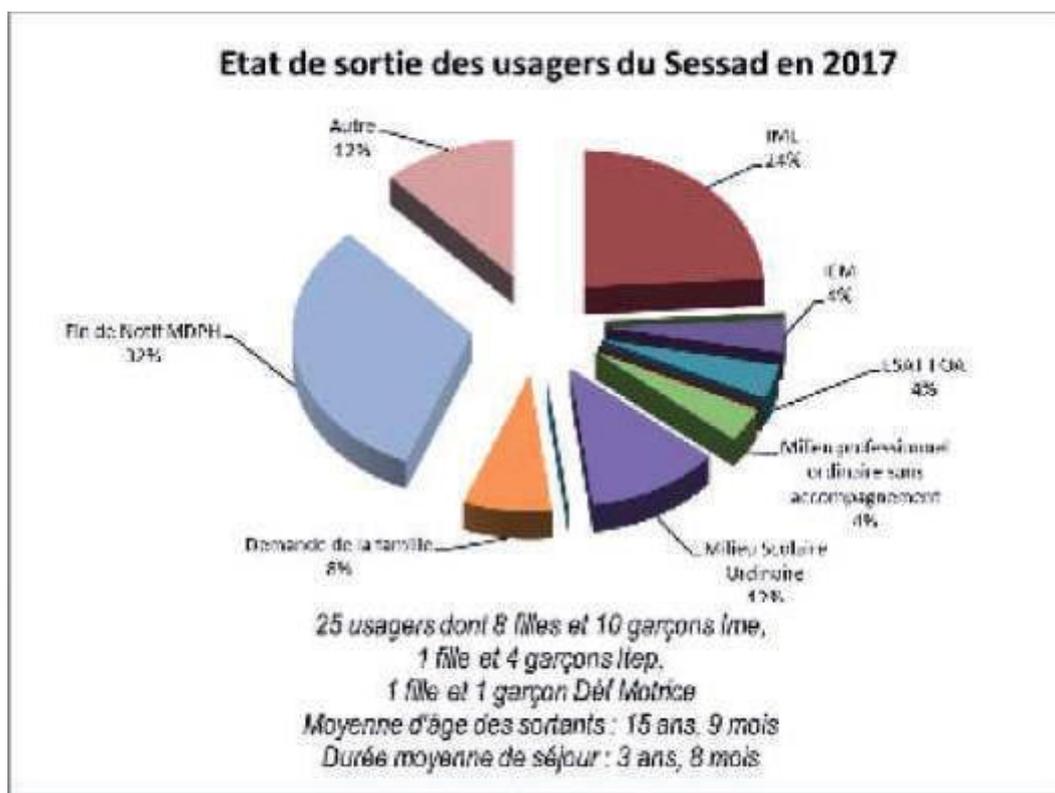
Les 5 places autorisées au titre de « toutes déficiences » permettent d'ajuster le nombre d'enfants accompagnés au titre des différentes déficiences, sans avoir à se préoccuper des « quotas » liés à l'agrément initial. Cette adaptation est appréciable et permet une adaptation aux besoins des territoires.

2.1.2. Etude de population des usagers du SESSAD au 31/12/2017



L'âge moyen des élèves suivis par le SESSAD au 31/12/2017 est de 12 ans.





Commentaires

Dans les situations de poursuite en milieu ordinaire sans accompagnement SESSAD :

- 8 enfants sont entrés en établissement spécialisé (6 IME et 1 IEM, 1 ESAT),
- 4 enfants ont eu 20 ans / fin de notification MDPH vers le SESSAD,
- 4 enfants ont poursuivi leur parcours scolaire et/ou professionnel avec fin de notification MDPH sans demande de renouvellement,
- 2 jeunes adultes ont mis fin au SESSAD faute d'adhésion,
- 2 enfants ont poursuivi leur projet de scolarisation avec un arrêt anticipé par rapport à la notification,
- 3 enfants ont déménagé en dehors de notre territoire d'intervention,
- 1 décès,
- 1 entrée sur le marché du travail.

2.1.3. Journées réalisées

Le nombre d'actes réalisés en 2017 est de : 11404 actes.

2.2. LES MOYENS MATERIELS

2.2.1. Les locaux

Les locaux de St Hilaire du Harcouët et de St Martin des Champs sont en adéquation avec le projet de service et les prestations souhaitées par l'équipe pluridisciplinaire.

A Mortain, la réflexion se poursuit en lien avec la réflexion associative sur l'avenir du site « historique » (Cf. immobilier IME ITEP).

2.2.2. Le budget

⇒ Budget accepté : 1 396 834.16 €.

3. L'IEM

3.1. ACTIVITE

3.1.1. Vie du service

3.1.1.1. Le groupe des moins de 16 ans :

Le groupe de moins de 16 ans est accueilli dans les locaux 239 route de Paris.

Pour les enfants jusqu'à 11 ans :

Au 31-12-2017 : 2 filles - 4 garçons = accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 16h30.

Pour les plus de 11 ans :

Au 31-12-2017 2 filles et 1 garçon = accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 16h30 + mercredi matin de 8h45 à 12h00.

Le groupe des moins de 16 ans est encadré au quotidien par :

- L'équipe éducative : 1 éducatrice de jeunes enfants, 2 éducatrices spécialisées et 1 moniteur éducateur (temps partiel).
- Une enseignante spécialisée
- Une équipe soin : infirmière, ergothérapeute, kinésithérapeute.

Les transports des enfants et des pré-adolescents sont assurés par des taxis ou à l'interne.

Emplois du temps :

Les emplois du temps sont individualisés et personnalisés, ils incluent les temps de rééducation, de scolarité

et les interventions éducatives. Chaque classe d'âge a un rythme spécifique et régulier.

Moins de 11 ans: Classe le matin (classe spécialisée et/ou inclusion) – Interventions éducatives, temps de classe individuel et rééducations l'après-midi.

11 ans et plus : Interventions éducatives et rééducations le matin – Classe l'après-midi.

En dehors des périodes scolaires, les équipes proposent des activités et des médiations axées vers la culture, les loisirs et l'autonomie à l'extérieur.

3.1.1.2. Le groupe des 16 ans et plus :

Les adolescents et adultes sont accueillis à la Maison des Touches, du lundi 10h30 au vendredi 15h30. Ils sont accompagnés par :

- L'équipe éducative : une conseillère en éducation sociale et familiale, deux monitrices éducatrices à temps complet et un moniteur éducateur à temps partiel, une aide-soignante.
- L'équipe soin : infirmière, ergothérapeute, kinésithérapeute.

Les transports des adolescents et des adultes sont assurés par des taxis.

Pour marquer et renforcer le passage d'un groupe à l'autre, il n'y a plus d'emploi du temps tels qu'ils sont proposés au groupe des plus jeunes. Chacun choisit de participer aux activités proposées en s'inscrivant au préalable.

Exemple d'activités et de médiations proposées :

- Ramassage de légumes chez un maraicher local,
- Balnéothérapie, Snozelen,
- Massages,
- Informatique, rédaction d'un journal,
- Activité occupationnelle chez Emmaüs,
- Lingerie, entretien des espaces collectifs et personnels,
- Equitation,
- Etc.

Groupe 16-19 ans :

Au 31-12-2017 : 3 garçons et 1 fille.

Compte tenu du profil et des besoins, l'équipe accentue les accompagnements et les médiations qui favorisent le bien-être et la détente.

Un hébergement ponctuel ou régulier est proposé pour accompagner la distanciation avec le domicile et les parents.

Groupe 20 ans et plus

Au 31/12/2017 : deux femmes et un homme.

Les professionnels interviennent davantage dans le champ des accompagnements, de la supervision, que des interventions éducatives.

L'objectif global est l'adaptation au changement : sortie de l'IEM et entrée en établissement pour adultes. Les jeunes adultes sont mis en situation : stages de découverte accompagnés et stages d'immersions (sans accompagnement).

Pour ce groupe il s'agit de se rapprocher le plus possible de ce qu'ils vivront dans l'établissement choisi : ESAT, FAM, FOA etc...

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Réunion équipe éducative	16 ans et + = 8h30 à 10h30		Moins 16 ans De 10h à 12h00		
Réunion d'évaluation du projet (problématique) ; équipe pluri.	8h30 à 9h30 = 16 ans et + 16h45/17h45 = groupe des scolaires				
Réunion projet	Selon planning				
Réunion mise en œuvre	16 ans et plus 8h30 à 10h30		Groupe des moins de 16 ans 10h30 à 12h		
Réunion nuit	22 janvier à 19h30	Réunions à définir		26 octobre et le 19 avril à 19h30.	
Bilan					22 décembre 2017 après midi ; 20 avril 2018 après-midi ; 2 juillet 2018 (journée)

3.1.2. Effectif

Admissions : deux entrées le 31-8-2017 dans le groupe moins de 16 ans :

- Un garçon né le 12-12-2013
- Une fille née le 5-5-2006

Sortie :

Un adulte de 19 ans entré en ESAT.

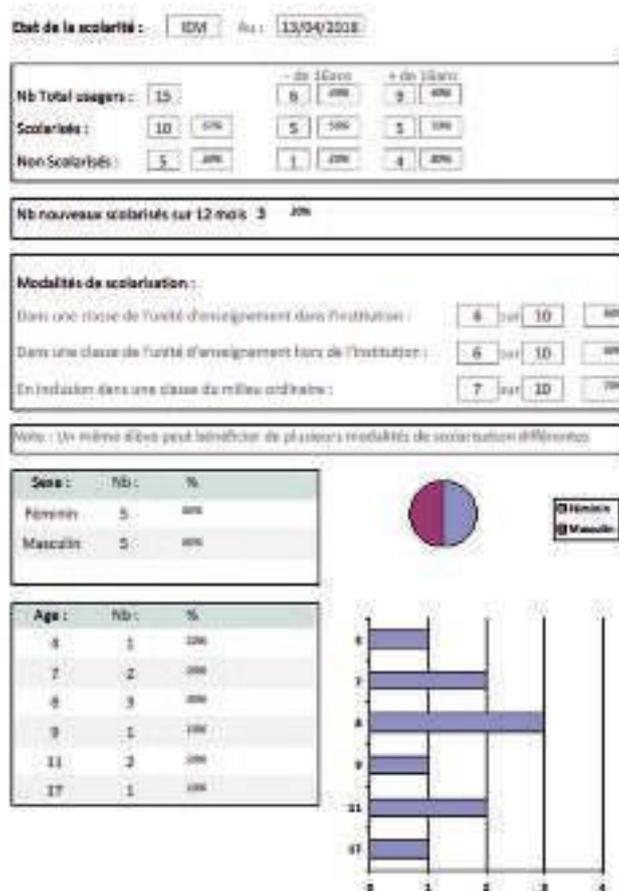
3.1.3. Unité d'enseignement

La classe des enfants de moins de 12 ans est située dans le groupe scolaire Beauséjour. Les enfants de plus de 12 ans sont scolarisés dans la classe de l'IEM.

Chaque fois que possible, des temps d'inclusion (accompagnés par les éducateurs) sont formalisés avec les enseignants de l'école Beauséjour : de la maternelle au primaire.

L'augmentation significative de l'effectif d'enfants de moins de 16 ans n'a malheureusement pas donné lieu à une nouvelle dotation en poste d'enseignant (1 poste supprimé en 2015).

Pour répondre au plus près des besoins des enfants et limiter la déscolarisation, les éducateurs interviennent quotidiennement en appui. Leur présence avec l'enseignante dans la classe spécialisée permet des temps collectifs de classe pour les 5 plus jeunes en même temps.

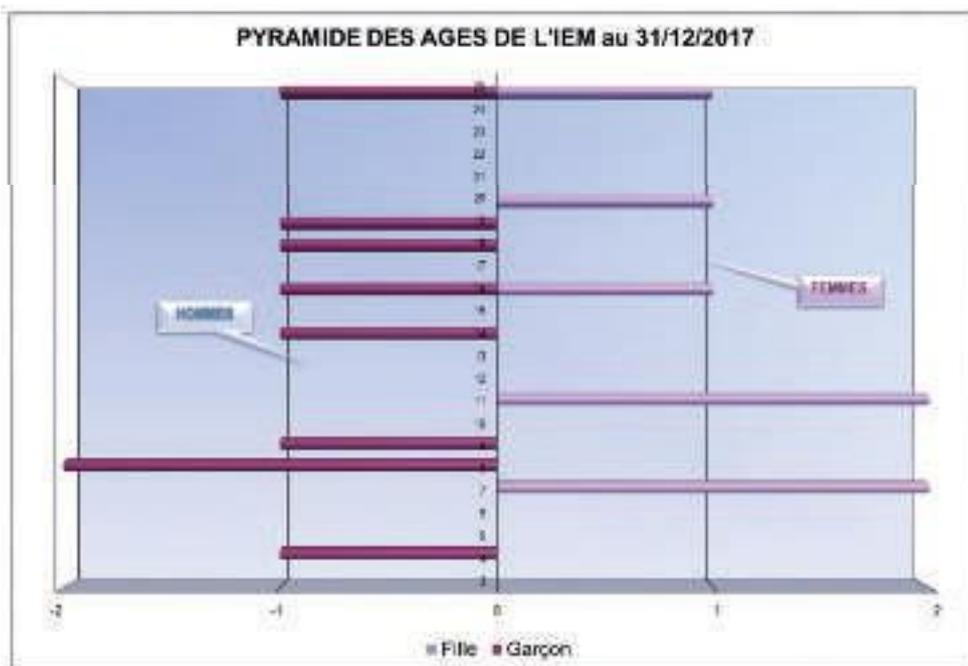


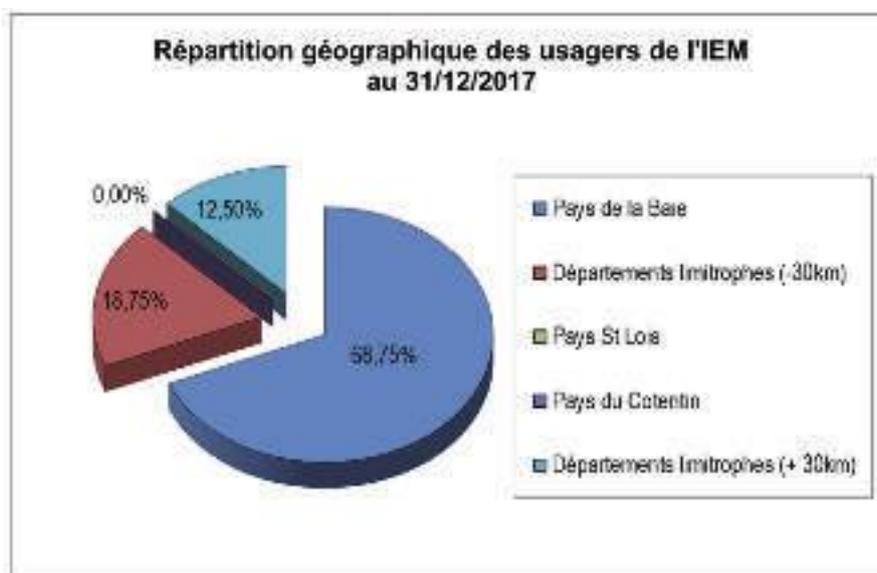
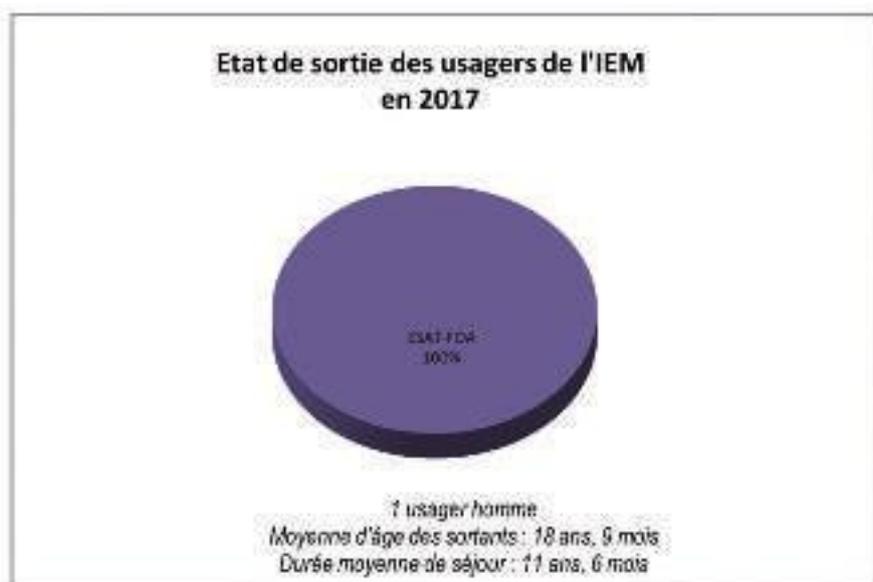
Temps de scolarisation : IEM Au: 13/04/2018

Age	Nb	Temps moy UE Int	Temps moy UE Ext	Temps moy MO
4	1	0	0	4
7	2	1	5	4
8	3	1	5	1
9	1	0	11	4
11	2	2	11	2
17	1	1	0	0

UE Int : Classe de l'unité d'enseignement située à l'intérieur de l'institution;
 UE Ext : Classe de l'unité d'enseignement située à l'extérieur de l'institution;

3.1.4. Etude de population des usagers de l'IEM au 31/12/2017





3.1.5. Mouvement du personnel

- ⇒ Pas de mouvement pour l'équipe des encadrants de nuit (ils interviennent par roulement à l'IEM et à la MAS).
- ⇒ une aide-soignante en CDI à temps complet (dans l'équipe éducative).
- ⇒ une ergothérapeute à 0.80 et une à 0.20 (remplacement d'un congé parental).

3.1.6. Conseil de la Vie Sociale

Pour favoriser la participation des enfants/adolescents/adultes et parents, nous expérimentons cette année deux CVS : un pour le groupe des moins de 16 ans et un pour le groupe des 16 ans et plus.

3.1.7. Séjours extérieurs

DATE	LIEU	PARTICIPANTS
10 au 17 juin 2017	Camping à Cahagnolles (14)	5 adolescents et adultes GROUPE 16 ANS et plus
31 MAI AU 2 JUIN 2017	BRECE (35)	6 enfants, groupe mois de 16 ans

3.2. LES MOYENS MATERIELS

3.2.1. Les locaux / les projets immobiliers

Les travaux se poursuivent. Les plans ont été présentés aux familles dans le cadre des CVS.

Les enfants, adolescents, adultes et professionnels suivent l'évolution de très près.



4. LA MAS

4.1. ACTIVITE

4.1.1. Effectifs

L'effectif est inchangé : quatre hommes et dix femmes dont 2 accueillies au titre du semi internat. La réponse positive de l'ARS concernant ces deux dernières va permettre en 2018 la mise en conformité de l'agrément avec la réalité des accueils. Si l'effectif est identique aux précédentes années, le nombre de jours de présence sera donc en continuelle augmentation, de ce fait mais aussi pour les raisons déjà évoquées l'année dernière, à savoir que, pour plusieurs résidents, la durée et la fréquence des retours en famille diminuent régulièrement :

- Par le contexte de vie des résidents (vieillesse des parents, vieillissement des résidents).
- Par des choix de vie de plus en plus affirmés et exprimés par les résidents (retours moins longs au domicile des parents, projets spécifiques le week-end ou l'été...).

4.1.2. Vie du service

Après 2016, année des nouveaux locaux de l'aile C, 2017 aura été l'année de la rénovation des locaux des ailes A et B. Bien plus qu'un simple lifting ou relooking, il s'est agi :

- de repenser les espaces intérieurs en agrandissant les pièces de vie (espaces lumineux et clairs),
- de réaménager les cuisines avec un évier à hauteur variable, mobilier modulable,
- d'améliorer le cadre de vie dans les espaces privés (vasque à hauteur ajustable dans chaque chambre, accessibilité des espaces de rangement dans les armoires, pré-équipements domotiques),
- de faciliter l'accès des résidents à leurs chambres grâce à des portes semi-automatiques,
- de favoriser les déplacements des résidents et de faciliter la tâche des professionnels grâce à des rails de transferts dans les chambres et dans les salles de bain...

✓ Changement de la composition des groupes de résidents :

Alors que certains groupes étaient les mêmes depuis la création de la Mas, 2016 a été l'occasion d'une nouvelle composition répondant au minimum à deux souhaits pour tous les résidents : changer à la fois de groupe et de lieu de vie. Si une refonte de ces groupes n'est pas d'actualité, nous restons vigilants et à l'écoute des résidents sur des souhaits de changement de groupe, au travers notamment des projets personnalisés. Certains changements sont déjà en préparation, sous forme d'échange.

✓ Changement des équipes d'accompagnement :

Les équipes d'accompagnement sont habituellement modifiées tous les deux ans. Initialement prévue en 2017, nous avons volontairement retardé la rotation des équipes pour qu'elle coïncide avec la fin des travaux et l'enrichissement des compétences par le biais du recrutement de trois aides-soignants (es) dont deux ont été recrutées en octobre et décembre 2017, la troisième devant l'être au 1^{er} avril 2018, à l'occasion d'un départ en retraite.

La répartition des professionnels tient compte des qualifications. Par exemple, les deux moniteurs éducateurs et l'éducatrice spécialisée sont déjà répartis sur chaque groupe et occupent une fonction de « référent de groupe » pour faciliter :

- la mise en place et l'articulation des différents projets des groupes,
- assurer l'acheminement et la diffusion des différentes informations à destination des équipes ou des résidents,
- centraliser les documents administratifs,
- les informations relatives aux absences/présences.

✓ Modalités d'accompagnement :

Les 14 résidents sont répartis dans 3 lieux distincts :

- aile A : composée de 5 femmes ;
- aile B : composée de 4 hommes ;
- aile C : composée de 5 femmes.

Chaque aile est autonome ; une équipe spécifique est attachée à chacune d'entre elles. Ceci n'empêche en rien une transversalité permettant de proposer à l'ensemble des résidents des activités animées ou proposées par des accompagnants au gré de leurs compétences (séjours extérieurs, journées handisports, concerts, théâtre, matchs de football...)

Les accompagnements du matin et de soirées sont assurés en doublure pour chaque groupe.

Les résidents apprécient la disponibilité du personnel 24 heures sur 24 grâce à la présence des encadrants de nuit ; ils sont rassurés de savoir qu'ils peuvent les interpeller si besoin. Plusieurs résidents ont « institué » des temps d'échange privilégiés avec l'équipe de nuit.

✓ Roulements horaires du lundi au dimanche :

Matin : de 7h à 14h15 (transmissions encadrant de nuit et équipe du matin de 7 heures à 7h15) ; Après-midi et soir : de 14h à 22h30 (transmissions équipe matin et équipe soir de 14h à 14h15) ;

Nuit : arrivée de l'encadrant de nuit à 22 heures, transmissions de 22 heures à 22 heures 30 avec un membre de chaque aile.

4.1.3. Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Les réunions du CVS sont planifiées à l'année. Plusieurs formules sont proposées :

- CVS simple avec les représentants des résidents, des familles et du personnel.
- CVS élargi avec la participation de l'ensemble des résidents, de leurs parents et des équipes.

Nous expérimentons depuis cette année des instances plus restreintes, par « groupe d'appartenance » (aile A /aile B / Aile C) afin d'évaluer si cette modalité facilite l'expression des avis, des attentes et des souhaits. Techniquement les groupes sont indépendants, chacun d'eux disposant d'une équipe de 5 accompagnants. Les projets menés sont liés aux attentes et aux demandes des résidents de chaque groupe. Les débats et les échanges qui s'y rapportent concernent nécessairement davantage les personnes impliquées. Nous émettons l'hypothèse que la mobilisation d'un groupe restreint sera facilitée et plus simple que le porte-parole. Les thématiques et les points abordés feront l'objet d'une restitution dans le cadre d'un CVS global.

4.1.4. Ateliers et partenariats

Les équipes mettent en place différents ateliers : soit individuellement, soit collectivement. Ils doivent permettre à chacun de s'exprimer et de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisirs, bien être développement personnel...

Les vélos adaptés permettent à la majorité des résidents d'effectuer de fréquentes sorties. Le service possède plusieurs modèles pour compenser les difficultés motrices :

- 3 vélo-fauteuils dont deux avec assistance électrique (fauteuil amovible ou non) ;
- 1 tandem avec assistance électrique.

Pour favoriser le bien-être et relayer le travail et les soins en kinésithérapie, plusieurs personnels ont bénéficié d'une formation en balnéothérapie et/ou d'une formation Snoezelen.

La formation « Snoezelen » devrait trouver sa concrétisation dans la création d'un espace du même nom qui sera installé dans la salle d'activités.

Pour une meilleure lisibilité des activités proposées, celles-ci sont recensées chaque trimestre dans des tableaux indicateurs. Chaque groupe dispose ainsi d'une vision globale des centres d'intérêts des résidents.



Espace Snoezelen EPHAD ST Hilaire

Balnéothérapie du CAS de ST James



Centre équestre Le Val Saint Père



Médiathèque



4.1.5. Séjours extérieurs :

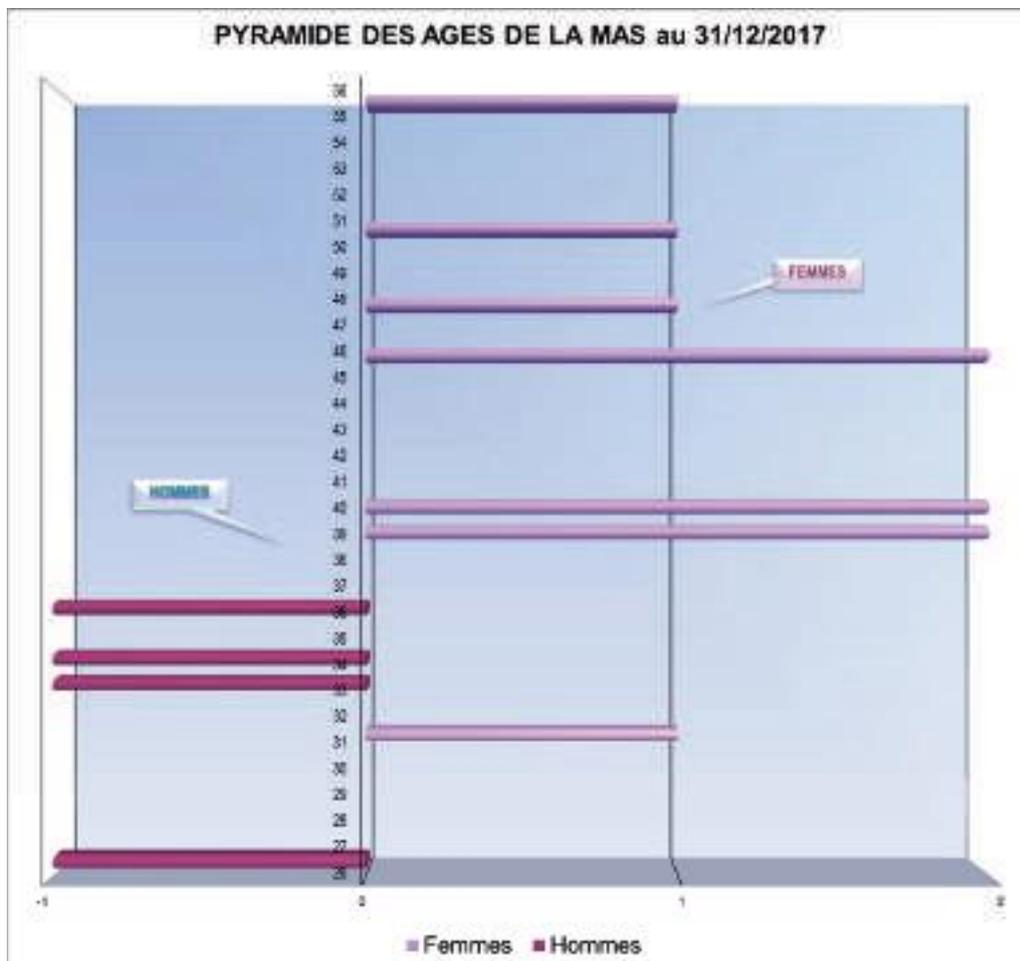
Les différents projets de séjours sont présentés à l'ensemble des résidents qui se positionnent sur les projets qui les intéressent. Chacun est libre de choisir de partir ou non en séjour. Douze des quatorze résidents ont bénéficié d'un ou deux séjours ; une résidente a choisi de ne pas y participer et une autre n'a pas pu en bénéficier pour des raisons médicales. Cette participation a été facilitée par le nombre de séjours proposés.

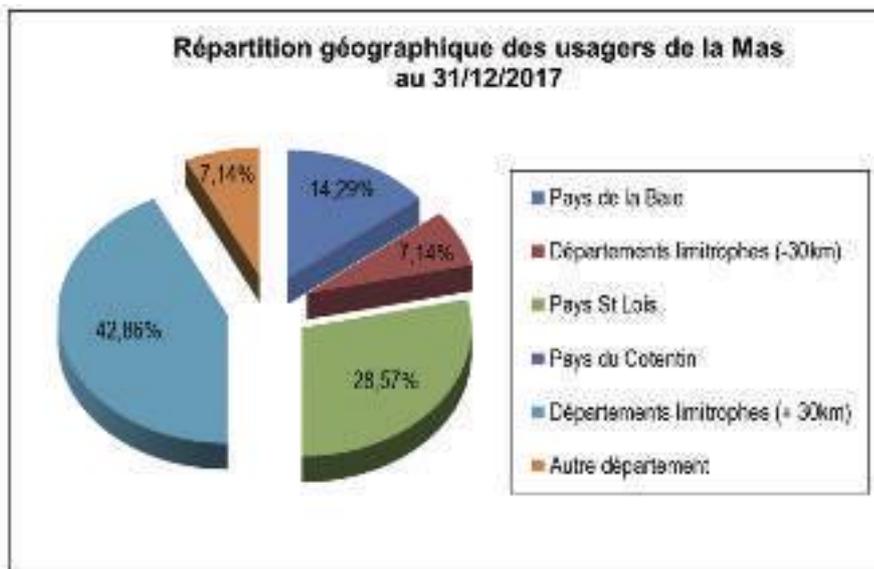
Les séjours ont été très appréciés par les résidents ce qui nous encourage à poursuivre dans cette voie tout en ayant à l'esprit d'élargir encore l'éventail des supports proposés.

DATES	LIEU	PARTICIPANTS	ENCADRANTS
24 au 28 avril 2017	Gîte « la bourdonnière » 35730 PLEURTUIT	4	4
9 au 16 septembre 2017	Camping « les sirènes » 85164 SAINT JEAN DE MONTS	3	4
16 au 23 septembre 2017	Camping « les sirènes » 85164 SAINT JEAN DE MONTS	4	4
14 au 21 octobre 2017	GITE « le chêne » 22740 PLEUDANIEL	3	4
8 au 15 décembre 2017	Gîte « la grange » 17000 SURGERES	3	4



4.2. PERSONNES ACCUEILLIES





4.3. LES MOYENS

4.3.1. Mouvements du personnel :

Départs : Mme Sylvie POULIQUEN (AMP) et Mr François MESTRES (Coordinateur projet) : départ à la retraite

Mme KERBART (chef de service), assurant d'autres fonctions au sein du Pôle Médico-Social

Embauches: Mme Solveig CARO (kinésithérapeute), Mmes Nadine DESVAGES et Céline DODARD (aides- soignantes), Mmes BERTIN et DELAMARE (ergothérapeutes en CDD)

Arrivés en interne de l'association : Mme Véronique GALOPIN (Coordinatrice Projet), Mr Nordine LAOUAMEN (chef de service éducatif).

4.3.2. Transports :

Le service soutient le maintien des relations familiales notamment en facilitant les retours au domicile.

Chaque week-end, plusieurs circuits de transport sont mis en place :

- Circuit Fougères : assuré par les encadrants les lundis et les vendredis. Ce circuit concerne 3 résidents.
- Circuit centre Manche : assurés alternativement par les parents qui résident dans le centre du département ou par les équipes, les lundis et les vendredis selon un calendrier défini au trimestre. Lorsque les familles assurent ce transport, un des véhicules adaptés du service (9 places) est mis à disposition. Le parent qui effectue le transport garde le véhicule du vendredi soir au lundi matin.

- Circuit « Port en Bessin » : toujours dans cette logique de soutien, le service permet désormais un transport individualisé pour une résidente dont la maman est dans l'impossibilité de venir chercher sa fille au bout du circuit Centre Manche comme prévu initialement.

PERSPECTIVES...

Les projets d'établissement et de service de l'IEM, de l'IME, de l'ITEP et du SESSAD devraient être finalisés.

L'évaluation interne de la MAS également, qui servira de base à la mise à jour du projet d'établissement, en lien avec la formation du Collège Coopératif de Bretagne sur « participation des usagers ».

2018 sera d'abord une année de mise en œuvre.

S'il est nécessaire de porter à la réflexion et à l'élaboration les thématiques qui traversent nos pratiques professionnelles, il est aussi nécessaire, voire indispensable, de laisser aux professionnels le temps nécessaire à leur déploiement et à leur évaluation.

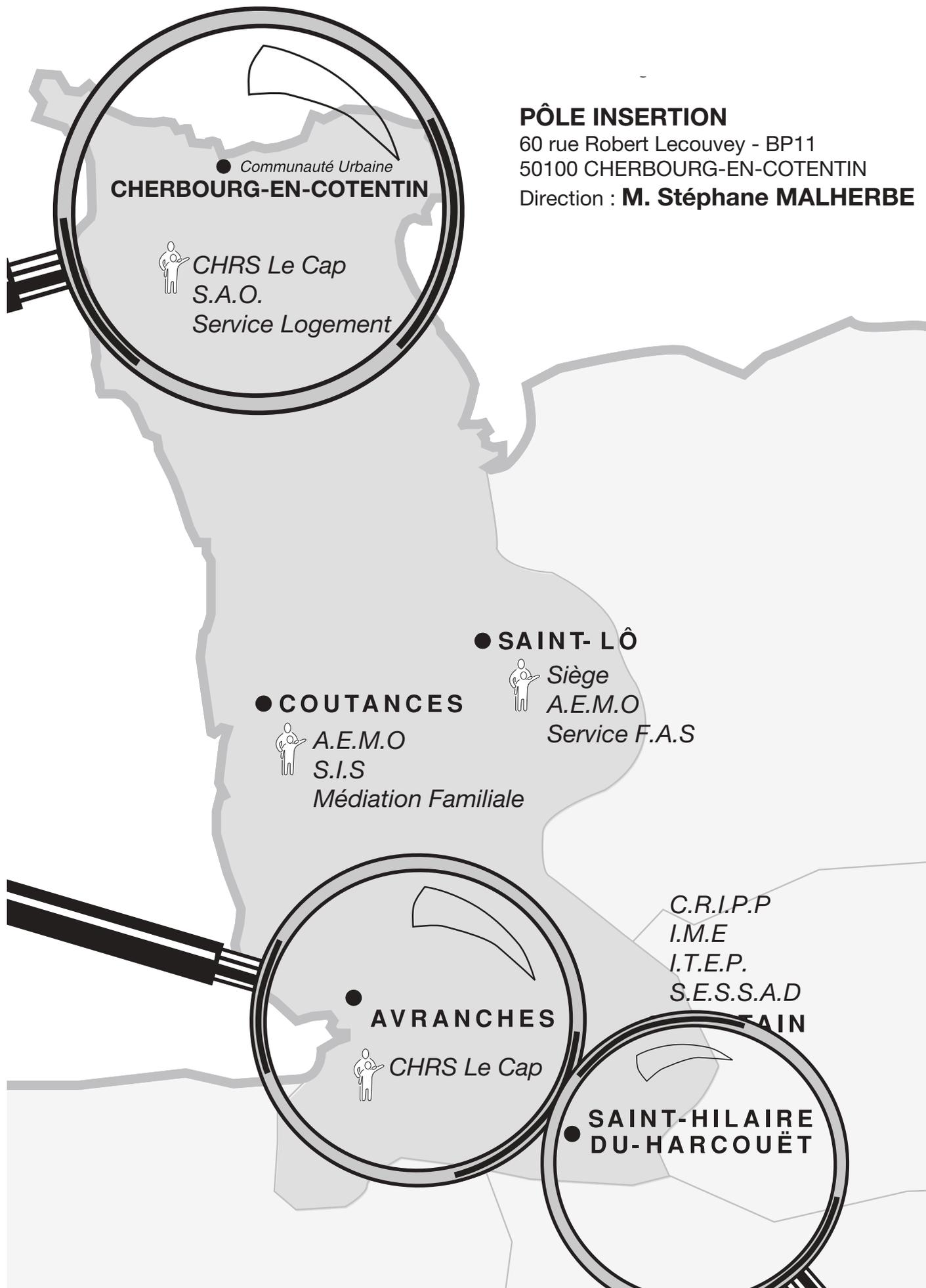
« Il faut donner du temps au temps » (Don Quichotte de M. de Cervantès).
Considérons, comme ce personnage, qu'il n'y a rien de dégradant à vouloir préserver une part de naïveté dans notre volonté de porter la parole et de défendre les intérêts des enfants et des adultes que nous accompagnons.



Cela ne nous empêche pas de nous projeter. Pour 2019, nous envisageons déjà de consacrer le plan de formation à la mise à jour du référentiel de capacité, qui concerne tous les établissements et services, avec en filigrane la nomenclature SERAFIN-PH.

Bernard LECOINTE

Directeur



PÔLE INSERTION

60 rue Robert Lecouvey - BP11
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Direction : **M. Stéphane MALHERBE**



RAPPORT D'ACTIVITE PÔLE INSERTION 2017

ACTIVITE DU CHRS - 2017

I°) EVENEMENTS 2017 CHRS LE CAP - CHERBOURG-EN-COTENTIN

2017 a été marquée par « l'évaluation interne » du CHRS le Cap, menée durant près de 6 mois par l'ensemble des professionnels, en plusieurs groupes de travail. Cette action a mobilisé du temps et des moyens et a été l'occasion de refaire un état des lieux de nos pratiques, des écarts existants entre le réalisé et le projet d'origine, de mener des réflexions sur des axes d'améliorations. Ainsi, le cahier de route pour 2018 élaboré en lien avec la démarche d'amélioration continue du service, va de nouveau solliciter l'équipe pour travailler à la réactualisation de nombreux documents essentiels pour le service tels le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil.

CULTURE :

Le partenariat qui avait été mis en place avec le théâtre **le TRIDENT** s'est poursuivi cette année encore. Plusieurs groupes ont été accompagnés par les éducateurs du CHRS sur des spectacles au théâtre le trident.

PARTENARIAT / LOISIRS / SOCIALISATION:

Le CHRS est adhérent à l'association **AMARRAGE** qui utilise le support de la restauration de vieux gréements comme moyen thérapeutique de reconstruction de soi. Cette année, aucun de nos résidents n'a souhaité intégrer cette équipe. Nous avons cependant maintenu notre adhésion à l'association et réactiverons des projets de sorties en mer sur 2018 pour les usagers du Cap.

YA SALEM est une association visant à faire découvrir la culture orientale. Cette association n'ayant plus les moyens financiers de mener des actions comme les années passées, nous n'avons pu participer à un projet commun.

La **FONDATION ONET** pour la quatrième année consécutive a fait profiter le CHRS de sa générosité. Certains salariés de cette société de nettoyage font don de leur temps (journée de solidarité) au profit d'association comme la nôtre. Ainsi, une équipe de professionnels est venue participer à la réfection d'un de nos appartements ainsi que de la mise en peinture de la pièce de vie du collectif, en se mêlant aux résidents participants et aux éducateurs.

Au-delà du don de temps, la **FONDATION ONET** a également renouvelé un don financier de 2000€ qui a permis au CHRS d'investir dans le matériel de réfection des appartements (papier peint, peinture...) mais également en matériel électroménager, outillage et HI-FI de renouvellement.

CSAPA Le CHRS a continué de profiter de la mise à disposition d'un infirmier addictologue du Centre Presqu'île. Une convention avait été signée à cet effet l'an dernier et la procédure de rencontre avait été modifiée pour que chaque nouvel arrivant au CHRS rencontre ce professionnel pour faire connaissance, qu'il soit ou non concerné par un problème d'addiction déclaré. La population du CHRS étant en partie composée de personnes souffrant d'addictions à l'alcool et/ou aux stupéfiants, cette présence est un plus pour l'accompagnement que nous menons. Nous avons constaté que cette nouvelle procédure permettait d'amorcer un lien dans beaucoup plus de cas que les années passées, en permettant de banaliser la première rencontre.

D'autre part, les éducateurs du CHRS accompagnent et/ou informent les résidents qui souhaitent participer au groupe de parole autour de l'addiction qui se tient chaque mois au Centre Hédouin à Valognes.

La FBS (la Fondation du Bon Sauveur) : Un infirmier psychiatrique de l'équipe mobile de psychiatrie vient chaque semaine assurer une permanence dans nos locaux et échanger avec l'équipe autour du soin et des accompagnements.

L'association ACDC : L'Association Chien Chats Du Cotentin a été un soutien pour un résident du collectif, maître d'un chien qui ne pouvait être accueilli au CHRS. Grâce à ACDC, une famille d'accueil a pu être trouvée pour ce chien qui a également bénéficié de soins vétérinaires au tarif négociés par ACDC.

L'îlot des échanges : Notre partenariat avec l'îlot des Echanges a permis au CHRS d'inviter les usagers de ce lieu à partager un repas festif sur le Cap et à participer à des jeux collectifs.

La vie du quartier : Le cap participe au conseil citoyen, au conseil de quartier et les résidents du Cap ont prêté main forte lors des temps festifs organisés sur le quartier.

II°) EVENEMENTS 2017 CHRS LE CAP – SUD-MANCHE

GROUPE DE PAROLE-CONTINUE

En 2017, le groupe de parole s'est à nouveau réuni, il s'agissait de la troisième session. Ce projet porté et conduit en partenariat avec l'ACJM est financé par l'Agence Régionale de Santé et la Délégation du Droit des Femmes depuis 2015.

Les 6 participants du groupe se sont réunis mensuellement en présence des deux animateurs de l'ACJM et du CHRS pendant deux heures de décembre 2016 à juillet 2017.

L'objectif de cette action est d'offrir la possibilité aux personnes qui le souhaitent – victimes de violences – ou qui s'interrogent sur leur contexte de vie conjugale - de rompre avec l'isolement, de partager leur vécu et expérience, de réfléchir ensemble et prendre connaissance des solutions existantes.

Nous pouvons constater à nouveau l'apport du « groupe de parole » dans la reconstruction des personnes victimes de violences intrafamiliales qui ont participé à cette nouvelle session.

A ce jour, un nouveau groupe est constitué avec 9 participants et pour la majeure partie, il s'agit de leur première participation.

▪ **Le CHRS a organisé deux journées de formation sur les violences conjugales** en direction de la gendarmerie du Sud Manche, de travailleurs sociaux, d'assistantes familiales, de psychologues... financées par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Ces journées ont pour but d'améliorer l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales et de conforter le travail en réseau en considérant les champs d'intervention des différents acteurs mais aussi leurs limites d'action. Pour ce faire, Marie France CASALIS, du Collectif Féministe Contre le Viol, a expliqué le processus des violences conjugales et les médecins de l'unité médico-judiciaire ont présenté leur service et l'accompagnement médical proposé aux victimes. Enfin, le CHRS a exposé les modalités d'accueil et d'accompagnements spécifiques pour les personnes victimes.

A l'issue de ces deux journées et à travers les évaluations effectuées, l'ensemble des participants s'est montré unanime sur l'intérêt de ces journées tant sur les apports des connaissances des mécanismes de violences que sur le fait de partager autour de cette thématique entre professionnels, ayant tous des missions diverses et variées contribuant ainsi à la construction d'un travail en réseau sur le territoire Sud Manche.

RESEAU VIOLENCES INTRA FAMILIALES AVRANCHINAIS

Dans le cadre du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) d'Avranches, un réseau de travail s'est constitué autour de la thématique des violences intra familiales, effectif depuis avril 2016. Il existe trois groupes de travail qui œuvrent sur :

- ✓ La prise en charge et l'orientation
- ✓ Le partenariat et la formation
- ✓ Le diagnostic et la prévention

L'équipe du CHRS est investie dans ce réseau, représenté dans chacun des groupes. En 2017, le groupe formation a notamment organisé deux demi-journées d'information ; l'une sur « l'enfant en danger : du signalement à l'accompagnement » et l'autre sur « l'adulte victime de violence : les interventions dans le cadre de la procédure judiciaire ».



Au-delà de l'implication du CHRS, ce travail en réseau permet de faire valoir le travail d'accompagnement effectué par le CAP auprès des personnes victimes mais aussi de maintenir, consolider et développer le travail de partenariat existant.

- Parallèlement, le CHRS est aussi actif sur le **réseau départemental** conformément au protocole départemental de prévention et de lutte contre **les violences au sein du couple, les violences intrafamiliales, et les violences faites aux femmes** signé en mars 2017 pour une durée de 5 ans. Trois groupes de travail ont aussi été constitués sur les mêmes thématiques que celles du réseau d'Avranches. Des pistes d'actions seront établies et mises en œuvre à partir de 2018.

IMPLICATION DES RESIDENTANTES DANS LA VIE DE LA CITE AU TRAVERS :

- ✓ **DU PROJET « INCROYABLES COMESTIBLES »**

L'équipe du CHRS Le cap du Sud Manche a continué de proposer aux résidentes accueillies en 2017 de se joindre au Projet des Incroyables Comestibles qui tente de s'implanter sur le quartier de la Turfaudière-Mermoz depuis 2016. Initié par la ville d'Avranches dans le cadre des contrats ville en faveur des quartiers prioritaires, deux jardins

sont aménagés et accessibles à tous les habitants du quartier dans le but de partager et de la nourriture et des moments de convivialité.

Trois résidentes du CHRS ont participé régulièrement aux activités organisées par le centre social et une intervenante de l'association CACAO compétente en permaculture.

✓ **DU JARDIN A LA CITE D'AUTOMNE** avec une passerelle mise à disposition pour les résidentes. Les éducatrices animent des ateliers régulièrement de mai à octobre.

✓ **DU GROUPE MOBILITE PROPOSE PAR L'ETAPE.**

✓ **PARTICIPATION A UNE CONFERENCE SUR « COMMENT AIDER NOS ENFANTS A DEVENIR DES ADULTES EPANOUIS »** animée par Gladys RAUWEL proposée par le comité de soutien à la parentalité d'AVRANCHES.

✓ **RESEAU PARENTALITE SUD MANCHE**

Ce réseau, inscrit sur un territoire vaste (de Coutances à Pontorson) se réunit depuis 2015. Les objectifs de départ de cette mise en réseau étaient de permettre aux différents acteurs de se rencontrer autour de leur préoccupation commune : « la parentalité » pour mieux se connaître, mieux identifier et connaître les dispositifs existants dans l'intérêt des personnes accompagnées.

En 2017, ont eu lieu trois rencontres animées par Madame GESQUIN, chef de service du SESSAD ADSEAM. Sont réunis différents professionnels du secteur social et médico-social, de la petite enfance pour échanger sur les actions nouvelles mises en œuvre, les besoins repérés par les structures.

Après avoir fait un bilan de certaines actions (la p'tite récré, la journée du REAPP) menées sur l'année 2016, le réseau s'est interrogé sur : Quelle organisation du réseau ? Quelles actions sont déjà mises en place ? Quelles actions à envisager ? Pour répondre, il est envisagé la constitution de trois groupes travaillant sur la constitution de fiches structures, une définition de la parentalité et enfin sur les besoins du territoire.

✓ **COMITE PARENTALITE AVRANCHES**

Lors des rencontres organisées en 2017, deux groupes ont été constitués pour travailler d'une part sur la construction d'un guide de la parentalité et l'autre sur l'organisation de rencontres en faveur des parents. Trois réunions ont eu lieu pour chacun des groupes et une rencontre commune en mars pour échanger sur le projet **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**, en réflexion par l'Association Amstramgram.

✓ **DU PRINTEMPS DES POETES**

« L'Afrique », thème de la manifestation pour cette année 2017 a motivé la participation de plusieurs résidentes dont une ancienne. Nous avons proposé aux six participantes du CHRS trois ateliers d'écriture lors desquels, de manière ludique, des productions écrites et graphiques ont pu être réalisées avant d'être exposées au jardin des plantes d'Avranches sur un arbre à poèmes. Le jour de l'inauguration de l'exposition, trois résidentes ont lu un poème africain célèbre sur l'Afrique avant de le lire également à la radio locale d'Avranches la semaine suivante.



LE PERSONNEL

MOUVEMENT

- Sandrine ROUSSEL, Educatrice Spécialisée au CHRS LE CAP Avranches a pris un congé Maternité le 1^{er} mars 2017. Elle a été remplacée par Marion LETOURNEUR, Educatrice Spécialisée, de mars 2017 à mi-juillet 2017.
- Yvonne BAUSSON, Cheffe de service au CHRS LE CAP Avranches est partie à la retraite le 30 juin 2017. Elle est remplacée par Caroline ERNOUF qui s'est bien adaptée à ses nouvelles fonctions.
- Accueil d'une stagiaire en 3^{ème} année de formation Educateur Spécialisé, de l'**APRADIS Picardie** (Association pour la **P**rofessionnalisation, la **R**echerche, l'**A**ccompagnement et le **D**éveloppement en Intervention **S**ociale) à Amiens.

LES FORMATIONS

Formation dans le cadre du PAUF : (Programme annuel d'utilisation des fonds)

Formation intra :

- Droits des étrangers pour deux personnes

III°) ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG-EN-COTENTIN ET SUD-MANCHE

Années	2016	2017	Taux d'occupation
Nombre de journées	13560	13388	76.13%

IV°) ACTIVITE DU CHRS SUD-MANCHE

LES FICHES TELEPHONIQUES : DEMANDES D'ADMISSION

Au cours de l'année 2017, **100** fiches d'appels téléphoniques ont été renseignées, Urgence et Insertion confondues.

Près de la moitié des demandes d'accueil n'a pas abouti par manque de disponibilité immédiate en accueil d'urgence.

- **64 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence.
- **17 appels** ont concerné l'Insertion.
- **37 appels** ont concerné des femmes avec des enfants.
- **19 appels** ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS.

L'INSERTION

Nombre de journées annuelles

Années	2016	2017
Nombre de journées	6936	6407

Le CHRS dispose de 10 logements :

- ✓ 8 logements à Avranches dont deux T2, trois T3 et trois T4
- ✓ logements à Saint-Hilaire-du-Harcouët dont un T3 et un T4

Les personnes accueillies en insertion au cours de l'année 2017

8	femmes seules	Soit 8 personnes
7	mères avec 1 enfant	Soit 14 personnes
4	mères avec 2 enfants	Soit 12 personnes
1	mère avec 3 enfants	Soit 4 personnes
1	mère avec 4 enfants	Soit 5 personnes
TOTAL		43 personnes

Tranche d'âge de la population accueillie en insertion au cours de l'année

Age	0-3	4-10	11-17	18-24	25-59	59 et +	Total
Insertion	9	7	6	5	15	1	43
%	20.93	16.28	13.95	11.63	34.88	2.33	100

Nous avons accueilli en Insertion, **9** enfants âgés de 0 à 3 ans, ce qui correspond à **20.93%** des personnes accueillies et **15** personnes âgées de 26 à 45 ans, soit **34.88%**.

Nous avons accueilli en Insertion, **22** enfants âgés de 0 à 18 ans, ce qui correspond à **51%** des personnes accueillies.
Sur les **22** enfants accueillis, **41%** ont entre 0 et 3 ans.

Origine des demandes des personnes accueillies

CCAS	<ul style="list-style-type: none">• 2 femmes seules• 1 mère avec 1 enfant
CMS	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule• 4 mères avec 1 enfant• 1 mère avec 2 enfants• 1 mère avec 4 enfants
CLLAJ	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 2 enfants
Le Préfet de la Manche	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
PMI	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 2 enfants
ACJM	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Elle-même (sur conseil de la gendarmerie)	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 2 enfants
CADA	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 1 enfant
Mairie	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 3 enfants
Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 1 enfant
CH - Estran	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
ASE - AED	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Une amie	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Total	43 personnes

L'origine des demandes se diversifie de plus en plus ce qui tend à démontrer une meilleure connaissance du dispositif par le partenariat.

98 % des personnes accueillies sont originaires du Sud-Manche.

Motif des demandes

- 🇫🇷 **49%** des demandes concernent des violences familiales.
- 🇫🇷 **28%** des demandes concernent une rupture familiale.
- 🇫🇷 **14%** des demandes concernent une expulsion.
- 🇫🇷 **9%** des demandes concernent une fin d'accueil en CADA.

Le nombre d'accueil concernant les violences familiales et rupture familiale continuent d'être en légère baisse par rapport aux années précédentes au profit des accueils pour motif d'expulsion ou fin d'accueil en CADA.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation sur l'année 2017 s'élève à **94%**.

Déjà constatée en 2016, il existe une baisse de nuitées liée à l'inoccupation des appartements à Saint Hilaire en avril et mai. Ces appartements se trouvent éloignés de la ville d'Avranches et le transport, pour venir à Avranches, est mal desservi. En outre, il est moins aisé pour les femmes non mobiles de participer pleinement aux activités proposées par l'équipe, activités qui s'organisent à Avranches. En effet, les contraintes horaires des bus et des moyens de gardes représentent de réels freins pour les personnes, y compris pour les plus motivées.

Les personnes accueillies sont plus attirées par la dynamique de la ville d'Avranches.

Mouvements en 2017

Présents le 1^{er} Janvier 2016 : 21 personnes dont 10 femmes et 11 enfants

Présents le 31 Décembre 2017 : 13 personnes dont 8 femmes et 5 enfants

Nous comptabilisons **13 «familles sortantes»**, soit 28 personnes.

Durée moyenne d'occupation des logements d'insertion par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2017.

<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>%</i>
9 à 30 jours		
31 à 60 jours	3	10.72
61 à 90 jours	1	3.57
91 à 120 jours		
121 à 180 jours	6	21.43
181 à 365 jours	9	32.14
Plus de 365 jours	9	32.14
Total	28	

67.86 % des personnes ont été accueillies moins d'un an.

4 familles, soit **32.14 %** des personnes accueillies, ont résidé plus de 365 jours au CHRS. Notamment, **2 familles**, dont le motif de l'accueil est l'expulsion du logement, ont eu davantage de difficultés à accéder au relogement dans le parc social ou privé en raison des dettes contractées avant leur accueil.

Type d'hébergement à la sortie du CHRS

Type d'hébergement	Nombre de familles
Logement social	6
Logement privé	3
Hébergement chez un tiers	2
Retour au domicile	1
Partie sans laisser d'adresse	1

Au cours de l'année, **69%** des personnes accueillies en insertion ont réussi à accomplir les différentes démarches pour accéder à un logement, soutenues par l'accompagnement global proposé par l'équipe du CHRS. Ces personnes ont gagné en confiance pour construire un nouveau projet de vie.

D'autres personnes ont davantage peiné à aller vers la reconstruction au prise avec leurs fragilités et/ou parfois toujours sous l'emprise de l'auteur de violence et envisager de vivre « seule » reste prématuré.

L'URGENCE

Le service dispose d'une maison avec trois chambres individuelles et un espace collectif cuisine/salon.

Les personnes accueillies en urgence

20	femmes seules	Soit 20 personnes
6	mères avec 1 enfant	Soit 12 personnes
3	mères avec 2 enfants	Soit 9 personnes
1	mère avec 3 enfants	Soit 4 personnes
1	mère avec 4 enfants	Soit 5 personnes
TOTAL		50 personnes

Nous avons accueilli **50** personnes, soit **31 femmes et 19 enfants**. Le nombre d'accueil est en augmentation par rapport à l'année 2016 mais la durée de l'accueil est plus courte en lien uniquement avec les souhaits de la personne.

Origine des demandes des personnes accueillies à l'Urgence.

CCAS	<ul style="list-style-type: none">• 4 femmes seules• 1 mère avec 1 enfant
CMS	<ul style="list-style-type: none">• 2 femmes seules• 1 mère avec 1 enfant
ASE-AED	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Elle-même	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule• 1 mère avec 1 enfant
115	<ul style="list-style-type: none">• 2 femmes seules• 1 mère avec 2 enfants
Mairie	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 2 enfants• 1 mère avec 3 enfants• 1 mère avec 4 enfants
ACJM	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Conseillère conjugale	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
UDAF	<ul style="list-style-type: none">• 2 femmes seules
CH-Granville/Avranches	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
CH-Estran	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
PMI	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 1 enfant
Par une ancienne résidante	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 1 enfant
Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 1 enfant
PASS	<ul style="list-style-type: none">• 1 mère avec 2 enfants
Une personne du secours catholique	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
FJT	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Prémis	<ul style="list-style-type: none">• 1 femme seule
Total	50 personnes

64 % des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences conjugales.

Les personnes accueillies bénéficient au minimum d'un entretien par un travailleur social du service et sont orientées si besoin vers un travailleur social de secteur.

Nuitées à l'hôtel

En 2017, le CHRS a accueilli **6** personnes à l'hôtel, soit **5** nuitées.

A la suite de leur accueil à l'hôtel : **1 femme seule et une mère avec son enfant** ont intégré l'accueil d'urgence.

Tranche d'âge de la population accueillie dans le cadre de l'urgence

Age	0-3	4-10	11-17	18-24	25-58	59 et +	TOTAL
Urgence	9	8	2	11	17	3	50
%	18	16	4	22	34	6	100%

Le nombre de très jeunes femmes accueillies à l'urgence, **22 %** contre (**15.79%** en 2016) ne cesse d'augmenter. Le plus souvent, ces jeunes femmes ont un parcours de vie empreint d'éléments traumatiques avec déjà de nombreuses ruptures, y compris rupture familiale.

Taux d'occupation

Le taux moyen d'occupation est de **83.46%** sur l'année 2017. Il est presque divisé par 2 par rapport à 2016 puisqu'il était de 158.32%.

Le taux d'occupation a largement diminué, malgré une augmentation du nombre de personnes accueillies, **50 personnes** en 2017 contre **38 personnes** en 2016. Bon nombre des personnes accueillies se sont montrées réfractaires à l'accompagnement CHRS, irrespectueuses du règlement inhérent au fonctionnement, engendrant ainsi davantage de mouvements dans les entrées et les sorties.

26 % des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS.

Durée moyenne d'occupation des places d'urgence par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2017

<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>%</i>
Moins de 3 jours	8	16
3 à 8 jours	18	36
9 à 30 jours	14	28
31 à 60 jours	7	14
61 à 90 jours	2	4
Plus de 90 jours	1	2
Total	50	100

Près de 36 % des personnes ont été accueillies de 3 à 8 jours et **28%** de 9 à 30 jours.

Type d'hébergement à la sortie

Type d'hébergement	Nombre de familles	Nombre de personnes
Accueil en Insertion au CHRS LE CAP	7	13
Retour au domicile	3	9
Logement privé	3	3
Hébergement chez un Tiers	7	11
Hospitalisation/Résidence médicale	4	6
Partie sans laisser s'adresse	4	5
Expulsion/Non-respect du règlement	1	1
FJT	2	2

Personnes bénéficient au 31 décembre 2017 d'un accueil d'Urgence au sein du CHRS Le Cap, soit **0 femme**.

V°) ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG-EN-COTENTIN

L'INSERTION :

L'insertion concerne les personnes accueillies en appartement du CHRS de Cherbourg-En-Cotentin.

Le parcours d'insertion s'effectue après un accueil préalable sur le collectif pour tout nouvel arrivant (exception faite pour les couples et les familles qui intègrent directement un appartement).

Taux d'occupation du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Journées	Taux d'occupation
Insertion 2017	6981	87.5%

Les personnes accueillies en insertion au cours de l'année 2017

30	Hommes seuls	Soit 30 personnes
1	Couple	Soit 2 personnes
4	Couple avec enfants	Soit 14 personnes
2	Hommes seuls avec 2-3 enfants	Soit 7 personnes
TOTAL		53

Tranche d'âge de la population accueillie en insertion au cours de l'année 2017

Age	- 18	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et+	TOTAL
Insertion	11	11	4	10	13	4	53
%	20.8%	20.8%	7.5%	18.9%	24.5%	7.5%	100%

Origine des demandes des personnes accueillies

Services Sociaux	6 hommes seuls
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	2 hommes seuls
CCAS / CMS	4 hommes seuls 1 homme seul avec 2 enfants 1 couple
SAO	6 hommes seuls 1 couple
Personne elle-même / Famille	3 hommes seuls
Hôpitaux /Post-Cure	3 hommes seuls
Association / Établissement	2 hommes seuls 2 couples avec 1 enfant
Autre	1 homme seul avec 3 enfants 1 couple avec 1 enfant
Non connu	1 couple avec 3 enfants 2 hommes seuls
TOTAL	53

Durée moyenne d'occupation des logements d'insertion par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2017

	Nombre de personnes	%
2 à 30 jours	8	25%
31 à 60 jours	5	15.6%
61 à 90 jours	4	12.5%
91 à 120 jours	3	9.4%
121 à 180 jours	3	9.4%
181 à 365 jours	4	12.5%
Plus de 365 jours	5	15.6%
Total	32	100%

Commentaires :

Comme le montre ces chiffres, les durées de séjours sont très variables et dépendent des situations propres à chaque personne.

STABILISATION

Les places de stabilisation sont au nombre de 4 et sont sur le collectif. Cette phase d'accueil préalable à l'entrée en appartement nous permet un travail d'évaluation et de reprise de rythme de vie au quotidien par le support du collectif. Une fois consolidées, les personnes accèdent à un appartement en insertion.

Taux d'occupation du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

	Nuitées	Taux d'occupation
Stabilisation 2017	920	53.06%

Les personnes accueillies en stabilisation au cours de l'année 2017

38	Hommes seuls	Soit 38 personnes
TOTAL		38

Tranche d'âge de la population accueillie en stabilisation au cours de l'année

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et+	Non connu	TOTAL
Stabilisation	0	0	13	6	4	9	3	3	38
%	0.00%	0.00%	34.2%	15.8%	10.5%	23.7%	7.9%	7.9%	100%

La forte demande des 18-25 ans déjà repérée se retrouve encore cette année. Le plus souvent ces jeunes ont un parcours de placement à l'aide sociale à l'enfance et se retrouvent sans ressource à leur majorité.

Origine des demandes des personnes accueillies

Services Sociaux	4 hommes seuls
Hôpitaux / Postcure	1 homme seul
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	11 hommes seuls
CCAS / CMS	6 hommes seuls
SAO	5 hommes seuls
Personne elle-même / Famille	5 hommes seuls
SPIP	3 hommes seuls
Association / Établissement	2 hommes seuls
Autres	1 homme seul
Non connu	0 homme seul
TOTAL	38

Durée moyenne en stabilisation par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2017

	Nombre de personnes	%
- de 9 jours	4	11.8%
9 à 30 jours	11	32.3%
31 à 60 jours	10	29.4%
61 à 90 jours	5	14.7%
91 à 120 jours	4	11.8%
120 à 181 jours	0	0%
Total	34	100.00 %

L'URGENCE

Taux d'occupation du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017

	Nuitées	Taux d'occupation
Urgence	872	83.8%

Afin de ne pas bloquer les 3 places d'urgences, nous ne pouvons proposer que deux nuits consécutives. Les demandes peuvent être renouvelées ultérieurement.

Les personnes accueillies en urgence au cours de l'année 2017

208	Hommes seuls	Soit 208 personnes
TOTAL		208

Tranche d'âge de la population accueillie en urgence au cours de l'année

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	Non connu	TOTAL
Urgence	2	2	92	43	39	19	9	2	208
%	0.96%	0.96%	44.23%	20.67%	18.75%	9.13%	4.34%	0.96%	100.00%

Origine des demandes des personnes accueillies en urgence

Services Sociaux	1 homme seul
Hôpitaux / Postcure	2 hommes seuls
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	126 hommes seuls
CCAS / CMS	7 hommes seuls
Police	2 hommes seuls
SAO	34 hommes seuls
Personne elle-même / Famille	29 hommes seuls
SIAO	3 hommes seuls
SPIP	2 hommes seuls
Association / Établissement	1 homme seul
Autres	1 homme seul
TOTAL	208

Durée moyenne d'occupation des logements d'urgences par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2017

Nombre de jours	Nombre de personnes	%
Moins de 3 jours	127	44%
3 à 8 jours	161	55.7%
9 à 30 jours	1	0.3%
Total	289	100.00%

À noter qu'une même personne peut effectuer plusieurs séjours en urgence.

Toutes les entrées en insertion se font via un passage préalable en Commission d'Orientation SIAO.

ACTIVITE DU SAO - 2017

I LES EVENEMENTS EN 2017 :

L'intensité de la fréquentation du SAO tout au long de l'année avec un pic de fréquentation en août, a mis à rude épreuve les bénéficiaires, les professionnels et les bénévoles du SAO. La période estivale étant de plus marquée par l'absence de nombreux bénévoles, les tensions n'en ont été que plus marquées. Alertée par notre service, la DDCS nous a soutenus en nous offrant la possibilité d'embaucher un professionnel supplémentaire à mi-temps pour les trois derniers mois de l'année, ce qui a grandement permis de soulager l'équipe dans son ensemble et d'offrir aux bénéficiaires un accueil plus digne.

L'ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE :

Sur cette année, un volontaire en service civique a intégré l'équipe pour 8 mois. Cette expérience a été déterminante dans la concrétisation de son projet professionnel puisqu'il s'est présenté aux épreuves de sélection pour entrer en école d'éducateur spécialisé. Il aura laissé une image très positive de son passage, tant pour l'équipe qui l'a vu mûrir humainement et professionnellement que pour les usagers auprès desquels il a montré une grande patience et disponibilité.

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Le SAO poursuit sa volonté de former de futurs professionnels du social en étant lieu d'accueil de stagiaires, qu'il s'agisse de stages de découverte ou de stages longs d'élèves éducateurs spécialisés, assistants de services sociaux ou moniteur éducateurs.

L'ACCES A LA CULTURE :

Portées par un éducateur du service, des actions d'accès à la culture ont été menées cette année encore. Le partenariat tissé avec le théâtre le trident et l'octroi de places à 2€ pour les usagers du SAO a permis l'accompagnement de groupes à des spectacles. Sans cet accompagnement dynamique, malgré le bénéfice de place à 2€, nous pouvons constater que le public du SAO n'ose pas franchir les portes de ces lieux intimidants par leur caractère grandiose.

D'autre part, le service est abonné à l'artothèque et emprunte tous les trois mois une série de tableaux d'artistes qui sont choisis sur place avec les usagers puis exposés dans les locaux du SAO.

DECOUVERTE DE NOTRE REGION :

L'été principalement, lorsque l'équipe et les bénévoles sont suffisamment nombreux, des sorties à la journée sont organisées pour amener notre public à la découverte de leur environnement proche avec pique-nique le midi. Il peut s'agir de découverte des plages, de sites historiques ou culturels. Cette année, une sortie a été possible, organisée par le volontaire en service civique qui a accompagné un groupe lors d'une sortie en mer sur de vieux gréements avec l'association « amarrage » dont nous sommes adhérents.

PARTICIPATION A UNE RECHERCHE ACTION :

Un éducateur du service participe à une recherche action menée par un infirmier psychiatrique de l'équipe mobile de psychiatrie menée depuis bientôt deux ans. Il contribue à l'apport d'observations cliniques sur des situations d'usagers qui ont donné leur accord.

PARTENARIAT :

Une nouvelle convention partenariale a été signée cette année avec l'association ACDC (Association Chiens et Chats du Cotentin). Cette association propose la vente de croquettes au SAO pour les chiens de bénéficiaires du SAO à prix symbolique. L'objectif étant qu'avec l'argent récolté, les maîtres de ces animaux puissent bénéficier de traitements antiparasitaires et vermifuges pour les animaux, mais également de prises en charges vétérinaires à des tarifs préférentiels le cas échéant.

Une convention partenariale a été réalisée par une stagiaire du service avec l'association Conscience Humanitaire, partenaire de longue date du SAO, mais qui n'avait jamais été formalisée par convention.

II. LE TOTAL DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2016-2017

Nous comptabilisons les personnes accueillies en terme de passage, c'est à dire qu'une personne peut être passée à différentes reprises sur le service dans le mois, elle sera donc comptée plusieurs fois.

RECAPITULATIF 2016-2017 :

	Personnes accueillies	
	2016	2017
Janvier	1843	1612
Février	2166	1429
Mars	2260	1904
Avril	2105	1697
Mai	1536	1845
Juin	1518	1861
Juillet	1456	1844
Août	1560	2171
Septembre	1799	1789
Octobre	1482	1732
Novembre	1505	1685
Décembre	1459	1564
TOTAL	20689	21133

RECAPITULATIF DES JOURS D'OUVERTURE 2016-2017

Le SAO est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H15 à 16H30 et le mercredi de 8H15 à 14H30. Le service est fermé le week-end et les jours fériés ; occasionnellement ou exceptionnellement pour des groupes de travail, supervision, formation.

Le service a été ouvert 254 jours en 2016 et 246 jours en 2017. Le service a dû fermer une journée pour calmer les tensions, suite à des actes de violence entre usagers, survenus au sein du service.

SYNTHESE

	2016	2017
Personnes accueillies	20689	21133
Jours d'ouverture	254	246
Moyenne/jour	81	86

Sur les 2 années on note une différence de 444 personnes accueillies, soit une augmentation de 3 % entre 2016 et 2017.

En 2017, nous avons reçu 976 personnes différentes. Le respect de l'anonymat amène certaines personnes à se présenter sous des noms différents au gré de la semaine. Seul l'enregistrement du nombre de passages est un repère fiable, encore que, passée une certaine affluence, il arrive que des personnes n'aient pu être comptabilisées, noyées dans la masse des entrants.

Le pic d'accueil de la population migrante a été atteint en août 2017 avec des semaines à plus de 130 passages dans la journée, mais avec une fréquentation soutenue tout au long de l'année 2017. Les variations ont été moins importantes que l'année dernière, avec une augmentation moyenne importante du nombre de personnes accueillies.

III. LES PERSONNES ACCUEILLIES SELON LEUR CATEGORIE, EN 2017

Les différentes catégories :

- Sans Abri (SA) : toutes personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (ami, famille, hôtel, camping, foyer d'urgence...)
- Hébergés : toutes personnes hébergées dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, CHRS, Foyer des Jeunes Travailleurs...)
- Logement : toutes personnes en logement autonome.



IV. LES FEMMES ACCUEILLIES EN 2016-2017

RECAPITULATIF ET DIFFERENTIEL 2016 – 2017

+1441 passages

	Femmes accueillies		Moyenne des femmes accueillies par jour	
	2016	2017	2016	2017
<i>Janvier</i>	225	296	11	13
<i>Février</i>	169	198	8	10
<i>Mars</i>	221	292	10	13
<i>Avril</i>	108	378	10	20
<i>Mai</i>	157	380	8	19
<i>Juin</i>	190	413	8	20
<i>Juillet</i>	245	373	12	19
<i>Août</i>	229	348	10	17
<i>Septembre</i>	270	339	12	16
<i>Octobre</i>	253	315	12	15
<i>Novembre</i>	249	344	12	17
<i>Décembre</i>	245	326	11	16
TOTAL	2561	4002	11	16

SYNTHESE

Si nous comptons 4002 accueils de femmes en 2017, il y a eu 17131 accueils d'hommes. La population féminine représente 18.94% des accueils sur le service. Les hommes représentent donc 81.06 % des accueils. L'augmentation significative du nombre de femmes ayant fréquenté le SAO en 2017 est dû au fait que beaucoup de familles se sont présentées, avec des enfants, notamment les familles Rom albanaises.

V. LE PUBLIC FRANÇAIS ET ETRANGER ACCUEILLI EN 2016 – 2017

RECAPITULATIF ET DIFFERENTIEL 2016 - 2017

	Etrangers		Pourcentage du public étranger entre 2016 et 2017	Français		Pourcentage du public Français entre 2015 et 2016
	2016	2017		2016	2017	
<i>Janvier</i>	1162	787	-32.27	681	825	21.15
<i>Février</i>	1563	800	-48.82	603	629	4.31
<i>Mars</i>	1565	1183	-24.41	695	721	3.74
<i>Avril</i>	1401	1138	-18.77	704	559	-20.60
<i>Mai</i>	966	1328	+37.47	570	517	-9.30
<i>Juin</i>	895	1345	+50.28	623	516	-17.17
<i>Juillet</i>	701	1336	+90.58	755	508	-32.72
<i>Août</i>	839	1573	+87.48	721	598	17.06
<i>Septembre</i>	1019	1241	+21.79	780	548	-29.74
<i>Octobre</i>	757	1176	+55.35	725	556	-23.31
<i>Novembre</i>	836	1015	+21.41	669	670	0.15
<i>Décembre</i>	748	962	+28.61	711	602	-15.33
Total	12452	13884	+11.50	8237	7249	-11.99

SYNTHESE

Cette année nous avons reçu 659 personnes étrangères, soit 66% de la population accueillie. Plus de 64 nationalités sont représentées au SAO. Ces chiffres importants sont à mettre en relation avec la vague migratoire repérée en Europe. Cette année, la majorité des étrangers était de nationalités albanaise et afghane avec régulièrement des tensions entre les deux communautés. Toutefois, ces recueils sont basés sur du déclaratif, aucune vérification d'identité n'étant opérée sur le service qui accueille de façon anonyme et inconditionnelle.

RECAPITULATIF DES DOUCHES PRISES

	Douche prises		Moyenne des douches prises	
	2016	2017	2016	2017
<i>janvier</i>	476	215	23.8	9.77
<i>février</i>	545	278	26.59	14.26
<i>mars</i>	430	317	19.55	14.09
<i>avril</i>	386	234	18.38	12.32
<i>mai</i>	283	309	14.15	15.85
<i>juin</i>	387	386	16.83	18.38
<i>juillet</i>	333	587	16.65	29.35
<i>août</i>	351	769	15.95	38.45
<i>septembre</i>	421	670	19.14	31.9
<i>octobre</i>	171	527	8.14	25.1
<i>novembre</i>	176	410	8.8	20
<i>décembre</i>	137	299	6.23	14.95
Total	4096	5001	16.16	20.33

MACHINE A LAVER ET SECHE-LINGE

Le service effectue 5 machines à laver et sèche-linge par jour pour les personnes accueillies, 4 le mercredi. Tous les jours, le service effectue au moins 2 machines à laver et sèche-linge pour assurer l'entretien du linge de bain qu'il prête aux usagers dans le besoin.

Le total des machines faites par les usagers en 2016 était de 1010, contre 1460 en 2017.

DONS ALIMENTAIRE ET DE VETEMENTS EN 2017

Dons alimentaires

Cette année, nous avons maintenu notre recentrage sur l'accueil et diminué sensiblement les dons alimentaires. Face à l'afflux des demandeurs, notamment les migrants, l'équipe du SAO se trouve en effet en difficulté pour satisfaire les demandes et gérer l'équité. Nous avons donc orienté le public sur les associations caritatives « spécialisées ».

D'autre part, les dons habituellement octroyés par le secours populaire n'existent plus. Les dons de la part de conscience humanitaire sont réguliers, et d'autres plus occasionnels provenant de la chaudière, l'école des fourriers, la maison des syndicats, la maison relais, les restos du cœur, la Croix Rouge.

Les dons des bénévoles de l'Association Itinérance sont quotidiens, notamment pour le pain et parfois, des viennoiseries.

Dons vestimentaires

L'association ACI (la mosquée) avec qui nous avons signé une convention partenariale, nous fait dons de vêtements, de meubles pour des usagers, de chaussures...

Il arrive aussi que des particuliers nous déposent des vêtements, des chaussures ainsi que des couvertures.

XI. LES DEMANDES D'HEBERGEMENT

RECAPITULATIF DES DEMANDES D'HEBERGEMENT.

Sur la zone urbaine de Cherbourg-Octeville, il y avait 4 structures disposant de places d'urgence :

- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Cap > 3 places
 - Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Louise Michel > 2 places (rarement disponibles car toujours occupées et en suractivité).
 - Le Foyer des Jeunes Travailleurs > 2 places uniquement 4 jours par semaine.
 - Nouvellement en fin d'année 2017, le centre d'accueil de nuit géré par Coallia a ouvert ses portes pour une capacité d'accueil de 15 places.
- Cette année a vu la mise en place effective du dispositif 115 qui s'occupe dorénavant de la gestion des demandes d'hébergement d'urgence auprès des structures d'accueil. Il a donc été demandé au SAO de ne plus démarcher les partenaires pour rechercher des solutions d'urgence.

Quand ces structures sont saturées, nous sollicitons des financements de nuitées auprès de diverses associations telles que le Secours Populaire Français, le Secours Catholique et la Société Saint Vincent de Paul. Nous sollicitons aussi le SIAO, le Centre Communal d'Action Social de Cherbourg-Octeville ou encore la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

	Demandes d'hébergement	Réponses positive	Réponses négatives
<i>Janvier</i>	163	154	9
<i>Février</i>	90	81	9
<i>Mars</i>	127	85	42
<i>Avril</i>	79	53	26
<i>Mai</i>	72	62	10
<i>Juin</i>	149	116	33
<i>Juillet</i>	91	74	17
<i>Août</i>	107	79	28
<i>Septembre</i>	79	53	26
<i>Octobre</i>	82	62	20
<i>Novembre</i>	127	106	21
<i>Décembre</i>	167	157	10
Total	1333	1082	251
Pourcentage		81%	19%

SYNTHESE

La vague migratoire qui a débuté fin 2015 et s'est poursuivie en 2016 et 2017 avec des pics de fréquentation sur ces deux années a eu un fort retentissement sur la fréquentation du service. Ces personnes ont été comptabilisées comme sans abri, mais pas comme demandeur d'hébergement, aucune structure adaptée ne leur étant accessible du fait d'absence de titre de séjour et du fait de la disproportion entre l'offre et la demande.

Malgré la création de places d'accueil d'urgence en fin d'année, nous pouvons constater le maintien de solutions alternatives comme les squats, la rue, les solutions « d'errances amicales ».

XII. LE PARTENARIAT



XII. LES RAPPORTS D'INCIDENTS

Il apparaît intéressant de mettre en évidence les incidents qui jalonnent la vie du service, aussi bien sur le plan des violences (verbales, physiques) exercées sur l'ensemble des personnes fréquentant le service (professionnels, bénévoles, stagiaires, bénéficiaires...) que sur les problèmes d'hygiène récurrents qui soulignent la grande fragilité et précarité du public rencontré.

Ces réalités sont autant de curseurs qui nous permettront d'évaluer au mieux à l'avenir les mesures les plus appropriées pour améliorer les prises en charge des personnes et la sécurité des intervenants.

L'ADSEAM a mis en place une procédure de signalement des EI (événements indésirables) et des EIG (événements indésirables graves) qui va être mise en place sur l'année 2018 pour comptabiliser les incidents et permettre une étude plus précise.

LES VIOLENCES

Les incidents violents sont habituellement plus la résultante de personnes seules que de groupes. Cette année pourtant, des tensions entre communautés albanaises et afghanes ont donné lieu à des bagarres violentes sur site et hors service.

Ces actes de violences sont rares en proportion de la population reçue. Sur 976 personnes différentes accueillies nous notons 6 exclusions temporaires ou pérennes en fonction de la gravité des incidents.

Cela ne doit pas minimiser ces phénomènes qui ne prennent en compte que les plus sérieux entraînant une exclusion voir l'intervention de la police et touchant l'intégrité des personnes accueillies ou/et accueillantes.

Les exclusions pérennes : elles sont prises en réunion d'équipe. Elles concernent les exclusions de plus d'une semaine et sont souvent les prolongations des précédentes. Elles sont liées à des manquements forts du règlement institué sur le service. Elles font l'objet d'un rapport d'incident.

Nous en avons décidé 4 cette année.

Deux d'entre elles ont nécessité l'intervention de forces de l'ordre, deux concernaient une rixe à l'extérieur du service, l'autre un comportement menaçant envers un travailleur social, avec dépôt de main courante.

Les exclusions définitives : elles sont prises exceptionnellement et en équipe. Elles sanctionnent des faits graves pouvant mener au dépôt d'une main courante ou d'une plainte. Elles doivent être rapportées par rapport à la direction.

Deux décisions de ce type ont été prises cette année.

Elles sanctionnaient un comportement injurieux et désobligeant avec agression physique envers les usagers et les professionnels.

L'HYGIENE ET LA SANTE

Les incidents liés à l'hygiène sont la résultante de l'état de santé des personnes accueillies. Des personnes qui vivent dans des situations très précaires et fragiles, touchées par un manque d'hygiène et parfois atteintes par des troubles psychiques et des problèmes physiques.

Ce que nous pouvons citer, ce sont les pathologies rencontrées et les incidents liés à l'hygiène pouvant entraîner des contraintes certaines sur le service.

La fin de l'année 2017 a été marquée par l'infection de la gale, notamment chez les migrants vivants dans des conditions de salubrité très limitées et particulièrement sensibles à ce genre de contamination.

Les pathologies rencontrées sont diverses et variées : hépatites, VIH, maladies vénériennes, pulmonaires, infectieuses liées aux acariens et parasites...

Ces dernières sont récurrentes et nous demandent une grande vigilance sur le service. Les traitements appropriés ont un coût important mais sont indispensables.

Plusieurs cas de tuberculose avérés ont été détectés et le CLAT a été saisi. Le dépistage a montré qu'un salarié avait été en contact avec le virus et devait faire l'objet d'un traitement.

ACTIVITE DU SERVICE LOGEMENT – 2017

L'activité globale du service logement se décline dorénavant sous la forme de deux actions : l'accompagnement social des familles dans **ses 8 logements sous ALT** et l'accompagnement social des familles dans **10 logements en baux glissants**.

Les baux glissants sont progressivement montés en nombre. Le service a communiqué auprès des partenaires sur ce nouveau dispositif.

Au cours de l'année, **27 demandes** ont été reçues.

On constate que le nombre des demandes directes provenant des assistantes sociales de secteur a considérablement baissé (26% contre 78% en 2016), probablement suite à la formation reçue par le SIAO50 qui réceptionne désormais et oriente les demandes d'admission pour l'ALT.

Mais le nombre d'orientations provenant d'autres services comme le CDHAT, le CHRS Le Cap ou l'UDAF a augmenté. Par ailleurs, nous avons eu 4 orientations (DALO) faites par la Préfecture.

I. SPECIFICITES DES MENAGES ACCUEILLIS (ALT)

MOTIF D'ACCUEIL

	Expulsion impayés de loyers	Expulsion troubles du voisinage	Séparation Et/ou hébergé chez des amis	Logement indécent et inadapté	Etrangers sans ressources
2016	42,85%	7,14%	14,28%	21,42%	14,28%
2017	72.72%	0%	0%	36.36%	9.10%

Les totaux ne font pas toujours 100% car des ménages cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement.

TYPE DE RESSOURCES DU PUBLIC ACCUEILLI

	RSA	ASS	AAH/PI	Salaire/Formation	Sans ressources
2016	50%	14,28%	7,14%	14,28%	14,28%
2017	72.72%	10%	10%	36.36%	0%

Nous constatons une nette augmentation des bénéficiaires du RSA ainsi que du nombre de personnes avec des salaires ou rémunérations liés à une formation. Le RSA est dans de nombreuses situations un complément à la précarité des autres revenus salariés ou liés à la

formation. Une même personne peut donc apparaître dans deux catégories différentes et expliquer que le cumul total soit supérieur à 100%.

PROBLEMATIQUES ASSOCIEES ET CONSEQUENCES

Typologie des difficultés sur l'ensemble des ménages accueillis

	Alcoolisme et/ou toxicomanie	Manque d'hygiène voire incurie	Mesures de protection de l'enfance	Mesures de protection relatives à la gestion
2016	50%	57,14%	42,85%	35,71%
2017	45.45%	27.27%	36.36%	54.54%

Depuis ces dernières années, le nombre de ménages accueillis qui cumulent les problématiques est dans une extrême précarité financière, sociale et psychologique et est en constante augmentation.

II. DISPOSITIF « A.L.T. »:

4 nouveaux ménages ont fait leur entrée au service logement cette année, soit un renouvellement de 50% des effectifs.

11 ménages ont été accueillis en 2017 dans les **8 logements** du dispositif, répartis comme suit :

- **15 adultes et 13 enfants, soit 28 personnes.**

TAUX D'OCCUPATION DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

	Nuitées	Taux d'occupation
ALT 2017	7558	82.82%

Un logement d'urgence meublé a fait l'objet d'un dégât des eaux et les travaux ont mis du temps à être réalisés du fait de la prise en charge de l'assurance, laissant le logement vacant. De plus, un logement a fait l'objet du refus de trois ménages successifs pour des raisons de secteur, ce qui a occasionné une vacance plus longue que de coutume. D'autre part, certains appartements ont fait l'objet de remise en travaux de rafraîchissement lors du départ des occupants.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN INSERTION AU COURS DE L'ANNEE 2017

3	Isolé(e) sans enfant	Soit 3 personnes
3	Isolé(e) avec 1 enfant	Soit 6 personnes
1	Isolé(e) avec 2 enfants	Soit 3 personnes
1	Couple avec 1 enfant	Soit 3 personnes
2	Couple avec 2 enfants	Soit 8 personnes
1	Couple avec 3 enfants	Soit 5 personnes
0	Couple avec 4 enfants	Soit personnes
TOTAL		28

TRANCHE D'AGE DE LA POPULATION ACCUEILLIE EN INSERTION AU COURS DE L'ANNEE

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	TOTAL
ALT 2017	2	11	2	3	5	4	1	28
%	7.14%	39.29%	7.14%	10.71%	17.86%	14.29%	3.57%	100.00%

La moyenne d'âge des adultes est de **41 ans**.

Durée moyenne de séjour : 389 jours soit un an et 24 jours

Conclusion :

La mise en place des baux glissants va permettre au service de compléter son offre de service et permettre à certaines familles déjà prises en charge par le service d'accéder au logement autonome avec un maintien de l'accompagnement social. Le risque de fragilisation lors de la transition vers le logement indépendant en sera donc limité.

III. LE BAIL GLISSANT:

8 ménages ont bénéficié de ce dispositif : 11 adultes et 8 enfants, soit **19 personnes**.

Ces ménages n'étaient pas en capacité d'accéder directement à un relogement sans suivi social, soit du fait de dettes antérieures occasionnant un blocage pour les bailleurs, soit parce qu'ils n'auraient pu quitter un accompagnement social et accéder à l'autonomie d'emblée sans risque de chuter à nouveau. Cette transition permet une consolidation du parcours.

- 4 ménages viennent du service logement
- 2 ménages viennent d'une orientation du CHRS Le Cap
- 1 ménage a été orienté par le CDHAT

- 1 ménage a été orienté par la DDCS via un DALO.

Le travail pour un bail glissant commence à partir du moment où la demande d'accompagnement du ménage a été acceptée par le département.

Ensuite, s'engage un travail de recherche du logement approprié en tenant compte de plusieurs critères qui sont : le secteur, la taille du logement et le revenu des ménages. Il peut se passer plusieurs semaines de recherches ou d'attente de proposition adaptée. Les élus en lien avec le logement sont parfois sollicités.

Sur les 8 ménages concernés par l'action, cinq ont emménagé et deux sont en attente d'une proposition. Un ménage, après un travail administratif, des recherches et une visite de logement, a changé de projet de relogement en décidant de quitter le département.

Les bailleurs avec lesquels les baux se sont concrétisés pour l'année 2017 sont :

- Presqu'île Habitat (2)
- les Cités Cherbourgeoises (3).

Aucun glissement de bail n'est intervenu au terme des six premiers mois de séjour et durant l'année 2017. L'année 2018 devrait voir les baux glissants atteindre leur niveau complet et les premiers glissements de bail.

ACTIVITE DES LITS HALTES SOINS SANTE-2017

Mois	Nombre de lits occupés	Nombre de journées
Janvier	4	86
Février	2	32
Mars	3	59
Avril	4	87
Mai	4	102
Juin	2	45
Juillet	3	46
Août	4	60
Septembre	3	90
Octobre	3	67
Novembre	3	63
Décembre	4	86
Total	39	823

Les Lits Halte Soins Santé ont ouvert en juin 2011 dans les locaux du CHRS Le Cap. Le bilan d'activité 2017 concerne donc la sixième année pleine d'existence. La fonction de ces lits est d'assurer une prestation sanitaire, sociale et d'hébergement pour des personnes sans domicile, en situation d'errance, nécessitant des soins médicaux ou paramédicaux, ne relevant pas de l'hôpital. L'hébergement se fait en chambres individuelles 24h/24, 365 jours par an. Les Lits Halte Soins Santé sont au nombre de trois, dont un lit peut accueillir une personne suivie en addictologie (une convention étant signée avec la Fondation Bon Sauveur).

Le taux d'occupation théorique du dispositif est de 1095 (3x365), le taux réalisé en 2017 est de 823, soit un taux net de **75,15%**. Il était de 84,43% en 2016.

Nous avons accueilli 14 personnes au cours de l'année 2017. La durée moyenne de séjour est de 75 jours, la plus courte durée étant de 12 jours, la plus longue de 156 jours. L'âge moyen des résidents est de 43 ans, le plus jeune ayant 19 ans, le plus âgé 65.

Concernant le motif principal d'intégration des lits, la répartition peut être établie ainsi :

- 35 % dans le cadre d'une Pause Santé
- 20% pour une pathologie psychiatrique
- 15% pour un problème neurologique
- 15% pour un problème cardio-vasculaire
- 7,5% pour une pathologie ORL
- 7,5% pour un problème digestif

Onze des quatorze patients accueillis ont un problème de dépendance (alcool et/ou drogues).

Sur les 14 personnes accueillies, 4 venaient directement de la rue, 4 nous ont été adressées par le secteur hospitalier (dont le secteur psychiatrie), 3 étaient en insertion au CHRS et c'est suite à une demande de l'équipe qu'elles ont été admises, 2 venaient d'un domicile (amis) et 1 venait d'un foyer. Concernant le départ de ces Lits, 4 personnes sont parties en insertion sur le CHRS, 4 sont parties sans laisser de nouvelles alors que les soins n'étaient pas terminés, 2 sont parties vers un domicile, 1 est partie sur les Appartements de Coordination Thérapeutique (structure ouverte par l'ADSEAM et l'Association Femmes au 1er Décembre 2017) et 2 étaient présentes sur ces lits à la fin de l'année.

Pour cette sixième année d'existence, nous constatons un taux de remplissage de 75,15% alors qu'il était, l'an dernier, de 84,43% et de 83,47% en 2015 ; ceci est peut-être dû à la durée moyenne de séjour : 75 jours, alors qu'elle était de 90 jours en 2016 et 93 en 2015. Le nombre de patients accueillis est dans la moyenne des années précédentes avec un séjour long qui s'étalera sur les années 2016 et 2017 contrairement aux années précédentes et 2 séjours courts inférieurs à 1 mois.

Cinq patients ont bénéficié d'une *Pause Santé*. Elles ont été proposées et instaurées l'an dernier. Elles montrent tout leur intérêt car elles sont la première des orientations de ces lits. Ce sont des séjours courts : la durée moyenne est de 55 jours, proposés à des hommes dont la santé n'est pas la préoccupation principale mais est suffisamment inquiétante pour que cela interpelle l'équipe éducative. Il s'agit ainsi de leur permettre de faire un point sur leur santé, de se ressourcer, de remettre en place un suivi médical ainsi que leurs droits. Ce sont des personnes qui venaient directement de la rue et étaient arrivées en urgence au CHRS, ou des personnes en insertion. La bienveillance et l'encadrement médico-social leur permettent ainsi de se poser et de faire un état des lieux de leur situation.

Sur les Lits Halte Soins Santé restants, nous avons accueilli des pathologies variées : problème cardio-vasculaire, neurologique séquellaire d'alcoolisme, gastro-entérologique et un patient avec un cancer ORL qui malheureusement décédera lors de son séjour.

Onze des quatorze résidents accueillis ont bénéficié de soins psychiatriques et ou psychologiques avec l'instauration ou la poursuite de suivi déjà en place. Ces patients présentaient des problèmes d'addiction (alcool, drogues) et un travail en partenariat avec le Bon

que ce soit l'équipe mobile, le secteur hospitalier ou le centre de toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces lits auprès de cette population fragilisée, comme nous l'avons constaté les années précédentes.

Comme les années précédentes, nous rencontrons toujours des difficultés de communication avec l'hôpital ; celui-ci désirant une solution rapide de sortie (dans la journée même parfois) et notre impossibilité à accueillir rapidement un patient. Ceci n'est ni notre fonction ni notre rôle d'admettre un patient en urgence sans avoir analysé médicalement (par l'infirmière et le médecin) et socialement (par les éducateurs et l'équipe dirigeante) la situation. Ce décalage amène les services hospitaliers à trouver d'autres solutions plus rapides pour eux.

Nous constatons donc pour cette année 2017 un taux de remplissage (75,15%) inférieur aux années précédentes, une durée moyenne de séjour (75 jours) plus courte et une orientation principale sur les *Pause Santé*, une population accueillie qui nécessite un encadrement psychiatrique et/ou psychologique important à mettre en place ou à poursuivre.

Dr Benoit Perre

I RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES

Le personnel des structures qui n'avait pas encore été formé à l'utilisation de l'outil informatique SIAO l'a été sur l'année 2017 notamment :

- Le CMS de Carentan,
- Le CMS de Cherbourg Val de Saire,
- Le CMS de Valognes,
- Fondation Bon Sauveur,
- Le CMS de St Hilaire du Harcouet,
- FJT les quatre vents à St Lo
- Le CMS Baie du Mont St Michel,
- Le CMS d'Avranches,
- Le CMS Cherbourg Hague
- Maison du Pays de Lessay,
- Le CMS de Granville
- PASS St Lô,
- CSAPA d'Avranches.

Fin 2017, environ 300 utilisateurs des structures de 1^{er} accueil peuvent faire une demande sur l'application SI SIAO dont 71 utilisateurs des structures d'hébergement.

Outre les formations au logiciel et les rencontres avec les partenaires, une assistance technique sur les horaires de bureau est prévue pour tous les utilisateurs de l'application.

La constitution et l'envoi de fiches d'aide ont été effectués à l'attention de tous les utilisateurs.

Au niveau du secrétariat, il a été demandé au SIAO de collecter les données hivernales chaque lundi matin et de les transmettre à la DDCS. Ces données concernent l'urgence, l'insertion et la stabilisation à compter du 6 novembre 2017 et ce jusqu'au 3 avril 2018, puis tous les 15 jours du 16 avril au 26 juin 2018.

Une procédure pour la mise en œuvre des décisions de la commission DALO a été mise en place :

- Réception par courrier de la décision préfectorale.
- Courriers envoyés aux structures concernées, en essayant de privilégier la zone géographique la plus cohérente, les informant qu'elles pourront être contactées par l'assistante sociale ou la personne elle-même.
- Courriers envoyés à l'assistante sociale et l'intéressé afin qu'ils puissent prendre contact avec les structures nommées (avec les coordonnées) en les incitant à nous tenir informés de l'issue des démarches et des délais proposés.

- Copies des courriers à la DDCS.
- Si nous sommes informés que les délais envisagés par les services sollicités vont au-delà de la date prévue par le DALO, il est possible alors d'étendre la sollicitation à des structures plus éloignées, vers un dispositif équivalent.
- Le refus de l'intéressé d'une proposition d'accueil adaptée et faite par une structure dans les délais demandés implique une sortie du protocole DALO, tout en lui laissant la possibilité de faire une demande en insertion classique (de même, si aucun contact n'a été pris, ni par l'intéressé ni par l'assistante sociale).

II. COMMISSION D'ORIENTATION du SIAO 50

Une montée en charge des dossiers présentés à la commission SIAO 50 a nécessité à la fin de l'année 2017 de finaliser la commission sur une deuxième ½ journée. La proposition d'une commission plénière et d'une intermédiaire a été faite à la DDCS. Les suppléants seraient conviés à être présents à la commission intermédiaire avec un démarrage en 2018.

Il n'est pas nécessaire de modifier le règlement intérieur car il est stipulé que la commission se réunit autant de fois que de besoins.

Il a été décidé en accord avec la DDCS qu'il n'y aurait plus d'admissions directes en insertion dans les CHRS. Il est possible de maintenir une personne accueillie sur une place d'urgence lorsque la possibilité d'un glissement vers une place d'insertion est envisageable. Le passage en insertion ne s'effectue qu'après une étude en commission d'orientation. La demande est alors validée lors de la prochaine commission d'orientation.

III. REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date	Ordre du jour, contenu, sujets abordés...
20 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan année 2016 avec mise en place des commissions d'orientation et la formation des opérateurs sur l'application SI SIAO ➤ Perspectives 2017
24 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport d'activité, bilan financier ➤ Perspectives 2017. ➤ Commission FNARS SIAO à l'AAJB.
20 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du nouveau coordinateur ➤ Mise en place du SI SIAO 115
6 novembre 2017 En présence de la DDCS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mineurs non accompagnés ➤ Les déboutés du droit d'asile ➤ Les admissions directes ➤ Commissions d'orientation

REUNIONS SIAO NORMANDIE

Dans le cadre de la FAS Normandie, notre Fédération a souhaité créer une commission SIAO Normandie.

Deux réunions SIAO Normandie ont eu lieu à l'Association des Amis de Jean Bosco à Caen. Ces réunions ont pour but d'échanger sur les pratiques sur les 5 départements de Normandie, la Manche, l'Orne, le Calvados, l'Eure et la Seine Maritime.

- Le 3 avril 2017
- Le 6 novembre 2017.

Elles confirment des niveaux de mise en place des SIAO variés et des pratiques parfois différentes.

EFFECTIF :

Secteur	Cadre	Administratif	Éducatif
<u>Nord-Cotentin</u>	1 directeur (n'émerge pas sur le budget)	1 administratif, soit 0,50 ETP	1 coordinateur, à 1 ETP

Il est envisagé de solliciter sur le prochain budget à minima le passage à temps plein de la secrétaire SIAO afin de tenter de répondre au mieux au rôle attendu par le SIAO.

IV. STATISTIQUES

Sur l'année 2017, la prise en main du logiciel par les structures a été progressive et a pu générer quelques erreurs. De ce fait, les graphiques ci-dessous correspondent à une reprise des données manuscrites des commissions.

298 dossiers ont été présentés en commission. Sur ces 298 dossiers, 65 n'ont pas été validés par rapport à la préconisation initiale.

MOTIFS REFUS	
Dossiers incomplets	30
Orientation vers préconisation différente	16
Autre : relève de soins, droits communs, déboutés	19

DEMANDES DES STRUCTURES LORS DES COMMISSIONS D'ORIENTATION

	TOTAUX
CMS	43
CHRS	60
CCAS	25
CENTRE HOSPITALIER	24
AUTRE DEPT	12
CDHAT	12
SPIP	10
FTDA	8
AUTRES	49

V - MISE EN PLACE DU 115

Un comité de pilotage a été organisé pour la mise en place du SI SIAO 115.

- Le 14 juin 2017, une séance de travail au sein du GCSMS a été organisée pour la démarche du déploiement du SI SIAO115 de la Manche.
- Le 14 septembre 2017, formation SI SIAO 115 à la DRJCS.
- 9 octobre 2017, réunion de lancement avec les membres du GCSMS.
- 26 octobre 2017, séance de travail sur la feuille de route du déploiement du logiciel SI SIAO115.
- 6 novembre 2017, proposition et présentation auprès des services de l'Etat (DDCS) de la feuille de route et déploiement du logiciel SI SIAO115.
- 20 novembre 2017, formation au logiciel 115 (8 participants).
- Décembre 2017, paramétrage de l'outil.
- Février 2018, période expérimentale.
- Mars 2018, mise en œuvre du logiciel.

VI – PERSPECTIVES 2018

- Commissions bimensuelles et besoins qui en découlent.
- Améliorer la fiabilité des statistiques en mobilisant et en soutenant les structures.
- Déploiement du SI SIAO 115

ACTIVITE APPUI-SANTE – 2017

DONNEES QUANTITATIVES

Nombre total de personnes accueillies	Effectifs 2016 présents au 31/12/2017	Entrées du 01/01/17 Au 31/12/2017	Sorties du 01/01/17 Au 31/12/2017	Effectifs prolongés au-delà du 31/12/2017
Hommes	23	26	22	27
Femmes	27	19	29	17
TOTAL	50	45	51	44

Nature des problèmes évoqués	Nombre de bénéficiaires
Médecin général	31
Ophthalmologie	16
Dentiste	25
Spécialiste	37
Chirurgie	12
Santé mental (CMP, addictologie...)	29
Bilan de santé	29
Dossier MDA	20
Imagerie médicale	24
Divers	27

LES POINTS FORTS DE L'ACTION

Amélioration visible de l'état de santé de plusieurs suivis bénéficiant de l'appui santé : Deux d'entre eux sont abstinents par rapport à l'alcool, ce qui a eu des répercussions dans plusieurs domaines ; leur santé physique mais aussi psychique, une meilleure estime d'eux-mêmes et l'implication dans des projets de vie (l'un d'eux a fait lui-même une demande de logement et l'autre souhaite retrouver une activité professionnelle). Il y a aussi une nette évolution dans leur démarche de soin, ils s'impliquent et acquièrent de l'autonomie en quelques mois d'action.

La participation à une analyse des besoins sociaux sur le territoire de Cherbourg en Cotentin; la lutte contre le non recours aux droits et aux soins organisée par le CCAS de Cherbourg : cette participation a permis aux professionnels de mettre en évidence les difficultés rencontrées et d'énoncer les actions qui existent sur ce territoire. Nous avons pu intervenir et présenter l'appui santé comme une des actions qui permettent l'accès aux soins chez des personnes en situation de précarité et ainsi pu être identifiés auprès de nombreux partenaires.

La possibilité de positionner un patient appui santé sur un appartement de coordination thérapeutique (ACT) proposé par le CHRS le CAP et l'Association Femmes : cet appartement va pouvoir répondre aux besoins du patient en lui proposant un suivi médical, psychologique et social.

La passation d'un suivi entre deux territoires :

L'infirmière Appui Santé centre a organisé une passation pour poursuivre la mission entreprise avec une patiente qui a dû déménager sur le territoire nord.

Lors de cette passation, nous avons pu échanger sur nos pratiques avec la volonté de renouveler cette rencontre une fois par trimestre pour échanger nos expériences entre les trois territoires.

LES POINTS FAIBLES DE L'ACTION

Action temporairement suspendue par le départ de l'infirmière :

L'action a dû être momentanément suspendue pendant 4 semaines (août). Cette absence a pu faire naître pour quelques suivis un sentiment d'abandon, il a fallu instaurer un climat de confiance, pour relancer et poursuivre le suivi entrepris.

Beaucoup d'accompagnements physiques sont nécessaires les deux premiers mois pour apprendre à se connaître et évaluer les besoins de chacun.

Désert médical :

Départs à la retraite de plusieurs médecins généralistes sur la commune de Cherbourg en cotentin.

Aucun ophtalmologue ne veut prendre de nouveaux patients sur le nord cotentin !

Nous avons effectué deux signalements auprès du conciliateur de la CPAM pour qu'il désigne un médecin traitant, à ce jour pas de réponse.

Lorsque l'état de santé du bénéficiaire nécessite une prise en charge médicale et qu'il n'a pas de médecin traitant, nous les accompagnons à la PASS, un médecin les rencontre et prescrit les traitements ou examens nécessaires mais le suivi ne peut pas être réalisé sur du long terme.

DIFFICULTES RENCONTREES

On constate régulièrement que lorsque l'appui santé est préconisé par la commission RSA sans demande du bénéficiaire, celui-ci n'y adhère pas, il ne se présente pas aux rendez-vous et ne semble pas prêt à s'occuper de sa santé.

Nous pensons qu'il faut maintenir la tripartite pour qu'une première rencontre ait lieu, et que le bénéficiaire sache que l'appui santé existe pour pouvoir en bénéficier lorsqu'il sera prêt.

Le décès d'une personne bénéficiant de l'appui santé, survenu brutalement à son domicile.

Nous avons bénéficié de l'écoute et de la bienveillance de notre chef de service pour passer ce cap difficile.

LES SORTIES

On comptabilise 27 sorties positives dont 7 qui ont obtenu l'AAH.

OBSERVATIONS

Autres observations :

Atelier collectif mal de dos prévu le 21 décembre 2017 avec l'étudiant en soins infirmiers sous trois axes :

- Gestes et postures à adopter au quotidien
- Pourquoi le mal de dos ?
- Mouvements pour relaxer, détendre le dos

(Affichage et brochures distribuées par la CPAM)

Projets 2018

Formation à prévoir sur les addictions.

Approfondir les connaissances sur la résilience pour aider les bénéficiaires à être en capacité de surmonter les épreuves et dans la reconstruction de l'estime de soi.

Perspectives :

L'année 2018 va être marquée par une rigueur budgétaire exacerbée où l'Etude Nationale des Coûts servira de base aux « dialogues » budgétaires, contrairement à ce qui nous avait été annoncé auparavant par les services de l'Etat.

Cette ENC met en avant un coût médian à la place sur le plan national auquel les CHRS doivent tendre. Ce coût pour les structures de taille modeste comme la nôtre est largement inférieur à notre réalité. Nous devons donc nous préparer à une baisse de notre budget de 5 à 7 % !

Dans ce contexte, il est d'autant plus important que nos Associations instaurent un lien privilégié entre elles afin d'avoir des réponses communes face à nos différents financeurs.

Malgré cela, le Pôle Insertion continue à créer de l'activité puisque 2018 verra se mettre en œuvre les 3 ACT : Appartements de Coordination Thérapeutique. Il s'agit d'un service médico-social financé par l'ARS qui permettra à 3 familles de bénéficier d'un logement avec un accompagnement éducatif et de soins adaptés à leurs pathologies.

Ce projet nouveau a vu le jour grâce à une collaboration étroite avec l'Association Femmes : ce sont 2 porteurs de projet qui ont fait le choix d'une réponse commune à un même appel à projet, qui ont fait le choix du partenariat plutôt que d'une mise en concurrence stérile.

Nous avons un même projet, un personnel dédié commun, tout en conservant nos spécificités : l'accueil de femmes pour l'Association Femmes, et d'hommes pour le Pôle Insertion de l'ADSEAM.

Cette réponse commune est une formule adaptée face à un champ d'activités tel que le nôtre que les appels à projets ont rendu concurrentiel.

C'est dans ce type de réponse que nous pourrions atténuer les effets négatifs de cette mise en concurrence des associations !

Stéphane Malherbe

Directeur